Surpeuplement

Migration

Saisons

Territoire

ITINÉRANCE

Portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec

Solidarité

Logement précaire

Famille

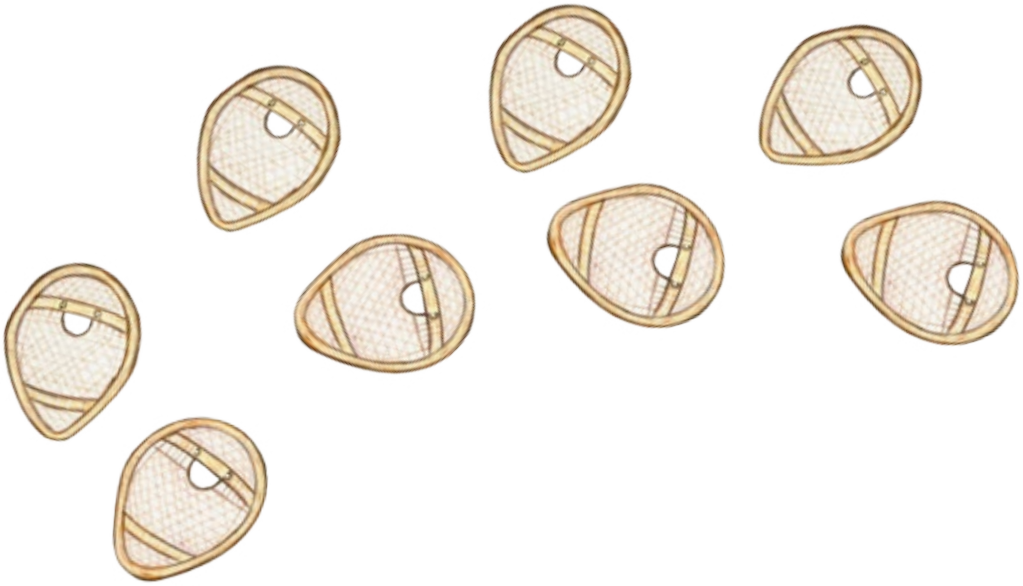

COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

CSSSPNQL • FNQLHSSC

RÉDACTION
Marie-France Harvey, agente de recherche, CSSSPNQL

COMITÉ CONSULTATIF
Serge Awashish, directeur de la santé et des services sociaux, nation Atikamekw, Opitciwan
François Buckell, organisateur communautaire, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
Gérard Duhaime, professeur titulaire, département de sociologie, Université Laval
Marie-Andrée Gourde, agente de recherche, Direction des dépendances et de l'itinérance, MSSS
Nancy Gros-Louis Mchugh, gestionnaire du secteur de la recherche, CSSSPNQL
Marie-France Harvey, agente de recherche attitrée au projet, CSSSPNQL
Roch Hurtubise, professeur titulaire, École de travail social, Université de Sherbrooke
Johanne Morin, travailleuse de proximité, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
Robert St-Onge, directeur du centre résidentiel Kapatakan Gilles Jourdain
Cheryl Tenasco-Whiteduck, conseillère en services de garde, CSSSPNQL

RELECTEURS
Emilie Grantham, agente de recherche, CSSSPNQL
Marjolaine Siouï, directrice générale, CSSSPNQL
Niva Sioui, gestionnaire du développement social, CSSSPNQL

RÉVISION LINGUISTIQUE
Nancy Goudreault, réviseure

GRAPHISME ET MISE EN PAGE
Siamois graphisme

Ce document est également disponible en anglais, sous le titre : *Portrait of Homelessness in First Nations Communities in Quebec*
L'emploi du masculin dans ce document vise uniquement à alléger le texte, et ce, sans préjudice envers les femmes. À noter également que certaines citations ont fait l'objet d'une traduction libre.

© Propriété intellectuelle revenant à la CSSSPNQL
© CSSSPNQL – 2016
Dépôt légal – 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-1-77315-018-5

Remerciements

La production et la diffusion de cette publication ont été rendues possibles grâce au soutien financier du ministère de la Santé et des Services sociaux. Le contenu de ce document ne constitue ni la position officielle de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, ni celle de nos partenaires qui ont facilité sa réalisation.

Nous remercions les personnes qui ont permis de dresser ce portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec, particulièrement les répondants des communautés des Premières Nations participantes. Nous remercions également les personnes issues d'organisations qui ont collaboré à différentes étapes du projet et à leur réalisation.

Centre d'amitié autochtone de Québec (CAAQ)

Centre d'amitié autochtone de Montréal (CAAM)

Maison communautaire Missinak

Projets Autochtones du Québec (PAQ)

Service de police de Wendake

FAITS SAILLANTS

- Le présent portrait tient lieu d'étude exploratoire sur le phénomène de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations non conventionnées au Québec. Les informations qui y sont exposées reposent sur une revue des écrits scientifiques ainsi qu'une collecte d'information mise en œuvre dans 13 communautés représentant cinq Premières Nations au Québec.

- Plus précisément, il expose diverses formes d'itinérance présentes au sein des communautés, en tenant compte des enjeux relatifs à l'itinérance cachée et à la migration. Pour chacune des situations d'itinérance, il établit un profil des personnes à risque, cerne les principaux facteurs liés à la progression ou le maintien des individus dans de telles situations, et estime l'ampleur du phénomène en question.

- L'exercice s'inscrit dans la foulée de la Politique nationale de lutte à l'itinérance intitulée *Ensemble pour éviter la rue et en sortir* (MSSS, 2014a) et de son Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020, intitulé *Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance* (MSSS, 2014b).

- Depuis quelques années, les différents exercices de dénombrement des personnes en situation d'itinérance réalisés au Canada révèlent une surreprésentation des Autochtones parmi la population des sans-abri. Cette situation traduit l'écart important des conditions sociales et économiques des Autochtones au Canada par rapport au reste de la population. En raison des conditions de vie et de logement difficiles qui persistent dans les communautés des Premières Nations, de leurs habitudes migratoires, mais aussi de l'héritage colonial ayant favorisé le déséquilibre parmi les systèmes sociaux traditionnels, le phénomène de l'itinérance chez les Premières Nations doit être examiné de façon différente que chez les allochtones.

- L'itinérance cachée constitue une forme d'itinérance significative au sein des communautés participantes. Outre la crise du logement qui sévit sur la plupart des territoires, l'ampleur de ce phénomène s'explique par la présence de valeurs familiales fortes qui se traduisent par une solidarité au sein des familles élargies ainsi que par l'absence de la notion de propriété dans la culture ancestrale des Premières Nations.

- L'itinérance visible (ou sans-abrisme) est un phénomène également présent au sein des communautés des Premières Nations. Si elle semble plus répandue en saison estivale, elle est considérée comme étant problématique en hiver en raison des risques que ce mode de vie représente pour la santé des personnes. Les raisons pouvant expliquer cette variation en fonction des saisons reposent entre autres sur le recours au logement précaire (*couchsurfing*) en hiver, mais aussi à l'absence de services destinés aux sans-abri sur le territoire des communautés, ce qui favorise peu leur rétention en hiver.

- Le portrait révèle quelques disparités en fonction du degré d'isolement des communautés ayant participé à la réalisation de ce portrait. Ainsi, les situations de surpeuplement sévère sont plus répandues dans les communautés situées en zone isolée. De plus, en raison de la proximité des services des communautés situées en zone urbaine, ces dernières accueillent de façon plus importante des personnes en situation d'itinérance issues de communautés isolées et difficiles d'accès.

- Les raisons évoquées pour justifier les déplacements à l'extérieur de la communauté et les retours vers celle-ci sont semblables pour les Premières Nations en général ainsi que pour celles vivant une situation d'itinérance. Si la ville constitue un attrait, notamment en raison du logement qui y est plus accessible, elle pose plusieurs obstacles pouvant favoriser la progression des personnes vers une situation d'itinérance.

- Le mode de vie lié à la mouvance circulaire, qui repose sur des allers-retours fréquents impliquant la communauté d'appartenance ainsi que la ville ou une autre communauté des Premières Nations, contribue à fragiliser grandement le réseau social (amis et famille) et communautaire (services) des personnes en situation d'itinérance qui l'adoptent. Par ailleurs, ce phénomène semble plus répandu au sein des communautés géographiquement moins isolées (communautés situées en zones 1 et 2) que des communautés éloignées (zones 3 et 4).

- Les raisons pouvant expliquer la progression d'une personne vers une situation d'itinérance sont variées et s'opèrent selon une dynamique plutôt complexe. Les facteurs individuels (par exemple les problèmes de santé mentale et de consommation ou les traumatismes vécus pendant l'enfance ou à l'âge adulte) interagissent avec des facteurs d'ordre structurel qui reposent sur des éléments de nature politique, historique, économique et culturelle qui contribuent à la marginalisation des Premières Nations.

- L'itinérance sur les territoires des Premières Nations touche les femmes de façon différente des hommes. Les hommes semblent faire l'expérience de l'itinérance de façon plus solitaire que les femmes. Ces derniers sont proportionnellement plus nombreux à vivre des situations d'itinérance visible et de logement précaire (*couchsurfing*). Ils seraient aussi plus nombreux à se trouver en situation d'itinérance à la suite d'une sortie d'institution telle qu'un centre de traitement ou un centre de détention.

- Le fait d'être plus vulnérables à la prédation sexuelle et d'être souvent accompagnées de leurs enfants amène les femmes à vivre des situations d'itinérance qui diffèrent, telles que le surpeuplement sévère ou encore l'absence de logements pour cause de violence familiale.

- Des disparités sont également notées en ce qui concerne les facteurs explicatifs de l'itinérance selon les sexes. Selon les propos recueillis auprès des répondants, l'itinérance chez les hommes est fortement liée à des problèmes de consommation et de santé mentale. De plus, les politiques de logement communautaire favorisent peu l'attribution de logements aux personnes sans enfants à charge.

- Grâce à une méthode de collecte d'information reposant principalement sur des entretiens auprès des personnes-ressources, ce portrait a permis de lever le voile sur l'existence de diverses formes d'itinérance au sein des communautés des Premières Nations. Toutefois, la poursuite de travaux en ce qui concerne les trajectoires des personnes et la question des services aurait l'avantage de mettre en lumière d'autres dimensions de l'itinérance qui gagneraient à être documentées, notamment dans une optique de développement des services offerts à ces personnes.

Surpeuplement

TABLEAU SYNOPTIQUE

RÉSULTATS DE LA RECHERCHE RELATIFS AU PORTRAIT DE L'ITINÉRANCE DANS LES COMMUNAUTÉS

FORMES D'ITINÉRANCE PRÉSENTES AU SEIN DES COMMUNAUTÉS		FACTEURS EXPLICATIFS	PERSONNES À RISQUE	AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE
Itinérance cachée	**Situations de logement précaire (*couchsurfing*)**	• Solidarité importante qui règne au sein de la famille élargie. • Dépendance aux drogues ou à l'alcool. • Problèmes de santé mentale. • Problèmes de comportement. • Perte d'un membre de la famille qui constituait le « noyau familial ». • Séparation. • Politiques de logement ne favorisant pas le logement et l'attribution de logements aux personnes n'ayant pas d'enfants sous leur responsabilité. • Mode de vie pouvant être transmis de génération en génération.	Hommes âgés de 18 à 40 ans n'ayant pas d'enfants sous leur responsabilité.	Phénomène répandu dans les communautés et appelé à prendre de l'ampleur en raison du faible renouvellement du parc de logements.
	Situations de logement indigne	• Problèmes de moisissures pouvant porter atteinte à la santé des occupants. • Logements condamnés pour des raisons de sécurité et d'insalubrité. • Entretien déficient. • Utilisation abusive des lieux.	• Jeunes familles. • Ménages où la consommation d'alcool et de drogues est présente.	Phénomène présent dans la plupart des communautés participantes.
	Situations de surpeuplement sévère	• Pénurie de logements abordables. • Manque de logements disponibles. • Délais importants liés à la période d'attente pour accéder à un logement de bande. • Importance de la solidarité qui règne au sein des communautés.	• Ménages reposant sur des situations de vie multigénérationnelles. • Ménages regroupant plus d'une famille. • Couples sans enfants. • Personnes seules. • Ménages où il y a présence de tensions importantes.	• Phénomène présent dans la plupart des communautés, particulièrement celles situées en zones rurale (zone 2) et isolée (zone 3). • Appelé à prendre de l'ampleur en raison du faible renouvellement du parc de logements.

FORMES D'ITINÉRANCE PRÉSENTES AU SEIN DES COMMUNAUTÉS		FACTEURS EXPLICATIFS	PERSONNES À RISQUE	AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE
Itinérance visible (ou sans-abrisme)	**Personnes vivant dans la rue ou dans des endroits non conçus pour l'habitation humaine**	• Épuisement du réseau familial en raison de problèmes de santé mentale et d'habitudes de consommation. • Problèmes de comportement ayant conduit à des actes de violence « irréparables ».	Jeunes hommes adultes (âgés de 18 à 35 ans).	Phénomène qui semble plus répandu dans les communautés situées en zone urbaine (zone 1) et lors de la saison estivale.
Les sans-logement	**Personnes sortant d'institutions**	• Exclusion sociale à la suite d'un acte de violence extrême ou sexuelle ayant été judiciarisé. • Distance du centre d'incarcération par rapport à la communauté d'appartenance. • Épuisement de la famille (lorsque celleci refuse de prendre en charge la personne en raison de la lourdeur de sa prise en charge) à la suite d'un séjour à l'hôpital ou dans un centre de traitement.	Hommes adultes et issus de toutes les tranches d'âges.	Phénomène présent, mais peu fréquent dans la plupart des communautés participantes.
	Personnes en foyer d'hébergement pour victimes de violence familiale		Jeunes femmes avec enfants.	Difficile d'estimer l'ampleur du phénomène en raison du faible taux de dénonciation qui prévaut.
	Jeunes des Premières Nations sans logement et ayant un historique de placement	• Traumatismes liés au fait d'avoir été victime d'abus ou de négligence pendant l'enfance. • Présence de troubles d'adaptation et de développement. • Faible identification envers le milieu d'adoption (placements en milieu non autochtone). • Obstacles de réinsertion dans la communauté d'origine. • Faible accessibilité des services dans la communauté d'adoption.	• Jeunes ayant subi des traumatismes pendant l'enfance. • Jeunes ayant fait l'objet de placement à l'extérieur de la communauté d'origine.	

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS 4

CONTEXTE ET MANDAT DE LA RECHERCHE 13

INTRODUCTION 14

1. LES FACTEURS DE RISQUE LIÉS A L'ITINÉRANCE : REVUE DES ÉCRITS SCIENTIFIQUES 15

1.1 L'héritage colonial et son rôle par rapport à la condition itinérante 15
1.2 Revenu 17
1.3 Scolarité 18
1.4 Logement 18
1.5 Santé physique et mentale 19
1.6 Judiciarisation 19
1.7 Dépendances aux drogues et à l'alcool 20
1.8 Habitudes migratoires 20

2. ÉTHIQUE ET MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE 21

2.1 Une démarche collaborative entre les Premières Nations et le milieu de la recherche 21
2.2 Méthode de collecte d'information privilégiée 21
2.3 Échantillon communautaire 22
2.4 Échantillon de répondants 23
2.5 Considérations éthiques 24
2.6 Traitement et analyse des entretiens 24
2.7 Validation des résultats 24

3. CADRE CONCEPTUEL 25

3.1 Définition retenue 25
3.2 Stratégies d'entrevue 25

4. PORTRAIT DE L'ITINÉRANCE DANS LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS 27

4.1 Itinérance cachée 27
4.1.1 Situations de logement précaire (couchsurfing) 28
4.1.2 Situations de logement indigne 30
4.1.3 Situations de surpeuplement sévère 32
4.2 Itinérance visible 33
4.2.1 Profil des personnes à risque 33
4.2.2 Facteurs explicatifs 33
4.2.3 Ampleur du phénomène 34

4.3 Les sans-logement 35
4.3.1 Personnes sortant d'institutions 35
4.3.2 Personnes en foyer d'hébergement pour victimes de violence familiale 36
4.3.3 Jeunes des Premières Nations sans logement et ayant un historique de placement 36

5. MIGRATION ET MOUVANCE CIRCULAIRE 38

5.1 Motifs de migration chez les Premières Nations en général 38
5.2 Mobilité des personnes en situation d'itinérance 39
5.2.1 Raisons pour partir et revenir dans la communauté 40
5.2.2 Mouvance circulaire 41
5.2.3 Présence de personnes en situation d'itinérance en provenance d'autres communautés 42

6. FACTEURS EXPLICATIFS DE L'ITINÉRANCE DES PREMIÈRES NATIONS EN BREF 43

7. DISCUSSION 45

7.1 Les hommes 45
7.2 Les femmes 45
7.3 Les jeunes des Premières Nations 46
7.4 Regard sur les services 46
7.5 Difficultés liées à l'estimation de l'ampleur de l'itinérance dans les communautés 47

CONCLUSION 48

BIBLIOGRAPHIE 49

ANNEXE 1 : CANEVAS D'ENTRETIEN AUPRÈS DES PERSONNES-RESSOURCES 53

ANNEXE 2 : CANEVAS D'ENTRETIEN AUPRÈS DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE 59

ANNEXE 3 : MODÈLE DE NOTE D'INFORMATION UTILISÉ 63

ANNEXE 4 : MODÈLE DE LETTRE UTILISÉ 65

ANNEXE 5 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT 68

ANNEXE 6 : TYPOLOGIE EUROPÉENNE DE L'EXCLUSION LIÉE AU LOGEMENT (ETHOS) 70

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : LISTE DES COMMUNAUTÉS PARTICIPANTES SELON LA ZONE D'ISOLEMENT GÉOGRAPHIQUE ET LE NOMBRE DE RÉPONDANTS 23

TABLEAU 2 : LISTE DES TITRES D'EMPLOIS DÉCLARÉS PAR LES RÉPONDANTS 24

TABLEAU 3 : TYPOLOGIE EUROPÉENNE DE L'EXCLUSION LIÉE AU LOGEMENT ADAPTÉE A L'EXAMEN DES SITUATIONS D'ITINÉRANCE DANS LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS AU QUÉBEC 26

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : SYNTHÈSE DES FACTEURS EXPLICATIFS DE L'ITINÉRANCE DANS LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS 44

LISTE DES ACRONYMES

AADNC Affaires autochtones et Développement du Nord canadien

AANC Affaires autochtones et du Nord Canada

APNQL Assemblée des Premières Nations Québec–Labrador

CSSSPNQL Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

ETHOS European Typology on Homelessness and Housing Exclusion

MSSS Ministère de la Santé et des Services sociaux

PNLAADA Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et de drogues chez les Autochtones

RCAAQ Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

SCHL Société canadienne d'hypothèques et de logement

PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES

Autochtone : Terme qui désigne « les premiers peuples d'Amérique du Nord et leurs descendants ». La Constitution canadienne reconnaît trois groupes de peuples autochtones : les Indiens (souvent appelés « Premières Nations »), les Métis et les Inuits. Ces trois groupes distincts ont leur propre histoire ainsi que leurs propres langues, pratiques culturelles et croyances » (AADNC, 2015a).

Premières Nations : Les Premières Nations au Québec désignent les Indiens « inscrits » (enregistrés en vertu de la *Loi sur les Indiens*) et affiliés à une communauté issue de l'une des dix Premières Nations suivantes : les Abénakis, les Algonquins, les Atikamekw, les Cris, les Innus, les Malécites, les Micmacs, les Mohawks, les Naskapis et les Hurons-Wendat[1].

Inuit : Le mot « Inuit » signifie « peuple » en inuktitut et fait référence au peuple autochtone vivant dans l'Arctique canadien (AADNC, 2015b). Au Québec, les Inuits occupent l'un des 14 villages nordiques situés dans le Grand Nord québécois (le Nunavik), soit au-delà du 55e parallèle (Secrétariat aux affaires autochtones, 2011).

1 La présente étude n'inclut pas la nation crie, ni les Inuits.

PRÉFACE

Le phénomène de l'itinérance, qui a fait son apparition graduellement au sein de nos nations, est la conséquence, entres autres, de perturbations majeures de nos modes de vie qui ont été fragilisés par les politiques, les lois et les systèmes colonialistes visant une assimilation de nos peuples, comme la Loi sur les Indiens et les pensionnats. Cette recherche illustre et explique le type d'itinérance vécu au sein de nos communautés. Les résultats issus de ce portrait permettront d'engager un dialogue de nation à nation avec les autres niveaux de gouvernement afin de soutenir des stratégies pour contrer ce phénomène.

Ghislain Picard
Chef régional, Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador

Sans vouloir faire un palmarès des opprimés, il est juste de constater que l'itinérance autochtone est mal connue et mal comprise, ce qui entrave la mise en œuvre d'interventions et de programmes efficaces. Cet enjeu collectif implique l'ensemble des acteurs tant dans les communautés que dans les grands centres. Permettre aux Autochtones qui sont en situation d'itinérance de s'en sortir est une responsabilité collective.

*Roch Hurtubi*se

En somme, cette recherche porte un éclairage sur le phénomène de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations. Elle nous a permis de constater que l'itinérance existe non seulement dans la plupart des communautés qui ont été sondées, mais que celle-ci se manifeste de plusieurs façons. Grâce aux valeurs d'entraide qui existent encore au sein des communautés des Premières Nations, le phénomène est quelque peu résorbé. Une question se pose : combien de temps allons-nous tenir?

Robert St-Onge

Le Québec est riche de plusieurs communautés culturelles autochtones ayant leur identité propre, notamment les Premières Nations et/ou les premiers peuples. Force est de constater que même si les communautés autochtones et allochtones occupent ensemble le territoire du Québec, elles entretiennent peu de liens. Le fait de vivre des problématiques socio-historiques qui perdurent dans le temps ne peut qu'occasionner une méconnaissance de l'un et de l'autre basée sur des idées préconçues et une incarcération sociale, culturelle et politique.

François Buckell

Kwe, les discussions au sein de ce comité consultatif et les résultats issus de cette recherche m'ont confirmé que le phénomène de l'itinérance est présent chez nous, dans les communautés des Premières Nations, et non pas uniquement dans les grandes villes. De plus, j'ai appris que la façon dont se vit l'itinérance ne s'apparente pas aux clichés des villes que nous connaissons. Au sein des communautés, l'itinérance est beaucoup moins visible.

Nancy Gros-Louis Mchugh

Il est intéressant d'aller plus loin, d'examiner les habitudes de vie des communautés des Premières Nations et de constater les facteurs qui ont amené les membres des Premières Nations à devenir des sans-abri. Le fait de prendre en considération les situations socioéconomiques et de comprendre leurs effets sur les conditions de vie au sein de ces communautés a permis de produire des indicateurs pour bien des problèmes qu'il faut régler, tout en tenant compte des valeurs culturelles et du « mode de vie » des communautés des Premières Nations. Megwetch!

Cheryl Tenasco-Whiteduck

Ce portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations permet de mettre en lumière une réalité peu documentée à ce jour au Québec. Il met de l'avant toute la complexité de l'itinérance, tout en soulevant les particularités propres aux communautés des Premières Nations. Il faut d'ailleurs saluer les communautés, les intervenants et les deux personnes vivant en situation d'itinérance ayant participé à l'étude, sans qui cette démarche n'aurait pas été possible. Ce portrait constitue un premier pas significatif vers une meilleure connaissance de ce que vivent les personnes en situation d'itinérance dans les communautés et contribuera assurément à favoriser une réponse adaptée à leur réalité.

Marie-Andrée Gourde

CONTEXTE ET MANDAT DE LA RECHERCHE

Devant l'ampleur et la complexification du phénomène de l'itinérance au Québec, la Commission de la santé et des services sociaux de l'Assemblée nationale[2] décidait, en avril 2008, d'examiner le problème de l'itinérance au Québec. Dans la foulée de ces travaux, la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) a participé, par l'entremise d'un mémoire conjoint avec l'Assemblée des Premières Nations Québec–Labrador (APNQL), aux audiences publiques sur le phénomène de l'itinérance au Québec. Ce mémoire mettait en lumière l'importance accrue du phénomène de l'itinérance chez les Premières Nations en général, mais aussi au sein même des communautés. À l'époque, il était déjà conclu que le phénomène devait être mieux documenté. À cet égard, la Commission de la santé et des services sociaux a recommandé au gouvernement du Québec de favoriser la recherche sur l'itinérance « en soutenant de façon concrète les chercheurs et groupes de chercheurs qui s'intéressent aux questions de la pauvreté, de l'exclusion sociale et de l'itinérance » (recommandation nº 8.1 du rapport) (CSSSIQ, 2009).

Ces questions font partie intégrante des mandats de la CSSSPNQL. Plus précisément, ils se trouvent au cœur de ses documents de planification tels que le *Plan d'action régional des Premières Nations pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* dans lequel la CSSSPNQL souhaitait « promouvoir le développement économique et communautaire, notamment par la réalisation de recherches sur les conditions socioéconomiques » (CSSSPNQL, 2012). Par l'entremise de son *Plan stratégique 2014-2017,* la CSSSPNQL s'est également donné pour objectifs de « sensibiliser la population allochtone aux réalités des Premières Nations » et de « poursuivre les activités de production de savoirs et en faire la diffusion et la promotion » (CSSSPNQL, 2014).

À la suite des travaux de la Commission de la santé et des services sociaux, le gouvernement du Québec s'est doté d'un Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 (ministère de la Santé et des Services sociaux, 2010), lequel a été reconduit en 2013-2014. Le plan prévoyait notamment de documenter le phénomène chez les Autochtones en milieu urbain.

À l'échéance de ce plan d'action, le gouvernement du Québec, sous la coordination du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), a entrepris des travaux d'élaboration d'une première Politique nationale de lutte à l'itinérance. Adoptée en 2014, la Politique intitulée *Ensemble pour éviter la rue et en sortir* (MSSS, 2014a) a donné lieu à un second plan d'action gouvernemental. C'est avec enthousiasme que la CSSSPNQL, de même que 15 autres ministères et organismes, a participé à la réflexion ayant mené à l'adoption du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020, intitulé *Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance* (MSSS, 2014b). C'est à l'intérieur de ce cadre que la CSSSPNQL a proposé d'inscrire au Plan d'action une mesure visant à réaliser un portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec. Parmi les actions cernées dans le Plan d'action, on y retrouve aujourd'hui l'importance d'« acquérir de meilleures connaissances sur l'itinérance au sein de la population autochtone et de favoriser le transfert de connaissances » (action n° 23).

Réalisé grâce au soutien financier du MSSS, le présent portrait consiste à documenter le phénomène de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec en tenant compte des phénomènes de la migration et de l'itinérance cachée.

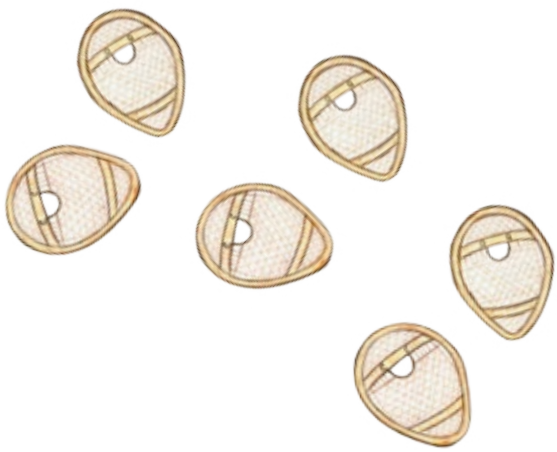

2 À noter qu'au début de la démarche de consultation, la Commission de la santé et des services sociaux se nommait Commission des affaires sociales.

INTRODUCTION

Vivre l'itinérance peut être profondément bouleversant pour quiconque en fait l'expérience de façon plus ou moins prolongée. Si les peuples autochtones ne représentent que 4 % de la population canadienne, ils caractérisent une proportion beaucoup plus importante des sans-abri au Canada (Sider, 2005; Bélanger et coll., 2013).

« Bien qu'ils ne représentent que 4,3 % du total de la population canadienne, les Autochtones représentent un pourcentage de la population sans abri disproportionné dans les communautés partout au pays. Ils constituent 16 % de la population des sans-abri de Toronto, 30 % à Ottawa, 46 % à Saskatoon, au-delà de 60 % à Winnipeg et au-delà de 70 % à Regina. Au Canada, on ne peut pas vraiment discuter de l'itinérance – et de ses solutions – sans aborder explicitement l'itinérance des Autochtones. » (Gaetz, Gulliver et coll., 2014, p. 62)

À Montréal, l'exercice de dénombrement effectué le 24 mars 2015, révèle que les Autochtones représentent 10 % de la population itinérante (dont 40 % d'Inuits), alors qu'ils ne forment que 0,6 % de la population montréalaise (Latimer et coll., 2015). Cette surreprésentation des Autochtones parmi la population des sans-abri traduit la vulnérabilité économique et sociale qui touche ces peuples de façon plus importante[3].

La spécificité du phénomène de l'itinérance chez les Premières Nations est soulignée dans les écrits scientifiques en raison des conditions de vie et de logement difficiles dans les communautés, mais aussi de leur grande mobilité par rapport aux personnes itinérantes en général. Ces dernières présentent des taux de migration importants, ce qui fragilise l'établissement des services d'aide qui leur sont destinés (Distasio, Sylvestre et coll., 2005; Sider, 2005). En étant plus à même de faire l'objet de racisme et de discrimination en matière d'emploi et de logement, les Premières Nations font aussi l'expérience d'obstacles à l'intégration sociale et économique de façon particulièrement importante. Si l'itinérance chez les Premières Nations en milieu urbain est un sujet documenté, il en est autrement du phénomène au sein même des communautés. Dans la Politique nationale de lutte contre l'itinérance (MSSS, 2014a) et le Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020, le gouvernement du Québec reconnaît la particularité du phénomène de l'itinérance chez les peuples autochtones, notamment en raison des facteurs de risque qui les touchent de façon exacerbée. Après avoir visité pendant neuf jours des communautés autochtones dans dix provinces canadiennes, le rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur les droits des peuples autochtones, James Anaya, soulignait récemment l'écart énorme des conditions sociales et économiques des Autochtones au Canada par rapport au reste de la population (Vastel, 2013; Anaya, 2014).

Depuis quelques années, une volonté marquée de la part des administrations municipales, provinciales et canadiennes est observée à l'effet de la surveillance de l'évolution du phénomène de l'itinérance. La plupart des stratégies de dénombrement réalisées dans ce sens excluent cependant les personnes qui n'occupent pas les espaces publics ou ne fréquentent pas les ressources qui leur sont destinées (Segaert, 2012; MSSS, 2014c). Or, une proportion importante des personnes vivant une situation d'itinérance au cours de leur vie traverserait cette période en étant logée provisoirement chez de la famille ou des amis et vivrait donc une situation d'itinérance cachée (Gaetz, Gulliver et coll., 2014). De plus, la plupart des études canadiennes ayant pour objet l'itinérance chez les Premières Nations portent sur la manifestation visible de ce phénomène en milieu urbain (Sider, 2005; Turcotte, Perreault et coll., 2010; SCHL, 2011; Bélanger, Weasel Head et coll., 2012; Belanger, Awosoga et coll., 2013; Patrick, 2015). Enfin, aucune étude recensée à ce jour ne porte sur l'itinérance des Premières Nations au sein même des communautés.

Objectifs du portrait

Les travaux relatifs à la réalisation de ce portrait se sont échelonnés sur une période de 12 mois, soit d'août 2015 à septembre 2016. Ce portrait tient lieu d'une étude exploratoire sur l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec[4], en tenant compte des phénomènes de la migration et de l'itinérance cachée.

Pour ce faire, le projet s'appuie sur les objectifs suivants :

- documenter les formes d'itinérance présentes au sein des communautés en tenant compte des enjeux relatifs à l'itinérance cachée et au phénomène de la migration;
- établir un profil de la population en situation d'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec à l'aide des principaux déterminants de la santé (âge, sexe, etc.);
- recenser les facteurs explicatifs de l'itinérance dans les communautés (pauvreté, historique de violence familiale, bien-être physique et mental, habitudes de consommation, manque chronique de logements, etc.);
- estimer l'ampleur du phénomène de l'itinérance auprès des communautés participantes.

3 À noter que cette proportion qui varie en fonction des villes tend à augmenter considérablement à l'ouest du pays. À partir de différentes initiatives de dénombrement réalisées dans les centres urbains canadiens, certaines villes, telles que Yellowknife et Regina, connaissent parmi leur population de sans abri une surreprésentation autochtone qui dépasse 90 % (Bélanger et coll., 2012).

4 Cette recherche ne vise pas la nation crie ni les Inuits.

1. LES FACTEURS DE RISQUE LIÉS A L'ITINÉRANCE : REVUE DES ÉCRITS SCIENTIFIQUES

Les données présentées dans cette section illustrent de quelles façons les Premières Nations font l'expérience d'une marginalisation économique et sociale qui favorise leur exposition aux facteurs de risque liés à l'itinérance et leur maintien dans cette condition. S'ils sont plus à risque que les non-Autochtones de développer des problèmes de santé physique et mentale, de dépendances à l'alcool et aux drogues et d'être victimes d'abus et de violence, ils sont aussi plus à même de connaître un épisode d'incarcération ou d'être placés en foyer d'accueil pendant l'enfance. Ces disparités sont liées aux conditions socioéconomiques peu avantageuses des Premières Nations, notamment en ce qui concerne le revenu, la scolarité et le logement. Enfin, les Premières Nations sont aussi reconnues pour leurs habitudes migratoires importantes impliquant la communauté, contribuant ainsi à alimenter leur vulnérabilité.

Bien entendu, cette vulnérabilité n'est pas le fruit du hasard. Pour les Premières Nations, le fait d'être exposées de façon plus importante aux facteurs de risque liés à l'itinérance s'insère dans un contexte historique qui offre des éléments de réponse à cette surexposition. Plus précisément, pour être en mesure de comprendre le phénomène de l'itinérance chez ces dernières, il faut d'abord aborder la question de l'héritage colonial et de son rôle possible par rapport au phénomène de l'itinérance chez les Premières Nations.

1.1 L'héritage colonial et son rôle par rapport à la condition itinérante

En raison de ses impacts sur les plans économique, social et culturel des Premières Nations, le programme politique du système colonial instauré au XIX^{e} siècle par l'entremise de la Loi sur les Indiens (adoptée en 1876) ne peut pas être ignoré. Par la création des réserves indiennes, plusieurs peuples autochtones du Canada ont été déracinés de leurs terres traditionnelles pour être déplacés dans des zones géographiquement isolées et sans grand intérêt sur le plan économique (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015). Plusieurs peuples autochtones traditionnellement nomades ont ainsi été forcés à adopter un mode de vie sédentaire sans avoir préalablement développé un système de valeurs et de connaissances utiles à ce mode de vie. Bref, un tel bouleversement a généré des impacts importants sur tous les aspects de la vie des Premières Nations, notamment en ce qui concerne le logement, l'alimentation, l'éducation, la famille, mais aussi la structure politique de ces sociétés.

En raison de la mise en œuvre de cette Loi, le gouvernement canadien est aussi devenu responsable de l'éducation des enfants autochtones. Au milieu du XIX^{e} siècle, un vaste réseau d'écoles résidentielles (aussi appelés les pensionnats indiens) a ainsi été mis sur pied. Les objectifs explicites de cette mesure étaient d'assimiler les peuples autochtones à la culture eurocanadienne en « tuant l'Indien dans l'enfant ». Jusqu'en 1985, soit pendant plus d'un siècle, des milliers d'enfants ont été déracinés de leur famille et de leur communauté pour recevoir une éducation favorisant leur détachement culturel et émotionnel à leur communauté. Outre l'apprentissage forcé du catholicisme, il était interdit aux enfants fréquentant ces institutions de parler leur langue maternelle autochtone.

En favorisant la perte du langage et de la culture, les écoles résidentielles sont à la source d'un mal identitaire qui traverse les Premières Nations. Plusieurs auteurs recourent au concept du « traumatisme historique » pour qualifier cette situation qui contribue, encore aujourd'hui, à favoriser leur marginalisation (Patrick, 2015). Les sources documentaires consultées dans le cadre de ce portrait reconnaissent le rôle joué par l'héritage des écoles résidentielles sur la santé et le bien-être des personnes les ayant fréquentées (Milloy, 1999; Menzies, 2009; Reading et Wien, 2009; CSSSPNQL, 2013d), ainsi que sur les générations suivantes (Ruttan, LaBoucane-Benson et coll., 2010). En guise d'exemple, la proportion de Premières Nations non pensionnaires ayant eu des pensées suicidaires au cours de leur vie est de 22,0 %, alors qu'elle s'élève à 32,8 % chez les ex-pensionnaires (CSSSPNQL, 2013d).

Plusieurs enfants ayant fréquenté ces écoles résidentielles ont aussi été victimes d'abus divers et de mauvais traitements, ce que la Commission de vérité et réconciliation a reconnu dans son rapport final (2015). Bien entendu, tous n'ont pas été victimes de sévices physiques, émotionnels

et sexuels. Toutefois, avoir fait l'expérience de tels traitements ou en avoir été témoin est reconnu pour ses effets négatifs sur la santé mentale d'un nombre important d'Autochtones (Menzies, 2009). À partir d'une revue des écrits scientifiques sur les « racines » de l'itinérance, Sider (2005) recense des impacts des écoles résidentielles sur les survivants.

- Agressions sexuelles : Il existe une littérature abondante sur les impacts à long terme des agressions sexuelles sur la santé mentale, tels que la perte de confiance, la colère, la dépression, la confusion sexuelle, la faible estime de soi et l'établissement ardu de relations équilibrées, notamment en raison de la difficulté à développer de l'intimité. Le développement de comportements autodestructeurs pour « endormir la souffrance », tels que l'abus d'alcool et le suicide, est aussi recensé.

- Abus spirituels : Par la conversion à la religion catholique, des « survivants » ont appris à considérer les enseignements traditionnels et les pratiques de leurs aînés comme étant mauvais et honteux, minant ainsi les liens spirituels et culturels que tissaient autrefois les communautés.

À long terme, fréquenter une « institution totale »[5], selon Goffman (1968), favoriserait le développement d'une mentalité institutionnalisée dans la mesure où vivre une telle expérience amenuise la capacité d'autodétermination qui, à son tour, se répercute sur le sens des responsabilités à l'âge adulte.

Si l'expérience d'un pensionnat constitue un facteur de risque par la santé des Premières Nations, l'héritage des écoles résidentielles est aussi reconnu pour ses impacts sur les générations suivantes (Distasio, Sylvestre et coll., 2005; Sider, 2005; Peters et Robillard, 2009; Peters, 2012; Patrick, 2015). On parle ainsi de « traumatisme intergénérationnel » qui se traduit par la fragilisation et la perte des repères culturels et l'affaiblissement des liens sociaux au sein des communautés, notamment par l'appauvrissement de la langue maternelle, l'affaiblissement de la culture familiale et la faiblesse de l'adaptation biculturelle[6] (Sider, 2005). Cette expérience des écoles résidentielles aurait aussi engendré un rapport rébarbatif face au système d'éducation contemporain, qu'il s'agisse des écoles de bande ou de celles situées à l'extérieur de la communauté. Le traumatisme vécu dans les écoles résidentielles par les générations ayant précédé les jeunes des Premières Nations d'aujourd'hui serait à la source d'un sentiment de méfiance à l'égard du système scolaire et d'un « manque de soutien de la part des parents » dans le cheminement scolaire de leurs enfants (Vinette, 1996, dans Girard, LeBlanc et coll., 2007). Plusieurs chercheurs soulignent le sentiment, pour les jeunes d'aujourd'hui, d'être « pris entre deux cultures » lorsque vient le temps de faire des choix. D'un côté, on craint de se faire juger par ses pairs, notamment en poursuivant un projet d'étude au sein de ce système développé par « les Blancs » dans lequel on se sent également jugé négativement en raison de son appartenance culturelle (Girard, LeBlanc et coll., 2007).

Van Gaalen, Wiebe et coll. (2009) soulignent l'importance de considérer le « traumatisme historique » en tant que déterminant important des disparités en matière de santé entre les peuples autochtones et allochtones. En affaiblissant le lien social et familial au sein des communautés, les différentes mesures ayant pour objet la mise en tutelle des Premières Nations sont reconnues pour leur impact négatif sur plusieurs générations de personnes, favorisant ainsi le développement de la condition itinérante (Menzies, 2009, p. 3). La « dévaluation culturelle » qui s'est opérée dans le cadre de la mise en œuvre des écoles résidentielles n'est pas sans impact sur l'estime de soi. Certains chercheurs évoquent la présence d'une « identité négative » qui repose sur l'internalisation de cette dévaluation culturelle (Smith et coll., 2005, dans Patrick, 2015).

À la suite de la fermeture des écoles résidentielles, une vague de placements d'enfants dans des familles d'accueil non autochtones s'est amorcée, tel un prolongement de la politique d'assimilation des peuples autochtones (Ruttan et coll., 2010; Breton, Dufour et coll.,

Le 27 janvier 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne a jugé « discriminatoires » les pratiques du gouvernement fédéral en matière de services sociaux. Le financement déployé à l'endroit des jeunes Autochtones habitant dans les communautés serait de 22 à 34 % inférieur à celui des enfants canadiens, créant ainsi un écart dans les services auxquels ils ont droit.

5 Erving Goffman définit l'« institution totale » comme « un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées » (Goffman, 1968, p. 41).

6 Adaptation à la culture autochtone ainsi qu'à la culture de la société non autochtone.

2012). Cette pratique est aujourd'hui reconnue pour ses impacts psychologiques à long terme sur ceux qui en font l'expérience. Pour expliquer ce phénomène, Menzies (2009, p. 3) se réfère au concept d'anomie sociale qui se traduit par l'absence d'identification à un groupe culturel. La séparation de la famille et de la communauté perturberait la capacité des personnes à équilibrer leur bien-être physique, mental, spirituel et émotionnel.

Encore aujourd'hui, les enfants des Premières Nations sont surreprésentés au sein du système de protection de la jeunesse au Canada et au Québec (De La Sablonnière-Griffin et coll., 2016). De plus, les taux de placement en famille d'accueil hors communauté (37/1 000) dépasseraient ceux effectués à l'intérieur de ces dernières (24/1 000) (Sinha et Wray, 2015, dans De La Sablonnière-Griffin et coll., 2016). Sur la base d'une analyse des données des Centres jeunesse pour la période de 2005-2006 à 2009-2010, le taux de placement des enfants est aujourd'hui quatre fois plus élevé chez les Premières Nations non conventionnées que chez les enfants non autochtones (CSSSPNQL, 2013f)[7]. En d'autres mots, les enfants Premières Nations sont proportionnellement plus nombreux à faire l'expérience d'un placement au cours de leur vie : ces derniers forment 10 % des enfants confiés aux services sociaux, alors qu'ils ne représentent que 2 % des enfants québécois (Groupe de travail sur le bien-être des enfants autochtones, 2015).

Notons que l'expérience d'un placement pendant l'enfance constitue un facteur de risque de l'itinérance au sein de la population en général. Actuellement, les analyses établissent entre 50 et 75 % la proportion de jeunes de la rue ayant eu des « contacts » avec les services de la Direction de la protection de la jeunesse (MSSS, 2010).

Ainsi, le traumatisme historique marqué par la mise en œuvre de politiques d'assimilation des Premières Nations joue un rôle important dans le malaise identitaire qui traverse les peuples autochtones du Canada. Selon les écrits consultés, l'intériorisation de représentations négatives à l'égard de leur culture combinée au peu de références identitaires non autochtones sur lesquelles s'appuyer génère un certain malaise identitaire chez les Premières Nations. Un tel contexte constitue un terreau fertile pour le développement d'expériences associées à des problèmes de santé mentale et de consommation (Patrick, 2015) souvent évoquées par les Autochtones pour expliquer leur parcours ayant mené à l'itinérance (Sider, 2005; Menzies, 2009).

Pour désigner cet état d'esprit, des auteurs réfèrent au concept d'itinérance spirituelle qui repose sur la difficulté, pour une personne des Premières Nations, à accueillir la modernité tout en conservant des références culturelles propres à son peuple. Développé par Keys (1998) et repris par Memmot et coll. (2003), l'itinérance spirituelle désigne un état d'esprit parmi les peuples autochtones d'Australie, où l'on observe un passé historique de dépossession semblable à celui du Canada. Dans le cadre d'une étude sur l'itinérance cachée des Premières Nations au Canada, Distasio et coll. (2005) considèrent l'itinérance spirituelle à partir d'un lien rompu entre la personne et sa terre traditionnelle, sa famille et sa parenté. L'absence de connaissances, ou encore l'incompréhension à l'égard de son pays, de sa famille ou des systèmes d'identité autochtone sont d'ailleurs reconnues pour leurs impacts possibles sur la santé mentale d'une personne (Memmot et Chambers, 2010, dans Patrick, 2015).

1.2 Revenu

Au Québec comme au Canada, la disparité des revenus entre les Premières Nations et la population non autochtone est un phénomène documenté depuis quelques années. À partir des données des recensements de 1996, de 2001 et de 2006, Penkadur et Penkadur (2013) soulignent la présence d'un écart très important en matière de revenu entre les « Indiens inscrits » et les autres Canadiens. Or, cet écart, qui ne semble pas s'amenuiser, tend au contraire à se creuser : pour la période de 1981 à 2001, Cooke et Beavon (2007) observent une disparité grandissante entre la moyenne de revenu annuel des « Indiens inscrits » et celle des autres Canadiens. Notons par ailleurs que ces disparités persistent entre les personnes qui possèdent un niveau d'instruction élevé, révélant ainsi la complexité des raisons qui favorisent leur pauvreté relative.

Cette disparité en matière de revenu est également observable au Québec, où les familles « d'identité autochtone » détiennent des revenus totaux (avant impôt) et disponibles (après impôt) annuels les plus faibles. En 2007, le revenu disponible moyen (après impôt) de ces familles avec enfants était « inférieur d'environ 11 300 $ à celui de l'ensemble des familles québécoises, natives ou non (qui est de 62 440 $) » (ministère de la Famille et des Aînés, 2011, p. 24).

Refuge

7 Les enfants confiés à un tiers et ceux placés par des agences des Premières Nations ne sont pas comptabilisés dans les données examinées. Ainsi, il y a tout lieu de penser que le nombre réel d'enfants des Premières Nations placés dans diverses ressources d'hébergement est plus élevé.

8 Enquête réalisée par la CSSSPNQL et dont la période de collecte de données s'est déroulée de décembre 2013 à mars 2015.

9 Données tirées du Plan de surveillance de l'état de santé et de ses déterminants pour les Premières Nations du Québec : https://www2.cssspnql.com/PlanSurveillance/login.aspx

Selon les données inédites de l'Enquête sur l'éducation, l'emploi et la petite enfance des Premières Nations du Québec[8], 54 % des adultes des Premières Nations vivant en communauté ont un emploi rémunéré et 38 % des ménages ont un revenu annuel inférieur à 20 000 $. Selon l'enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec (CSSSPNQL, 2013a, p. 21), si une part importante des Premières Nations, soit 36 %, reçoit de l'aide sociale, les jeunes sont proportionnellement de plus en plus nombreux à recourir à ce type d'assistance. En effet, 66 % jeunes âgés de 18 à 24 ans ont déclaré, en 2008, avoir reçu de l'aide sociale au cours de l'année qui a précédé l'enquête, contre 40,8 % en 2002[9]. Ces données témoignent de la précarité économique qui afflige les Premières Nations du Québec vivant en communauté.

1.3 Scolarité

Au Canada, le niveau de scolarité atteint est moins élevé chez les Autochtones que dans la population canadienne (Penkadur and Penkadur, 2013). Des disparités semblables au Québec sont observées où, en 2008, 51,5 % des membres des Premières Nations âgés de 18 ans et plus n'ont pas terminé leurs études secondaires (CSSSPNQL, 2013a), contre 14,8 % des Québécois âgés de 25 à 64 ans en 2010 (Gauthier, 2014). Cette situation joue nécessairement en défaveur des Premières Nations lorsque vient le temps de trouver un emploi et de développer une autonomie financière (Sider, 2005).

1.4 Logement

Les conditions de logement chez les Premières Nations sont largement en deçà de celles vécues par la population en général. Il s'agit là d'un phénomène largement documenté, et ce, depuis plusieurs années (Commission royale sur les peuples autochtones, 1996; SCHL, 2004; SCHL, 2011; APNQL, 2014a). Le manque chronique de logements qui favorise le surpeuplement, la présence de moisissures toxiques et la pénurie de logements abordables sont des problèmes qui touchent la grande majorité des communautés du Québec (CSSSPNQL, 2013b; APNQL, 2014a) et du Canada (Commission royale sur les peuples autochtones, 1996; Peters et Robillard, 2009; Peters, 2012; Patrick, 2015). Bien que le logement ne soit pas une panacée au problème de l'itinérance, il faut y voir un facteur susceptible de favoriser son développement chez les Premières Nations qui sont particulièrement touchées par cette problématique. Autrement dit, si l'itinérance ne repose pas uniquement sur un problème de logement, il faut admettre que ce phénomène est toujours lié à la question du logement.

En menaçant la santé et le bien-être des personnes, la crise du logement contribue à la marginalisation des peuples (Commission royale sur les peuples autochtones, 1996). Au-delà des impacts mesurables que cette situation peut avoir sur les Premières Nations du Québec (la détérioration du parc immobilier, l'augmentation du fardeau financier et l'endettement des communautés), d'autres conséquences difficilement mesurables doivent aussi être prises en considération, telles que :

- des problèmes de santé et de sécurité des personnes;
- des tensions familiales au sein des ménages;
- des problèmes d'apprentissage chez les jeunes;
- une diminution du sentiment d'appartenance à la communauté (APNQL, 2014a).

La crise du logement qui traverse les communautés s'explique en bonne partie par la présence d'un système de financement du logement peu adapté aux besoins des Premières Nations. Pour comprendre le contexte dans lequel s'insère cette crise, il faut savoir que le développement du parc de logements en communauté ne répond pas aux besoins démographiques des Premières Nations (APNQL, 2014a). De plus, ce développement repose généralement sur des modèles de résidence (maisons unifamiliales et jumelées) calqués sur la culture occidentale et qui sont peu adaptés aux besoins des Premières Nations dont les ménages tendent à regrouper des membres de la famille issus de plusieurs générations.

L'accès à la propriété se trouve grandement limité dans les communautés en raison de la *Loi sur les Indiens* (1876) qui invalide le droit de saisir des biens sur les territoires des communautés. En limitant l'accès au logement privé sur les territoires, cette mesure mine le développement du logement qui repose ainsi en bonne partie sur le logement locatif de bande. En comparaison avec la population en général, les Premières Nations sont donc proportionnellement plus nombreuses à habiter un logement en tant que locataires.

Mis à part les fonds additionnels investis au cours des dernières années dans le cadre de programmes non récurrents[10], les subsides de base alloués aux communautés par le gouvernement fédéral pour le financement du logement dans les communautés, n'ont pas été augmentés depuis 1982 (APNQL, 2014a). Outre la nonindexation des subsides gouvernementaux, notons la progression de l'indice des prix à la consommation qui, pour la même période, a augmenté de 117 %. Enfin, les Premières Nations du Québec connaissent une croissance démographique plus rapide que la population québécoise, ce qui contribue à exacerber les besoins en matière de logement. En somme, les programmes du gouvernement fédéral, principal responsable du logement chez les Premières Nations, ne répondent pas aux besoins démographiques des communautés (CSSSPNQL, 2013b; APNQL, 2014a).

10 Ces programmes non récurrents désignent la Nouvelle approche de logement de 1996 (enveloppe de 24 M$), l'Initiative de logement de 2005 (enveloppe de 6,2 M$), la Nouvelle démarche régionale en logement de 2008 (enveloppe de 1 M$) et le Plan d'action économique du Canada de 2009 (14,4 M$). Ces mesures additionnelles totalisent une somme de 45,6 M$ pour les communautés du Québec (APNQL, 2014a, p.28).

Enfin, peu de données sont connues sur l'« abordabilité[11] » des logements en contexte de communauté en raison du manque de renseignements sur les coûts liés au logement sur ces territoires, mais aussi de la complexité des programmes d'attribution des logements (CSSSPNQL, 2013b, p. 14). Néanmoins, une proportion de 12,8 % des ménages autochtones en communauté occupe des habitations non conformes aux normes de qualité et de taille convenables, en plus d'être incapables de se payer un logement « acceptable » (SCHL, 2004).

1.5 Santé physique et mentale

La relation entre la santé et l'itinérance est complexe dans la mesure où elle n'est pas unidirectionnelle. Si des problèmes de santé peuvent contribuer à faciliter la progression d'une personne vers l'itinérance, ces ennuis peuvent aussi se développer en raison des conditions de vie difficiles vécues pendant l'expérience d'une situation d'itinérance (Patrick, 2015).

En effet, les personnes qui vivent l'itinérance de façon plus ou moins prolongée sont susceptibles de voir leur santé physique et mentale se détériorer. Cette situation génère des taux d'utilisation élevés des soins de santé, notamment en ce qui concerne les services d'urgence, les hospitalisations et les visites chez le médecin (Gaetz, 2012).

L'occupation d'endroits insalubres ou non propices à l'habitation humaine, la mauvaise alimentation et le manque chronique de sommeil sont des réalités caractéristiques de l'itinérance qui sont susceptibles d'exacerber un problème de santé existant ou d'en favoriser l'apparition. Parmi ces problèmes, on note les engelures, les infections systémiques telles que le rhume et la grippe, les carences nutritionnelles, l'hypothermie ou les coups de chaleur, les maladies dermatologiques, telles que les infections fongiques de la peau ou des pieds, ainsi que les problèmes circulatoires (MSSS, 2008). En raison du faible pouvoir que ces personnes possèdent sur leur alimentation, l'itinérance peut aussi générer des problèmes de santé très importants pour les personnes souffrant de diabète, une maladie chronique reconnue pour toucher les Premières Nations de façon considérable. Enfin, les personnes en situation d'itinérance seraient 29 fois plus susceptibles de contracter l'hépatite C (Khandor et Mason, 2007, dans Gaetz, 2012).

De la même façon, l'itinérance est aussi liée à des problèmes de santé mentale. D'une part, les personnes vivant une situation d'itinérance sont plus à risque de développer des problèmes de santé mentale en raison de leur surexposition à la violence physique et sexuelle (Gaetz, 2012) et du stress lié à l'insécurité qui caractérise leur situation. D'autre part, faire l'expérience de la violence familiale ou conjugale est aussi reconnue comme un facteur qui favorise les risques d'itinérance, notamment en raison des conséquences d'un tel traumatisme sur la santé mentale des victimes (Sider, 2005). Par ailleurs, les femmes victimes de violence conjugale ainsi que les enfants victimes d'abus tendent à quitter la demeure familiale (Birdsall-Jones, Corunna et coll., 2010), les amenant ainsi à vivre de l'instabilité résidentielle. Tel que l'indique l'Enquête sociale générale, les Autochtones étaient, en 2009, presque deux fois plus nombreux que les nonAutochtones à déclarer avoir subi de la violence conjugale (voie de fait ou agression sexuelle) au cours des cinq dernières années (Statistique Canada, 2009). Par ailleurs, les victimes autochtones étaient plus susceptibles de déclarer avoir subi des formes graves de violence conjugale que leurs homologues non autochtones.

1.6 Judiciarisation

De façon semblable à la santé physique et à la santé mentale, la relation entre l'itinérance et la judiciarisation est aussi bidirectionnelle. En favorisant l'instabilité résidentielle, l'expérience d'un épisode d'incarcération peut avoir un lien direct avec l'itinérance dans la vie d'une personne. À partir d'une analyse des facteurs pouvant amener les Autochtones à vivre une situation d'itinérance en Ontario, Sider (2005) observe que, faute de moyens, ces derniers sont parfois incapables de retourner dans leur communauté après leur libération. Le fait est que la remise en liberté s'opère généralement à l'endroit même où l'arrestation a eu lieu, ce qui peut être en milieu urbain et loin de la communauté d'appartenance de la personne. Une fois libérés, il arrive également que des personnes soient exclues de leur communauté en raison de la nature du crime qui a été commis, ce qui fragilise leur réinsertion sociale.

Par ailleurs, les sans-abri courent un plus grand risque d'incarcération que les personnes qui sont logées convenablement en raison du profilage et des pratiques locales de criminalisation dont ils font l'objet, notamment par la délivrance de contraventions pour incivilités (Bellot et Sylvestre, 2012; Gaetz, 2012). Or, des études ont démontré les impacts de cette situation sur l'endettement des personnes qui, à son tour, devient un obstacle majeur à la recherche d'un logement convenable (Gaetz, 2012). Enfin, notons que la perpétration de délits dans le but de faire l'objet d'une incarcération représente aussi une stratégie de survie pour certaines personnes qui, en hiver, n'ont pas d'endroit où dormir.

Bref, il existe un lien évident entre l'itinérance et la judiciarisation. Cette relation engendre aussi des coûts financiers importants pour la société, dans la mesure où elle engage des dépenses publiques de divers ordres (forces de l'ordre, temps passé au tribunal, système de justice pénale). En 2010-2011, le coût quotidien moyen d'un détenu dans un pénitencier provincial (crimes non violents) s'élevait à 171 $ (Dauvergne, 2012).

11 Selon la SCHL, un ménage « éprouve des besoins impérieux de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins l'une des normes relatives à la qualité, à la taille ou à l'"abordabilité", et si le ménage qui l'habite doit dépenser au moins 30 % de son revenu avant impôt moyen pour payer le loyer médian d'un autre logement acceptable (c'est-à-dire conforme aux 3 normes), situé dans sa localité » (SCHL, 2004, p. 2). En raison de modalités particulières attribuables aux logements de bande, les données sur les coûts d'habitation dans les réserves ne sont pas recueillies lors du recensement canadien.

1.7 Dépendances aux drogues et à l'alcool

À la lumière des écrits scientifiques, la dépendance aux drogues et à l'alcool est un problème fortement associé à l'itinérance en général (Patrick, 2015). En effet, les problèmes de dépendance sont reconnus pour favoriser la désorganisation des personnes, laquelle est susceptible à son tour de précipiter la chute vers une situation d'itinérance.

Si les Premières Nations comptent une proportion moins importante de consommateurs d'alcool que les Québécois, une tendance inverse est observée en ce qui concerne la consommation excessive d'alcool. (CSSSPNQL, 2013e). D'autres travaux indiquent une consommation largement supérieure de drogues chez les Premières Nations que chez les Québécois (Cazale et Leclerc, 2010). Toutes drogues confondues, 40,1 % des membres des Premières Nations âgés de 12 ans et plus vivant en communauté affirment consommer des drogues contre 13,1 % des Québécois âgés de 15 ans et plus (CSSSPNQL, 2013e).

La dépendance aux drogues et à l'alcool est aussi associée à des troubles de santé mentale, tels que la détresse psychologique, le trouble de l'humeur ou anxieux et des comportements suicidaires (CSSSPNQL, 2013e). L'usage de substances par les personnes atteintes d'un trouble de santé mentale (la comorbidité) est un problème de taille bien connu des acteurs qui interviennent auprès des personnes en situation d'itinérance. Ces problèmes de concomitances représentent un défi majeur pour les professionnels qui tentent de poser un diagnostic de santé mentale pour ensuite être en mesure de développer une intervention adaptée auprès de ces personnes.

1.8 Habitudes migratoires

À la lumière des écrits, les Autochtones du Canada sont très mobiles (AADNC, 2013), voire beaucoup plus mobiles que la population canadienne en général (SCHL, 1996; Norris et Clatworthy, 2003). Les Premières Nations du Québec ne semblent pas échapper à ce phénomène : près de la moitié, soit 45,5 %, affirment avoir déjà habité à l'extérieur de leur communauté (CSSSPNQL, 2013c). Parmi ces derniers, 13,2 % ont déjà quitté leur communauté pour une autre.

Si le travail et les études sont les principales raisons évoquées pour quitter la communauté, la famille et la culture justifient, quant à elles, un retour vers celle-ci (Girard, LeBlanc et coll., 2007; CSSSPNQL, 2013c). Ainsi, le phénomène de la migration est symptomatique des conditions de vie difficiles des Premières Nations. Devant la « stagnation de la situation sociale et économique prévalant au sein des réserves », plusieurs Autochtones décident de migrer à l'extérieur des communautés pour améliorer leur situation (RCAAQ, 2008, p. 8).

L'arrivée en ville apporte cependant un lot de difficultés. Certains auteurs soulignent l'importance du rôle joué par l'isolement social, soit « l'absence de contact ou d'interaction soutenue avec les individus et les institutions qui représentent la société dominante », pour l'intégration des Premières Nations qui migrent en milieu urbain (Norris et Clatworthy, 2003). D'autres auteurs affirment que ces déplacements vers les centres urbains peuvent générer un choc culturel et social chez les Premières Nations, notamment par la perte de repères culturels et l'éloignement de la famille (Wente, 2000, dans Distasio et coll., 2005; CSSSPNQL, 2013c). Combinés à la discrimination dont elles sont parfois victimes, ces éléments contribuent à accentuer la marginalisation économique et sociale des Premières Nations à l'extérieur de la communauté (Norris et Clatworthy, 2003). En raison de préjugés ou de l'absence d'antécédents en matière de crédit, certains propriétaires refusent de louer un logement aux familles des Premières Nations.

Brièvement, on quitte la communauté pour améliorer ses conditions de vie (RCAAQ, 2008; CSSSPNQL, 2013c), mais on y revient pour maintenir des liens sociaux. En somme, ces taux importants de migration chez les membres des Premières Nations, ainsi que les obstacles qui se présentent à eux lorsqu'ils quittent la communauté, augmentent les risques pour ces derniers de connaître un épisode d'itinérance au cours de leur vie.

Brièvement, les éléments rapportés dans cette section exposent non seulement la présence d'écarts importants entre les déterminants de la santé chez les Premières Nations et les non-Autochtones qui constituent des facteurs de risque de l'itinérance, mais aussi le rôle de l'héritage colonial dans le développement de ces disparités. Outre les écarts en matière de revenu et de scolarité, plusieurs enquêtes ont su démontrer, au fil des années, les conditions de logement largement en deçà de celles qui prévalent chez les non-Autochtones. Les Premières Nations du Québec sont aussi reconnues pour vivre certaines problématiques liées à la santé physique et mentale ainsi qu'aux dépendances de façon plus importante. Enfin, ces disparités se traduisent aussi par des habitudes migratoires plus importantes chez les Premières Nations qui sont à la fois le résultat de conditions de vie difficiles en communauté, mais pouvant aussi renforcer leur vulnérabilité en milieu urbain.

Bien entendu, ces facteurs de risques ne constituent pas une énumération exhaustive des éléments pouvant favoriser le phénomène de l'itinérance chez les Premières Nations. Par ailleurs, considérer ces facteurs comme étant mutuellement exclusifs serait une erreur dans la mesure où ces derniers sont susceptibles de s'influencer l'un et l'autre. Les racines de l'itinérance sont généralement variées et complexes, car elles reposent sur l'agencement de plusieurs facteurs et d'événements marquants qui peuvent survenir dans la vie d'une personne (Distasio, Sylvestre et coll., 2005).

2. ÉTHIQUE ET MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Cette section expose la démarche de recherche sur laquelle repose la réalisation de ce portrait. Plus précisément, elle étaye la méthode de collaboration privilégiée afin d'intégrer les points de vue des milieux de la recherche et des Premières Nations à la réflexion qui a contribué à ce portrait. Elle présente aussi la stratégie de collecte d'information privilégiée, l'échantillon des communautés participantes et des répondants ayant pris part à la collecte d'information ainsi que les considérations éthiques ayant guidé leur participation. Enfin, elle aborde la méthode de traitement et d'analyse des données recueillies, sans oublier le processus de validation des résultats.

2.1 Une démarche collaborative entre les Premières Nations et le milieu de la recherche

Cette recherche a été réalisée dans le respect du Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador (APNQL, 2014b) et des principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP®). Afin d'intégrer les savoirs scientifique et expérientiel pertinents à l'égard de l'itinérance en contexte communautaire des Premières Nations, chaque étape liée à la réalisation des travaux a fait l'objet d'une discussion avec un comité consultatif mis sur pied dans le but d'appuyer la réalisation du projet. Ce comité a réuni des acteurs issus des milieux de la recherche et de l'intervention parmi lesquels figurent des Premières Nations. La participation active de ces dernières, et ce, dès l'élaboration des objectifs de la recherche, a été essentielle à la prise en compte des enjeux locaux liés à l'itinérance chez les Premières Nations, mais aussi des valeurs partagées par ces dernières pouvant avoir une influence sur le phénomène de l'itinérance.

Le partage tacite et explicite des connaissances entre les différents membres de ce comité a été indispensable à la réalisation d'un portrait fidèle de l'itinérance au sein des communautés. Cette diversité des savoirs a été prise en compte dans la planification du projet de recherche, et ce, de la définition des objectifs à l'analyse des données recueillies, sans oublier la diffusion des résultats de recherche. Cette collaboration a été importante puisqu'elle a permis la mise en perspective de plusieurs points de vue, notamment en offrant un « double regard » sur le sujet en question (APNQL, 2014b).

Saisons

2.2 Méthode de collecte d'information privilégiée

En raison de l'absence de documentation sur la question de l'itinérance en contexte communautaire, une collecte d'information de nature qualitative a été réalisée au sein des communautés des Premières Nations. Ce choix de méthode constitue une avenue à préconiser dans le cadre de recherche exploratoire.

La principale stratégie de collecte d'information privilégiée dans le cadre de ce portrait repose sur la méthode d'entretiens semi-dirigés[12] (individuels et de groupe) avec des personnes-ressources à l'emploi des conseils de bande et qui interviennent, de façon directe ou indirecte, auprès des personnes à risque ou en situation d'itinérance sur leur territoire. Cette stratégie permet de laisser la place au répondant afin qu'il parle de ce qui lui semble important. Elle permet aussi d'approfondir des éléments de discours qui pourraient porter à confusion par leur manque de nuance. Des entretiens ont aussi été réalisés auprès de personnes œuvrant au sein d'organisations offrant des services aux Premières Nations en milieu urbain. Afin de minimiser le temps consacré par les répondants au projet en question, les entretiens téléphoniques ont été privilégiés. Toutefois, les répondants issus de Mashteuiatsh, Wendake et Listuguj ont été rencontrés dans le cadre de groupes de discussion réalisés en personne. Enfin, deux entretiens de groupe ont été réalisés au téléphone avec les répondants des communautés de Kitigan Zibi et de Timiskaming.

Puisque les services offerts sont appelés à varier en fonction des communautés, les répondants ont été désignés à partir de la technique d'échantillonnage par « boule de neige » qui consiste à sélectionner les personnes à l'aide de référencements au sein du milieu. Cette technique est très utile pour recruter des répondants difficiles à trouver, notamment en raison de la diversité des fonctions qu'ils occupent (Pires, 1997). Les personnes-ressources constituent la principale source de répondants sollicités pour la collecte d'information. Rappelons que le choix de ce type de répondants repose sur leurs connaissances des principales caractéristiques des personnes à risque ou en situation d'itinérance, mais aussi des facteurs pouvant expliquer l'expérience de ce phénomène sur le territoire de la communauté. Enfin, la collecte d'information auprès de ces derniers vise aussi à cerner les leviers et les obstacles relatifs à la prévention et au soutien des personnes en situation d'itinérance.

12 Canevas d'entretien auprès des personnes-ressources à l'annexe 1.

Traumatisme
Abus
Pauvreté
Individu
Famille
Mouvance
Refuge

Enfin, deux entretiens semi-dirigés[13] ont aussi été réalisés auprès de personnes en situation d'itinérance afin d'examiner de plus près les parcours de vie et les obstacles que rencontrent les personnes faisant personnellement l'expérience de l'itinérance dans leur communauté. Par la prise en compte du sens donné par ces personnes à leur propre expérience, ces entretiens ont permis d'explorer le phénomène plus en profondeur (Poupart, 1997).

2.3 Échantillon communautaire

Afin d'informer le milieu de la mise en œuvre du projet et de l'éventuelle collecte d'information, une note d'information[14] a été envoyée aux communautés des Premières Nations du Québec[15], le 19 octobre 2015, ainsi qu'au réseau des centres d'amitié autochtones du Québec. Dans le but d'obtenir la représentativité communautaire la plus complète qui soit, les mêmes communautés ont été sollicitées le 24 novembre 2015. Plus précisément, cette sollicitation a pris la forme d'une lettre d'invitation[16] acheminée aux chefs de 28 communautés[17], et accompagnée d'un formulaire de consentement. Parmi les communautés sollicitées, 17 ont accepté de collaborer au projet à l'aide du formulaire de consentement des chefs ou des grands chefs à l'appui. L'obtention du consentement des communautés avant la sollicitation des personnes-ressources pour les entretiens est une étape importante. Cette dernière est essentielle au bon déroulement de la collecte d'information dans la mesure où elle permet d'établir une collaboration fructueuse avec les communautés.

Des entretiens semi-dirigés ainsi que des groupes de discussion ont été réalisés au sein de 13 communautés (dont 3 anglophones) réparties dans chacune des zones d'isolement géographique[18] développées par AINC[19] (voir le tableau 1). La difficulté d'obtenir le consentement libre et éclairé de la part de répondants potentiels explique en grande partie l'écart entre le nombre de communautés ayant accepté de participer et celles ayant effectivement participé au processus de collecte.

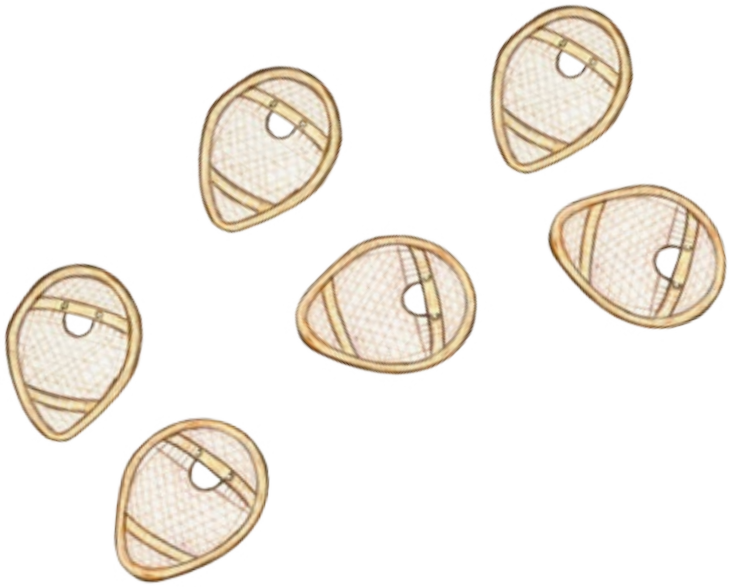

13 Canevas d'entretien auprès des personnes en situation d'itinérance à l'annexe 2.

14 Modèle de note d'information utilisé à l'annexe 3.

15 À l'exception de la nation crie et des Inuits.

16 Modèle de lettre utilisé à l'annexe 4.

17 Les communautés de Hunter's Point (Algonquins), de Cacouna et de Withworth (Malécites), de Coucoucache (Atikamekw) et de Gespeg (Micmacs) ont été exclues de l'échantillon, en raison de l'absence de résidents sur ces territoires.

18 Ces zones reposent sur un système de zonage développé par Affaires autochtones et Développement du Nord canadien (AADNC) afin de catégoriser le degré d'isolement géographique des communautés. Ce système repose sur quatre zones distinctes.
Zone 1 (zone urbaine) : La communauté est située à moins de 50 km d'un centre de services relié par une route d'accès ouverte à l'année longue;
Zone 2 (zone rurale) : La communauté est située entre 50 et 350 km d'un centre de services relié par une route d'accès ouverte à l'année longue;
Zone 3 (zone isolée) : La communauté est située à plus de 350 km d'un centre de services relié par une route d'accès ouverte à l'année longue
Zone 4 (zone à accès difficile) : La communauté n'a pas de route d'accès ouverte reliée à l'année longue à un centre de services.
Centre de services : La localité la plus proche où les membres de la communauté doivent se rendre pour avoir accès aux fournisseurs, aux banques et aux services gouvernementaux.

19 Affaires indiennes et du Nord Canada (2000). Manuel de classification des bandes. Ottawa, AINC.

TABLEAU 1 : LISTE DES COMMUNAUTÉS PARTICIPANTES SELON LA ZONE D'ISOLEMENT GÉOGRAPHIQUE* ET LE NOMBRE DE RÉPONDANTS

Communauté participante	Personnes interrogées	Résidents**
Zone urbaine (zone 1) – 6/15 communautés non conventionnées et habitées		
Kitigan Zibi (Algonquins)	5 personnes-ressources	1 582
Listuguj (Micmacs)	4 personnes-ressources	2 049
Mashteuiatsh (Innus)	6 personnes-ressources	2 042
Pessamit (Innus)	1 personne-ressource	2 862
Timiskaming (Algonquins)	2 personnes-ressources	584
Wendake (Hurons-Wendat)	2 personnes-ressources	1 528
Zone rurale (zone 2) – 3/7 communautés non conventionnées et habitées		
Kitcisakik (Algonquins)	1 personne-ressource	397
Manawan (Atikamekw)	1 personne-ressource	2 299
Ekuanitshit (Innus)	1 personne-ressource	570
Zone isolée (zone 3) – 2/2 communautés non conventionnées et habitées		
Nutashkuan (Innus)	1 personne-ressource	973
Opitciwan (Atikamekw)	1 personne-ressource	2 309
Zone difficile d'accès ou éloignée (zone 4) – 2/3 communautés non conventionnées et habitées		
Matimekush (Innus)	1 personne-ressource	783
Pakua Shipu (Innus)	1 personne-ressource	338
Total **13 communautés**	**27 répondants**	

* Données tirées du Manuel de classification des bandes, Affaires indiennes et du Nord Canada (2000).
** Données tirées de la Carte des Nations 2016, Affaires autochtones et du Nord Canada.

2.4 Échantillon de répondants

Au total, 27 personnes-ressources et deux personnes en situation d'itinérance ont participé à l'élaboration du portrait par l'entremise d'un entretien individuel ou de groupe. La désignation des personnesressources a généralement été rendue possible grâce à la collaboration des directeurs de la santé et des services sociaux des communautés participantes. Les personnes-ressources formant cet échantillon de répondants sont issues d'univers professionnels variés, tels que l'aide sociale (sécurité du revenu), le logement, la santé, les services sociaux ainsi que le développement social (voir le tableau 2). La variété des appartenances professionnelles déclarées a permis d'aborder une grande variété de thèmes liés à l'itinérance au sein des communautés.

TABLEAU 2 : LISTE DES TITRES D'EMPLOIS DÉCLARÉS PAR LES RÉPONDANTS

Développement social, santé et services sociaux	
• Organisateurs communautaires (deux hommes) • Superviseur des services communautaires • Coordonnateur des services communautaires et culturels • Conseiller en main-d'œuvre • Agente à l'accueil, à l'évaluation, à la référence et à l'orientation (AERO) • Coordonnateur d'un lieu de rencontre • Éducatrice, compétences de vie • Infirmière • Coordonnateur en gestion de crise	• Intervenants en dépendance ou agents PNLAADA (deux femmes et deux hommes) • Psychologues (deux hommes) • Intervenants sociaux (un homme et une femme) • Intervenante, refuge pour victimes de violence familiale • Agent de prévention (famille) • Conseillers, santé mentale (une femme et un homme) • Superviseur, services de première ligne
Aide sociale	**Logement**
• Superviseur • Agents d'aide au revenu (un homme et une femme)	• Coordonnatrice à l'habitation

En ce qui concerne les personnes en situation d'itinérance interrogées, les deux répondants rencontrés sont des hommes âgés de 40 à 50 ans et pères d'au moins trois enfants dont la charge n'est présentement pas assumée en raison notamment de leur instabilité. Ces derniers se distinguent non seulement par la forme d'itinérance actuellement vécue (itinérance cachée et itinérance visible), mais aussi par leurs parcours de vie différents.

2.5 Considérations éthiques

Le consentement individuel des répondants a été obtenu avant la réalisation des entretiens afin d'assurer leur pleine compréhension des objectifs du projet ainsi que des modalités de la collecte d'information (confidentialité et anonymat des propos recueillis). À l'instar des communautés sollicitées, les personnesressources (principaux répondants de cette étude) ont été informées quant à l'aspect volontaire de leur participation. Cette étape a également été l'occasion de les informer de leurs droits, notamment leur droit de retrait en tout temps et sans préjudice, ainsi que de l'aspect confidentiel de leur participation[20].

Afin d'assurer la qualité de l'échantillon de répondants et, pour corollaire, la richesse des propos recueillis, les personnes-ressources ont toutes été invitées à prendre connaissance du schéma d'entrevue avant de consentir à participer aux entretiens.

Les données recueillies seront conservées par la CSSSPNQL pour une période de cinq ans suivant la fin du projet.

2.6 Traitement et analyse des entretiens

La presque totalité des entretiens a été enregistrée et retranscrite intégralement afin de rapporter les propos issus de la discussion de façon fidèle. Cette technique de traitement des informations a pour but de dépasser les impressions immédiates de l'intervieweur lors de l'entretien qui ne correspondraient pas aux propos véritables du répondant (Revillard, 2008). Par ailleurs, elle permet aussi d'appuyer les résultats à l'aide de citations des répondants. Les entretiens ont été analysés de façon à faire ressortir les informations pertinentes en fonction des objectifs établis dans le cadre du portrait, et ce, à l'aide du logiciel d'analyse de données qualitatives NVivo 10.

2.7 Validation des résultats

Les données analysées ont fait l'objet d'une validation par les membres du comité consultatif mis sur pied dans le cadre de ce projet ainsi que par les communautés participantes. Ce processus de validation est essentiel dans la mesure où il diminue considérablement les risques d'interprétation erronée pouvant survenir notamment en raison de biais culturels.

20 Modèle de formulaire de consentement utilisé (annexe 5).

3. CADRE CONCEPTUEL

La surexposition des Premières Nations aux facteurs de risques liés à l'itinérance et l'importance de l'héritage colonial en tant qu'élément ayant de multiples impacts sur le développement des communautés justifient l'importance de poser un regard qui est en mesure de refléter l'itinérance telle qu'elle est vécue par les Premières Nations. Cette section expose, dans un premier temps, la définition de l'itinérance ayant été retenue dans le cadre de ce portrait. Par la suite, elle présente les diverses formes d'itinérance susceptibles de s'opérer dans les communautés des Premières Nations au Québec et qui ont fait l'objet des entretiens auprès des répondants lors de la collecte d'information.

3.1 Définition retenue

Les personnes en situation d'itinérance forment un groupe hétérogène et complexe (Distasio et coll., 2005). Afin de circonscrire la réflexion autour du même objet, l'adoption d'une définition assez inclusive pour représenter la diversité des situations d'itinérance est primordiale. Selon Gaetz et coll. (2014, p. 42), une personne est à risque d'itinérance lorsque « sa situation de logement courante manque de sécurité et de stabilité ». Aborder la question de l'itinérance sans aborder celle du risque lié à l'itinérance serait malavisé, car elle permet de poser un regard sur les éléments qui favorisent la vulnérabilité des personnes face à l'itinérance. Par ailleurs, la connaissance de ces conditions est essentielle à l'élaboration d'une stratégie de prévention de l'itinérance.

L'Observatoire canadien sur l'itinérance définit l'itinérance de façon à inclure une diversité des conditions de logement des personnes, tout en mettant l'accent sur les obstacles d'ordres systémique et individuel que rencontrent les personnes aux prises avec ce problème.

« […] la situation d'un individu ou d'une famille qui n'a pas de logement stable, permanent ou adéquat, ou qui n'a pas de possibilité ou la capacité immédiate de s'en procurer un. C'est le résultat d'obstacles systémiques et sociétaux, d'un manque de logements abordables et adéquats, et/ou de défis financiers, mentaux, cognitifs, de comportement ou physique qu'éprouvent l'individu ou la famille, et de racisme et de discrimination. La plupart des gens ne choisissent pas d'être sans abri et l'expérience est généralement négative, stressante et pénible[21]. »

Par ailleurs, l'Observatoire souligne l'aspect non statique de l'itinérance, dans la mesure où une personne peut vivre, au cours d'une période plus ou moins longue, des situations d'itinérance qui diffèrent. Ces propos se rapprochent de ceux tenus par des personnes-ressources au sein des communautés indiquant que l'expérience de l'itinérance, pour plusieurs personnes, peut prendre diverses formes au cours d'une même année, notamment en fonction des saisons. En somme, cette définition offre un cadre approprié à l'examen des diverses formes d'itinérance qui se présentent en contexte de communauté des Premières Nations.

3.2 Stratégies d'entrevue

Dans le cadre des entretiens, les répondants ont été questionnés sur la présence de personnes en situation d'itinérance dans leur communauté. Afin d'inclure dans la discussion toutes les situations pouvant se présenter sur leur territoire, celles-ci ont été présentées en guise d'introduction à chaque entretien. Le recensement de ces situations est inspiré de la typologie européenne de l'exclusion liée au logement appelée ETHOS (European Typology on Homelessness and housing exclusion). Reconnue pour couvrir toutes les situations des personnes sans domicile dans l'ensemble de l'Europe, cette typologie est utilisée pour soutenir diverses collectes de données, des recherches ainsi que l'élaboration de politiques de lutte contre l'exclusion liée au logement.

Les catégories opérationnelles comprises dans cet outil et reposant sur des situations peu probables en contexte communautaire n'ont cependant pas été abordées lors des entretiens (voir le tableau 3). Par ailleurs, certains éléments ne figurant pas au sein de la typologie originale ont été ajoutés afin d'inclure des situations possibles en contexte de communauté. Plus précisément, les personnes en hébergement d'urgence, les personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile et immigrés ainsi que les bénéficiaires d'un accompagnement en logement à long terme pour ex-sans-abri ont été exclues en raison de l'absence de tels services dans les communautés. Les personnes menacées d'expulsion ont aussi été mises de côté, car cette catégorie aurait exigé la demande de renseignements à l'intention de divers acteurs (notamment les différents corps de police, les services de logement des conseils de bande et les propriétaires de maisons privées) et demandé du temps et des ressources plus importantes que celles dont nous disposions pour ce projet. Enfin, certaines catégories conceptuelles ont été ajoutées dans le but de faciliter la compréhension des formes d'itinérance et d'exclusion liées au logement en ce qui concerne le cadre conceptuel privilégié pour ce portrait. Aux fins de comparaison, la version originale de la typologie ETHOS[22] peut être consultée à l'annexe 6.

21 Définition tirée du site Internet de l'Observatoire canadien sur l'itinérance : http://www.homelesshub.ca/sites/default/files/COHhomelessdefinitionFR.pdf (consulté le 21 octobre 2015).

22 ETHOS (2007). Typologie européenne de l'exclusion liée au logement : http://www.feantsa.org/spip.php?article121&lang=en (consulté le 22 mars 2016).

TABLEAU 3 : TYPOLOGIE EUROPÉENNE DE L'EXCLUSION LIÉE AU LOGEMENT ADAPTÉE A L'EXAMEN DES SITUATIONS D'ITINÉRANCE DANS LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS AU QUÉBEC

Catégories conceptuelles	Catégories opérationnelles	Définitions génériques
Sans-abri (itinérance visible)	Personnes vivant dans la rue	• Qui vit dans la rue, dans des espaces publics, sans hébergement.
	Personnes vivant dans des endroits non conçus pour l'habitation humaine	• Garages, remises, tentes, abris de fortune, voitures, etc. (dans la forêt ou sur le territoire habité).*
Sans logement	Personnes sortant d'institutions	• Pas de logement disponible avant libération (institutions pénales), sortie d'hôpital ou de centre de traitement ou de réhabilitation. • Pas de logement déterminé (p. ex. au 18e anniversaire).
	Personnes en foyer d'hébergement pour victimes de violence familiale	• Personnes hébergées à la suite de violence familiale et dont la durée est courte.
Logement précaire (itinérance cachée)	Personnes en habitat précaire (couchsurfers)	• Personnes hébergées provisoirement par la famille ou des amis en raison d'absence de logement. • Sans bail (location ou sous-location).
Logement inadéquat (itinérance cachée)	Personnes en logement indigne	• Habitations dont la qualité menace de façon importante la sécurité ou la santé des occupants.
	Personnes vivant dans des conditions de surpeuplement sévère	• Personnes vivant dans un logement dont le ratio d'occupation dépasse largement une personne par pièce. • Présence d'une promiscuité qui favorise des tensions sociales au sein des ménages.

* Exclut les personnes vivant par choix dans un campement situé en forêt et selon un mode de vie organisé et inspiré de la culture traditionnelle propre à une Première Nation.

Pour chacune de ces situations, les personnes-ressources ont été invitées à partager leurs connaissances quant au profil socioéconomique des personnes concernées ainsi qu'aux raisons pouvant expliquer la perte d'un logement par ces personnes ou leur maintien dans ces conditions. Les habitudes de migration, susceptibles d'influencer le phénomène de l'itinérance, ont aussi été abordées sur les plans de la motivation des personnes et des impacts possibles de cette migration sur des situations d'itinérance. Enfin, les entretiens ont également été l'occasion de confirmer la présence ou l'absence de données chiffrées au sein des communautés et de connaître les impressions des répondants quant à l'ampleur de la forme d'itinérance en question.

Logement précaire

4. PORTRAIT DE L'ITINÉRANCE DANS LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS

Cette section aborde les diverses formes d'itinérance présentes au sein des communautés des Premières Nations à partir des propos recueillis auprès des répondants des communautés participantes ainsi que des informations mises en lumière dans le cadre de la revue des écrits scientifiques.

Pour chaque forme d'itinérance abordée dans cette section figure des informations concernant les principaux déterminants de la santé des personnes concernées par la problématique en question, les facteurs pouvant expliquer la progression ou le maintien des personnes en situation d'itinérance ainsi que l'ampleur du phénomène au sein des communautés participantes.

4.1 Itinérance cachée

L'itinérance cachée est un concept qui demeure particulièrement pertinent pour étudier la spécificité de ce phénomène dans les communautés, notamment en raison de la crise du logement qui est très importante. À la lumière de la documentation consultée, les définitions de l'itinérance cachée varient considérablement. Certains auteurs restreignent l'itinérance cachée aux personnes vivant temporairement chez des amis, de la famille ou encore des inconnus et où ils ne bénéficient pas de sécurité d'occupation (Eberle, Kraus et coll., 2009; Peters, 2012). Selon Gaetz et coll. (2014, p. 39), l'itinérance cachée (*couchsurfing*) réfère aux personnes qui « demeurent temporairement chez des connaissances, des amis ou de la famille, sans perspective immédiate de trouver un chez-soi et en sachant qu'ils peuvent se retrouver

Présence de données sur la précarité résidentielle (couchsurfing)

Jusqu'à présent, il n'existe pas de sources fiables de données pour estimer le nombre de personnes en situation d'itinérance cachée dans les communautés des Premières Nations du Québec (Eberle, Kraus et coll., 2009). Si peu d'études consultées portent sur l'itinérance cachée, une certaine reconnaissance est dénotée quant à l'importance de cet objet de recherche. Distasio et coll. (2005) ont étudié les caractéristiques, les circonstances et les facteurs contribuant au phénomène de l'itinérance cachée des Premières Nations dans les villes canadiennes des Prairies. Quelques tentatives de dénombrement ont également été réalisées en Colombie-Britannique (Eberle, Kraus et coll., 2009; Graham, 2011). Celles-ci utilisent la même stratégie de collecte de données, soit celle du sondage téléphonique effectué au hasard.

à la porte à n'importe quel moment ». Certains auteurs définissent cependant l'itinérance cachée en incluant également des situations de logement inadéquat (logements insalubres ou qui nécessitent des réparations majeures) ou de surpeuplement sévère (voir Eberle et coll., 2009; Turcotte, 2015; Rond-point de l'itinérance). Ces situations ont donc été incluses dans ce portrait, car elles traduisent des réalités sociales et communautaires particulièrement répandues chez les Premières Nations.

Ainsi, l'itinérance cachée est invisible en raison de l'absence générale de ces personnes dans les espaces publics et de la structure de services destinés aux sans-abri. Logées de façon inadéquate ou précaire, les personnes qui en font l'expérience ont des besoins qui diffèrent des personnes vivant dans la rue, soit en situation d'itinérance visible. Bien qu'ayant un toit pour dormir, les personnes en situation d'itinérance cachée n'ont pas de véritable « chez-soi », soit un endroit sécuritaire bien à elles pour bénéficier d'une certaine intimité et où il est possible de se détendre et de se développer des relations (Peters, 2012; Patrick, 2015).

4.1.1 Situations de logement précaire (*couchsurfing*)

Puisque ces occasions d'hébergement sont souvent temporaires, les personnes qui se trouvent en situation de logement précaire (*couchsurfing*) développent des stratégies de survie visant à multiplier les endroits où ils peuvent dormir. Ainsi, le logement précaire se caractérise par une mobilité constante, voire des déplacements fréquents.

> « Je vais chez quelqu'un d'autre, chez mon cousin. Nous sommes une famille ici, partout, et j'ai de la famille [à l'extérieur de la communauté] et dans d'autres réserves. Je vais dormir n'importe où, comme je faisais du *couchsurfing* l'an dernier à ce moment. Cette fois-ci, cette année, j'ai un sous-sol, je me suis arrangé, il y a des draps tout autour, mon lit, la télévision » (Personne en situation d'itinérance, zone 1).

Les travaux de Peters (2012) sur les stratégies utilisées pour maintenir de bonnes relations avec les hôtes illustrent non seulement cet aspect important de la mobilité des personnes en situation de logement précaire, mais aussi le stress qui accompagne un tel mode vie. Certains ne demeurent jamais plus de quelques semaines au même endroit, notamment en raison de leurs pratiques de consommation ou encore de celles de leurs hôtes. D'autres minimisent leur présence au maximum afin de ne pas déranger, fournissent une aide ménagère ou contribuent financièrement au budget du ménage. Bref, on utilise toutes sortes de stratégies pour s'assurer la faveur de ses hôtes et ainsi pouvoir revenir dans un avenir plus ou moins rapproché.

Selon les répondants interrogés, les personnes en situation de précarité résidentielle sont souvent absentes des services communautaires : « Ces personnes-là ne passent pas nécessairement par l'accueil. Ils vont s'organiser par eux-mêmes. » (Personne-ressource, zone 1)

4.1.1.1 Profil des personnes à risque

Selon les personnes-ressources consultées, les situations de logement précaire au sein des communautés semblent toucher particulièrement les hommes célibataires âgés de 18 à 40 ans, et ce, de façon beaucoup plus importante que les femmes. Les raisons évoquées pour expliquer ce déséquilibre des genres reposent sur le fait que, lorsqu'il y a rupture au sein du couple, l'homme quitte généralement le domicile afin de le laisser à la conjointe qui demeure habituellement avec les enfants. Par ailleurs, les femmes auraient moins tendance à utiliser cette stratégie en raison des risques d'exploitation sexuelle auxquels elles s'exposent en se déplaçant d'un logement à l'autre.

> « […] avec la consommation d'alcool, de drogue, etc., dormir dans un contexte de surpopulation, bien, il y a un risque d'abus. Ça fait que si tu es pas dans ton milieu à toi, tu es avec des plus ou moins, même si c'est dans ta famille élargie, tu es moins lié, etc., il y a plus de chances de vivre de la prédation. » (Personne-ressource, zone 1)

En ce qui concerne les femmes, celles qui fuient des situations de violence conjugale vont parfois adopter cette stratégie d'hébergement, mais de façon temporaire. Les répondants associent ce genre de situation à l'itinérance situationnelle dans la mesure où un tel épisode ne sera pas vécu de façon récurrente. Or, les situations de vie où des personnes sont sans logement pour des raisons de violence familiale sont abordées plus en profondeur à la section 4.3.2.

4.1.1.2 Facteurs explicatifs

Les facteurs mentionnés par les personnes-ressources pour expliquer la perte d'un logement ou le maintien des personnes en situation de logement précaire reposent principalement sur des problématiques de dépendance aux drogues et à l'alcool ainsi que de santé mentale. Par exemple, certaines personnes se voient expulsées de leur logement par la famille à la suite d'épisodes de violence et de consommation, sans toutefois perdre l'entraide de leur réseau (souvent la famille élargie).

Outre les dépendances et les problèmes de santé mentale qui favorisent la « désorganisation » de la personne, le parcours de ces personnes est souvent ponctué de violence ou de négligence subies pendant l'enfance ou encore de la perte d'un membre de la famille qui constituait en quelque sorte « le noyau familial ». Tel est le cas de Travis (nom fictif), une personne en situation de logement précaire ayant été interrogée dans le cadre du portrait.

« Ma mère est décédée et je suis resté juste avec mon père, sous le seuil de pauvreté. Nous avions un appartement, mais il n'y avait aucun meuble. Mais j'arrivais encore à aller à l'école […] la survie, voilà ce que c'est, et c'est comme ça depuis que ma mère est décédée. C'est la survie. » (Personne en situation d'itinérance, zone 1)

Chez les Premières Nations, la prise en charge des responsabilités liées à un logement telles que son entretien et la réalisation d'un budget pour couvrir les dépenses requises repose souvent sur cette personne qui constitue le « noyau familial ». Dans un contexte de faible accessibilité au logement et de surpeuplement qui en découle, tous n'ont pas la chance de développer des compétences génériques essentielles au maintien en logement.

Fait intéressant à noter, l'itinérance, selon certains répondants, serait liée à des modes de vie transmis de génération en génération.

« Puis là, c'est de génération en génération : milieu défavorisé, toxicomanie, santé mentale, abandon, nomme-les tous. C'est là-dedans que ça a navigué depuis toujours. Donc, à un moment donné, ils se ramassent à la rue. […] Puis c'est comme dans toute chose, aussi, quand on reçoit un type d'éducation, quand on connaît quelque chose, on peut pas [*sic*] développer une autre habitude de vie. […] l'éducation qu'on reçoit, elle est garante de l'habitude de vie, probablement, qu'on va adopter plus tard. » (Personne-ressource, zone 1)

Tel semble d'ailleurs être le cas des deux personnes en situation d'itinérance ayant été interrogées dans le cadre du projet.

Bien entendu, l'utilisation d'occasions d'hébergement au sein du réseau social d'une personne est une stratégie employée pour éviter la rue. Toutefois, il est important de voir cette situation comme pouvant faire partie d'un cycle ou d'un parcours et non pas comme une situation statique. À la lumière des informations recueillis auprès des répondants, ces mêmes personnes se retrouvent souvent à la rue à l'arrivée du printemps. Autrement dit, considérer les personnes en situation d'itinérance visible comme un groupe de personnes totalement différent de celui vivant des situations de logement précaire serait une erreur, car ces dernières tendent à vivre plus d'un type d'itinérance au cours d'une même année.

Selon Distasio et coll. (2005), le soutien de la famille étendue et du réseau social est un élément inhérent au système de valeurs des Premières Nations. Une étude réalisée auprès d'Autochtones en Australie révèle d'ailleurs que ces derniers font peu de différence entre le fait d'accueillir un visiteur qui possède un chez-soi bien à lui et le fait d'héberger un membre de la famille élargie en situation d'itinérance (Birdsall-Jones et coll., 2010). Or, si cette solidarité favorise le maintien de plusieurs personnes hors de la rue (sans toutefois qu'elles aient un véritable chez-soi), elle contribue aussi à réduire la visibilité de l'itinérance des Premières Nations par rapport à celle des Allochtones (Distasio et coll., 2005).

Selon les répondants consultés, bien que le logement précaire au sein des communautés soit alimenté par un manque flagrant de logements, ce phénomène est aussi possible grâce à une solidarité importante qui règne dans les familles élargies des Premières Nations. Cette solidarité comprend toutefois des limites, dans la mesure où l'hébergement d'un visiteur peut s'accompagner d'une contribution financière ou de services en échange d'un espace pour dormir.

« Il faut comprendre que s'il y avait pas [*sic*] d'entraide comme ça, il y aurait beaucoup d'itinérants réels. » (Personne-ressource, zone 3)

« Donc, l'entraide est forte. Donc, c'est là où on doit faire certains parallèles ou peut-être différenciations. L'individualisme existe [*sic*] pas bien, bien, ou il est beaucoup moins présent dans la communauté que, par exemple, peut-être dans une autre ville ou un autre gros village. » (Personne-ressource, zone 2)

« Mais je trouve que les valeurs familiales au niveau des Innus, elle est importante, puis il y a pas personne, en tout cas, s'ils voient passer quelqu'un en avant, ils le laisseront pas coucher dehors, ils vont dire : "Viens!" » (Personne-ressource, zone 1)

L'importance de cette solidarité est probablement liée à l'absence de la notion de propriété dans la culture ancestrale des Premières Nations. Cette absence expliquerait en partie le regard que plusieurs portent sur le logement.

Famille

« Une chose que j'entends souvent, c'est : «Mes affaires sont pas mes affaires. Si j'ai un lieu dans la maison qui est à moi, si j'ai une chambre juste à moi, si je mets [*sic*] pas un cadenas sur la porte, j'aurai plus mes paires de bas, j'aurai plus mes culottes, j'aurai plus…» Puis là, c'est vu autant comme du partage que comme un vol. […] Les frontières sont pas [*sic*] claires. Il y en a qui vont le vivre comme un vol, il y en a qui vont le tolérer. Il y en a qui vont mettre un cadenas. » (Personne-ressource, zone 2)

4.1.1.3 Ampleur du phénomène

À la lumière des propos recueillis lors des entretiens, le phénomène du logement précaire au sein des communautés semble plus répandu que celui des sans-abri. Les répondants considèrent cette situation comme étant « très fréquente » dans une communauté, « fréquente » dans sept communautés et « peu fréquente » dans trois communautés[23]. La plupart ont déclaré ne pas être à l'aise avec le fait d'estimer le nombre de personnes vivant présentement une telle situation. Toutefois, l'idée selon laquelle cette forme d'itinérance prend de l'ampleur est fortement partagée en raison de l'inadéquation entre le développement résidentiel et les besoins démographiques des communautés.

Parmi les personnes en situation d'itinérance ayant été rencontrées figure une personne dont le parcours traduit plusieurs obstacles caractéristiques décrits en ce qui concerne le phénomène du logement précaire. L'encadré ci-dessous présente un bref résumé de ce parcours.

4.1.2 Situations de logement indigne

Bien qu'ayant un endroit où dormir, certaines personnes n'ont pas accès à un logement salubre et sécuritaire leur permettant de s'épanouir en tant que personnes. Cette section repose sur des situations où des personnes occupent des habitations dont la qualité menace leur santé ou leur sécurité.

L'HISTOIRE DE TRAVIS

Père de quatre enfants issus d'unions différentes, Travis (nom fictif) est hébergé depuis environ huit mois chez un cousin qui habite avec sa conjointe et leur enfant. En échange d'une contribution financière et de quelques tâches ménagères, Travis peut dormir au sous-sol de la résidence. Quelques draps sont suspendus au plafond afin d'avoir un peu d'intimité dans cette pièce qui sert aussi de lieu d'entreposage. Bien qu'il ne s'agisse pas de son propre chezsoi, il est heureux d'avoir un espace à lui pour recevoir la visite de l'un de ses enfants la fin de semaine.

Avant d'être hébergé chez son cousin, Travis a été locataire de petits logements de style studio dans une ville située à proximité de la communauté. Ces expériences se sont cependant conclues par des expulsions de la part des propriétaires en raison de sa difficulté à assumer les responsabilités liées à la location d'un logement (loyer, factures d'électricité, etc.).

Lorsqu'on lui a posé des questions sur les raisons qui expliquent sa situation actuelle, Travis estime que sa vie a basculé à l'âge de 15 ans (soit il y a 17 ans), à la suite du décès de sa mère dans un incendie qui a ravagé la demeure familiale. C'est à ce moment que Travis fait l'expérience d'une longue période d'instabilité résidentielle qui se prolongera jusqu'au moment de l'entretien. Il déménage donc chez un oncle où la consommation d'alcool est fort présente et où le manque de nourriture, d'eau chaude et d'électricité est fréquent. Devant cette insécurité qui l'empêche de terminer ses études secondaires, Travis abandonne l'école pour aller rejoindre son père en Ontario. Ce déménagement constitue toutefois une autre déception, car Travis y retrouve la même insécurité que lorsqu'il habitait avec son oncle. Par ailleurs, cette période vécue avec son père est marquée par de nombreux changements résidentiels.

Depuis son retour dans la communauté, le parcours de Travis repose sur de longues périodes d'itinérance entrecoupées de quelques périodes de stabilité résidentielle lors desquelles il habite avec ses conjointes. Bénéficiaire de l'aide sociale, il recourt aux services d'aide alimentaire offerts dans la communauté pour se nourrir. Malgré des demandes répétées sur plusieurs années au conseil de bande afin d'obtenir son propre logement dans la communauté, Travis a peu d'espoir de trouver ce dont il a besoin.

Travis ne consomme plus d'alcool depuis plusieurs années (environ huit ans), mais il affirme consommer de la marijuana quelques fois par mois. Ce dernier souffre d'asthme et d'arthrite dont les douleurs sont de plus en plus présentes depuis quelques années.

Enfin, s'il avait une « baguette magique » qui lui permettait de changer sa situation, Travis terminerait ses études, ce qui favoriserait un accès à un emploi convenable. Craignant que son mode de vie influence négativement ses enfants qui pourraient être portés à suivre ce modèle de vie, son plus grand souhait est de voir ses enfants mener une vie épanouie.

23 La difficulté à estimer l'ampleur de diverses formes d'itinérance éprouvée par certains répondants explique pourquoi les informations parfois rapportées dans ce document ne portent pas toujours sur l'ensemble des 13 communautés participantes.

4.1.2.1 Profil des personnes à risque

Selon les propos des répondants, le logement indigne touche de façon disproportionnée les jeunes familles et les ménages où la consommation de drogues ou d'alcool est présente. Si ce phénomène affecte les maisons privées, il concernerait aussi les logements de bande en raison du manque de vigilance de la part des occupants.

Sur la base des propos recueillis, la situation du logement indigne qui semble la plus répandue dans les communautés repose sans contredit sur des problèmes de moisissures qui, rappelons-le, peuvent porter atteinte à la santé des occupants alors susceptibles de développer des maladies respiratoires ou d'aggraver des conditions préexistantes.

> « […] certaines maisons ont été construites il y a quelques années seulement et il y a de la moisissure, mais ils n'investissent pas dans des choses nécessaires, comme un déshumidificateur, ils ne dépensent pas d'argent pour cela, alors peu après, la maison conserve la moisissure. Il y a aussi d'autres conditions de vie qui entraînent, comme [nom d'une collègue] a dit, la mauvaise hygiène et des choses comme ça. » (Personne-ressource, zone 1)

Selon la documentation consultée, vivre dans un logement contaminé représente un risque important pour la santé des occupants, particulièrement celle des enfants (APNQL, 2014a, p. 19). Si de mauvaises conditions de salubrité peuvent entraîner des problèmes de santé pour ses habitants, elles peuvent aussi exacerber un problème de santé antérieur (Patrick, 2015).

4.1.2.2 Facteurs explicatifs

À la lumière des informations recueillies dans le cadre de la collecte de données et de la revue des écrits, le problème des moisissures est particulièrement répandu dans les communautés des Premières Nations en raison du surpeuplement des logements, mais aussi de leur qualité pouvant laisser à désirer. Plus du tiers des Premières Nations vivant en communauté habite un logement présentant des traces de moisissures (CSSSPNQL, 2013b, p. 34). Par ailleurs, certaines constructions récentes présenteraient des problèmes de moisissures en raison de défauts de fabrication. Or, toutes les communautés ne procèdent pas à une inspection de la qualité des logements récemment construits, engendrant ainsi l'apparition précoce de problèmes de salubrité.

Selon les personnes-ressources, il arrive que des logements privés ayant été condamnés par le conseil de bande pour des raisons de sécurité et d'insalubrité demeurent occupés en raison de la rareté des logements disponibles sur le territoire. Dans ce cas, les propriétaires poursuivraient la location de ces maisons qui n'ont plus d'eau courante ni de chauffage, et ce, malgré l'interdiction émise par le conseil de bande.

4.1.2.3 Ampleur du phénomène

À titre informatif, sur la base des données recueillies en 2012 auprès des dix Premières Nations du Québec et du Labrador ainsi que des « sources officielles », l'APNQL (2014a) établit à 16 % la proportion du parc immobilier des Premières Nations du Québec qui requiert des travaux de rénovation majeurs en raison de la qualité des constructions (âge des maisons), d'un entretien déficient, de l'utilisation abusive des lieux et d'autres facteurs physiques (p. 17). Selon la CSSSPNQL, 27,5 % des Premières Nations vivent dans un logement nécessitant des réparations majeures (CSSSPNQL, 2013b, p. 31), un constat particulièrement préoccupant. Selon la même source, certaines nations sont particulièrement touchées par des problèmes d'insalubrité, soit les Atikamekw (46,9 %), les Mohawks (46,1 %), les Naskapis (35,7 %) et les Innus (27,1 %). Enfin, les besoins de rénovations majeures affecteraient en bonne partie les personnes vivant dans les logements de bande.

Cela étant dit, les Premières Nations sont particulièrement vulnérables au logement indigne en raison de l'entretien déficient du parc de logements dans les communautés, mais aussi des conditions de vie difficiles qui prévalent sur ces territoires. Parmi les huit communautés où les répondants se sont prononcés sur les situations de logement indigne, la situation est présente dans sept communautés (dans une communauté, un répondant a affirmé ne pas connaître ce phénomène). Les estimations effectuées par les répondants lors des entrevues varient de cinq à une dizaine de ménages pour chaque territoire.

Les contextes propres à chacune des communautés exigent beaucoup de prudence dans l'interprétation des situations de logement indigne. En guise d'exemple, l'accès à l'électricité n'est pas égal dans toutes les communautés du fait que certaines utilisent toujours le bois comme principal moyen de chauffage. L'air sec occasionné par ce mode de vie est reconnu pour ses effets nocifs sur la santé et le bienêtre des occupants. L'absence de telles commodités dans certaines communautés aurait aussi des impacts sur les personnes dont la santé est fragile, notamment les aînés. Devant des conditions de vie difficiles et les risques qu'elles représentent pour leur santé, ces personnes sont parfois contraintes de quitter la communauté pour l'hiver afin de s'établir temporairement chez des membres de la famille qui habitent des logements offrant toutes les commodités. Or, considérer les personnes qui vivent de telles situations comme itinérantes serait imprudent, car ces situations reflètent parfois des modes de vie répandus dans l'ensemble de la communauté.

4.1.3 Situations de surpeuplement sévère

S'appuyant sur une étude des causes de l'itinérance des familles, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) souligne que la pénurie de logements abordables place les familles à risque d'itinérance (SCHL, 2003). Or, plusieurs auteurs observent une aggravation de la pénurie de logements abordables au sein des communautés des Premières Nations (Patrick, 2015).

Selon les normes canadiennes de la SCHL, une situation de surpeuplement repose principalement sur un ratio dépassant une personne par pièce. Comme cette situation touche une bonne partie des ménages vivant en communauté, les répondants ont été invités à se prononcer sur les situations de surpeuplement « sévère » où ce ratio est largement dépassé. Il est important d'établir une telle nuance afin de prendre en compte la spécificité du contexte des communautés et ainsi éviter de confondre toute situation de surpeuplement avec l'itinérance. Dans le cadre des entretiens réalisés, les personnes-ressources ont été appelées à partager leurs connaissances en ce qui concerne les situations de surpeuplement sévère des ménages au sein de la communauté.

4.1.3.1 Profil des personnes à risque

Selon les répondants, les ménages aux prises avec un problème de surpeuplement sévère reposent généralement sur des situations de vie multigénérationnelles. Par manque de logements disponibles sur le territoire, les familles n'ont souvent d'autres choix que d'élever leurs enfants dans la résidence de leurs propres parents où leurs frères et sœurs y vivent parfois, eux aussi, avec leurs enfants. Les listes d'attente pour l'acquisition de logements en communauté étant particulièrement longues, les jeunes familles sont particulièrement vulnérables au surpeuplement sévère.

> « La réalité […] c'est que les jeunes familles, les jeunes mères, les jeunes familles, les jeunes couples, n'en ont pas de logement. Ils sont obligés de vivre chez les parents. Si on se met ça dans l'idée, que là, ça devient un surpeuplement, je te dirais que c'est beaucoup les plus jeunes. De moins de 25 ans. Si on le voit dans cette dynamique-là. » (Personne-ressource, zone 3)

De la même façon, il n'est pas rare que plusieurs personnes issues de familles différentes se partagent le même logement.

> « C'est effrayant. Puis souvent, ce qui va m'étonner aussi, c'est de voir des gens qui ont [*sic*] pas de liens nécessairement familiaux puis qui habitent chez du monde. Tu essayes de comprendre : "Lui, il fait quoi, là?", comprends-tu? Parce que, admettons, il va être ami avec la fille ou il va être ami avec un enfant, ou, tu sais, des fois, on se demande vraiment. Mais lui, j'essaye [*sic*] de chercher le lien, puis il y en n'a pas de liens familiaux. C'est vraiment plus de l'entraide entre les gens, mettons. » (Personne-ressource, zone 3)

4.1.3.2 Facteurs explicatifs

Notons que le surpeuplement sévère génère des tensions importantes au sein des ménages. Selon les personnes-ressources interrogées, un tel contexte est propice au développement de conflits liés, par exemple, à la nourriture et au partage de l'espace, au paiement du loyer, et pouvant conduire à des actes de violence. Par ailleurs, le surpeuplement offre un contexte favorable aux abus, notamment sexuels et physiques. Enfin, ces tensions seraient d'ailleurs exacerbées par la consommation d'alcool, un élément déclencheur de nombreux conflits.

Selon la documentation consultée, en favorisant la promiscuité, ces situations offrent un contexte favorable à « l'éclosion de la violence » et de problèmes sociaux (y compris les abus de toutes sortes) et de dépendances (APNQL et CSSSPNQL, 2008). Enfin, ce phénomène peut avoir des conséquences importantes pour les jeunes qui vivent dans ces milieux.

> « Le problème est particulièrement important pour les enfants et les jeunes. La promiscuité nuit au développement des jeunes et des enfants et amenuise leurs chances de réussir à l'école. Comment un jeune peut-il se concentrer sur ses travaux scolaires alors qu'il ne dispose pas d'endroit calme et serein pour étudier? Poser la question c'est y répondre. » (CSSSPNQL et APNQL, 2008, p. 13)

Bien souvent, la période d'attente pour accéder à un logement de bande – qui constitue la principale source de logement dans plusieurs communautés – s'élève à plusieurs années. Pour éliminer le problème actuel de surpeuplement, l'APNQL évalue le besoin de nouvelles unités de logement à 5 032 (APNQL, 2014a). Or, les administrations relatives au logement dans les communautés privilégient généralement l'attribution des logements de bande aux familles. Ce genre de politique place les couples sans enfants et les personnes seules en situation de

vulnérabilité. Plus précisément, ces mesures affecteraient particulièrement les hommes puisqu'en cas de séparation, les enfants tendent à demeurer avec la mère qui se voit ainsi conserver le logement (Peters et Robillard, 2009, p. 663). D'autres communautés établissent des listes d'attente où l'attribution des logements repose sur le seul critère d'ancienneté. Enfin, certaines adaptent leur politique de logements en fonction de la diversité des besoins de la communauté.

Outre la pénurie de logements en communauté, le surpeuplement repose aussi sur une stratégie de mise en commun des ressources. L'aide sociale étant la première source de revenus pour plusieurs, il s'agit en quelque sorte d'une méthode de survie permettant de partager les dépenses relatives au logement. Plusieurs attribuent également ce phénomène à l'importance de la solidarité qui règne au sein des communautés des Premières Nations.

Si le surpeuplement est, dans une certaine mesure, associé au phénomène du logement précaire (personnes provisoirement hébergées par la famille ou des amis), il est aussi lié à celui de la migration hors réserve en raison de la faible stabilité que procurent ces situations pour les personnes qui en font l'expérience.

4.1.3.3 Ampleur du phénomène

Selon la documentation consultée, le surpeuplement prend de l'ampleur dans les communautés situées en zones rurales (zone 2) et isolées (zone 3) où ces dernières présentent respectivement des taux de surpeuplement de 24,1 % et de 26,2 % (CSSSPNQL, 2013b, p. 31).

Parmi les répondants des dix communautés qui se sont prononcés sur le surpeuplement sévère au sein de leur communauté, tous considèrent cette problématique comme étant présente. Toutefois, la plupart d'entre eux croient qu'il est trop difficile d'établir une estimation du nombre de ménages, ce qui est probablement lié à une faible présence de personnes-ressources œuvrant dans le secteur du logement dans le bassin de répondants. Néanmoins, dans huit communautés, cette situation est jugée comme étant « fréquente ».

> « Mettons deux, trois, quatre dans une maison, on voit [*sic*] pas ça souvent. On tombe plus à cinq, six, sept, huit, neuf. Une maison où ils vivent trois, je te garantis qu'à chaque fois, je fais : "Ah oui? Sont [*sic*] pas beaucoup!" Puis on dirait que dans ma tête, ça fait : "Ah, mais si j'ai besoin, est-ce que je pourrais leur demander?" » (Personne-ressource, zone 3)

L'analyse des propos formulés lors des entretiens révèle que le surpeuplement semble concerner de façon particulière les communautés situées en zone isolée (zone 3). L'hypothèse selon laquelle il est plus difficile pour les personnes habitant en zone éloignée de trouver domicile à l'extérieur de la communauté, en raison de la distance qui les sépare des villes voisines, mériterait d'être abordée. Toutefois, cette dernière n'a pu être confirmée dans le cadre des entretiens.

4.2 Itinérance visible

L'itinérance visible repose sur des situations où des personnes vivent dans des espaces publics ou semipublics ou des endroits non conçus pour l'habitation humaine (garages, remises, tentes, abris de fortune, voitures, etc.), et ce, dans la forêt ou sur le territoire habité des communautés. Notons que ce portrait exclut les personnes vivant par choix dans un chalet ou un campement situé en forêt en raison de leur attrait pour un mode de vie inspiré de la culture traditionnelle propre à une Première Nation.[24]

4.2.1 Profil des personnes à risque

S'il est reconnu que ce type d'itinérance touche les deux sexes, une grande majorité des personnes-ressources estiment que les jeunes hommes adultes (âgés de 18 à 35 ans) sont surreprésentés au sein de cette catégorie. Les raisons évoquées pour expliquer cette disproportion reposent en grande partie sur la présence d'un soutien plus marqué envers les femmes et qui se traduit par des occasions d'hébergement plus fréquentes en cas de perte de logement. Enfin, les aînés seraient aussi peu nombreux parmi les personnes vivant cette situation d'itinérance. La présence de programmes d'hébergement (principalement hors communauté) destinés aux aînés faciliterait la prise en charge de ces derniers, mais aussi leur présence au sein du système de soins de santé.

4.2.2 Facteurs explicatifs

Toujours selon les répondants, les raisons pouvant expliquer la perte d'un logement (ou d'une occasion d'hébergement) chez ces personnes reposent généralement sur l'épuisement du réseau familial en raison de problèmes de santé mentale accompagnés d'habitudes de consommation. Les personnes aux prises avec ces problèmes de comorbidité peuvent aussi éprouver des problèmes de comportement qui, dans certains cas, conduisent à des actes de violence « irréparables » au sein de la famille. Bien souvent, ces événements entraînent la perte de confiance du milieu à l'égard de la personne. Ce type de parcours est associé à des situations d'itinérance pouvant se prolonger dans le temps (itinérance chronique[24]).

24 L'itinérance chronique, telle que décrite par le MSSS, désigne l'absence de logement sur une longue période de temps. Bien qu'elle soit la plus visible, elle serait aussi la forme d'itinérance la moins répandue. Les personnes qui vivent ce type d'itinérance font aussi l'expérience d'une désaffiliation sociale marquée. À l'exception des services qui leur sont destinés, ces derniers n'ont pratiquement aucun contact social (MSSS, 2014a).

4.2.3 Ampleur du phénomène

À la lumière des propos recueillis auprès des personnes-ressources, les situations d'itinérance visible se déploient de façon inégale selon les communautés. Si, dans la plupart des communautés, cette forme d'itinérance ne touche que quelques personnes, elle est considérée comme étant un problème relativement répandu dans certaines communautés situées en zone urbaine (zone 1). Bien que plus répandue en été, l'itinérance visible est considérée par les répondants comme un réel problème en hiver en raison de l'absence de services d'hébergement d'urgence en communauté. Des risques importants pour la santé des personnes intoxiquées sont aussi mentionnés, notamment en ce qui concerne les engelures et même le décès de ces personnes.

Plus précisément, dans une communauté, les répondants considèrent la présence de personnes qui dorment dans des abris de fortune sur de longues périodes de temps comme étant « fréquente ». Comme méthode de survie au froid causé par l'hiver, certains se voient d'ailleurs contraints à marcher toute la nuit afin d'éviter les engelures. Dans une autre communauté (zone 1), la présence de personnes en situation d'itinérance visible tend à varier considérablement selon les années.

Dans cinq communautés participantes, la présence des personnes sans abri repose sur des situations temporaires (d'un à quelques jours seulement) et varie selon les saisons. Il est intéressant de noter que, dans les deux communautés de zone 4 (zones difficiles d'accès), les personnes sans abri semblent généralement absentes, et ce, tant au moment de l'entrevue que dans le passé.

Cette description du phénomène ne surprend guère en raison du contexte communautaire propre aux Premières Nations, soit la presque absence de services destinés aux sans-abri dans les communautés. Par ailleurs, la faiblesse de ces services risque de favoriser les déplacements de personnes sans abri à l'extérieur de la communauté ainsi que l'apparence d'une absence de ces personnes sur les territoires.

Toujours selon les répondants, l'ampleur de ce phénomène varie en fonction des saisons, dans la mesure où des personnes qui dorment à l'extérieur pour une période indéterminée sont généralement visibles en été. En hiver, ces personnes ont plus de facilité à trouver de l'hébergement provisoire sur le territoire ou tendent à migrer vers les villes avoisinantes ou les centres urbains où les services d'hébergement d'urgence et d'aide alimentaire sont plus accessibles. Ainsi, la prépondérance de ce type d'itinérance se trouve facilitée par la température qui est plus clémente en été qu'en hiver.

L'été serait aussi l'occasion pour des personnes de « prendre une pause » des tensions familiales en raison d'une situation de surpeuplement. En guise d'exemple, certaines personnes préfèrent passer l'été dans un chalet abandonné, où les commodités, telles que l'électricité et l'eau courante, sont absentes.

L'HISTOIRE DE ROBERT

Robert (nom fictif) affirme être itinérant depuis plus de 20 ans. Sa dépendance à l'alcool, qui entraîne un besoin de consommation quotidien, limite grandement les occasions d'hébergement. Lorsqu'il est à jeun, ce dernier peut être hébergé chez sa fille, mais lorsqu'il est sous l'effet de l'alcool, il se résout à marcher pendant des nuits entières afin de ne pas avoir froid. Antérieurement, soit trois ans auparavant, Robert préférait dormir dans un abri de fortune situé en forêt sur le territoire de la communauté.

Son budget étant complètement orienté vers l'achat d'alcool, il admet que l'alimentation constitue un défi, dans la mesure où il doit compter sur les dons pour se nourrir. Lorsqu'une occasion de transport se présente, Robert se déplace à Québec ou à Montréal afin de profiter des services d'hébergement d'urgence et de dépannage alimentaire. Toutefois, il finit toujours par revenir dans sa communauté afin d'y retrouver « son monde ». Afin de prendre une pause de la température excessivement froide en hiver, Robert affirme commettre intentionnellement, chaque hiver, des vols qualifiés afin d'avoir droit à un séjour en détention où il n'aura pas à se soucier des ennuis quotidiens liés à la chaleur et à la nourriture.

Lorsqu'il est questionné sur son enfance, Robert se souvient d'une période particulièrement difficile pendant laquelle il a subi de la violence physique. « Alcoolique chronique », son père, qui était la cause de ces abus, a d'ailleurs fréquenté un pensionnat pendant sa jeunesse. Vers l'âge de 20 ans, une rupture amoureuse le pousse à la rue. Devant l'absence d'un réseau familial sur lequel il peut compter, il se retrouve ainsi à la rue pour la première fois.

Questionné sur ce qu'il changerait de sa vie s'il avait une « baguette magique », Robert souligne qu'il ne changerait rien. Le fait de « ne rien devoir à personne » constitue, pour lui, un élément important que lui procure sa condition.

« La gestion est plus difficile en hiver. On va en avoir plus connaissance, ils vont plus demander notre aide. L'été, souvent, ils vont s'arranger. […] durant l'hiver, on va tolérer plus, puis durant l'été, c'est plus facile de prendre un *break*, de dire : "Hey, je vais aller passer trois semaines au chalet, je vais aller… je vais emprunter le chalet d'un autre…", surtout si la personne a pas de travail. Ça fait qu'elle peut s'éloigner du village. Ça peut être une façon de se donner un *break* par rapport à la surpopulation. » (Personne-ressource, zone 3)

Enfin, si ce type d'itinérance ne semble pas répandu dans la plupart des communautés, il faut toutefois être prudent dans l'interprétation de l'importance du phénomène en raison notamment des services limités à l'égard de ces personnes. Cette faiblesse en matière de services induit en quelque sorte une absence de cette clientèle spécifique au sein du continuum de services et favorise son exode vers les villes où se trouvent les services adaptés à ces personnes.

L'encadré qui suit présente le parcours d'une personne en situation d'itinérance visible qui a été rencontrée dans le cadre de ce portrait.

4.3 Les sans-logement

À la différence des personnes vivant des situations d'itinérance cachée ou visible, certaines personnes sont sans logement en raison de contraintes particulières ou d'un événement particulier survenu dans leur vie. Les situations relatives aux personnes sortant d'un séjour en institution pénale, en centre de traitement ou de réhabilitation, à l'hôpital, de même que les jeunes issus du système de protection de la jeunesse, et qui n'ont pas de logement déterminé à leur 18e anniversaire ont ainsi été abordées lors des entretiens. Les personnes en foyer d'hébergement pour victimes de violence familiale ont aussi fait l'objet de discussions, dans la mesure où un retour dans leur logement présente des risques pour leur santé et leur sécurité. En raison du faible poids des données recueillies lors des entretiens à l'égard de ces situations liées à l'itinérance, il n'y a pas lieu de présenter chacune d'entre elles selon le même découpage que pour les formes d'itinérance abordées précédemment.

4.3.1 Personnes sortant d'institutions

À la lumière des propos recueillis lors des entretiens, ce genre de problématique touche particulièrement les hommes adultes et issus de toutes les tranches d'âges. Les trois principales raisons évoquées pour expliquer les difficultés rencontrées par ces personnes à la suite d'un séjour en institution reposent principalement sur l'exclusion sociale, l'épuisement de la famille et la distance du centre d'incarcération par rapport à la communauté d'appartenance.

Bien que peu fréquents, les cas d'exclusion abordés en entrevue sont liés à des actes de violence sexuelle ou de « violence irréparable » ayant été judiciarisés. Les personnes reconnues coupables de ce type de crime voient souvent leur réseau social s'étioler à la suite d'un séjour en détention en raison de la dangerosité qu'ils représentent au sein de la communauté.

La libération d'un établissement correctionnel peut aussi favoriser l'expérience d'une situation d'itinérance pour une personne dont la communauté d'appartenance est située en zone isolée. Dans ce cas, ces personnes sont en quelque sorte contraintes à vivre un épisode d'errance dans une communauté des Premières Nations située à proximité de l'institution. Ces séjours peuvent parfois s'étirer sur une longue période de temps avant qu'une occasion de retour se présente.

« Ce qui les attire ici, c'est l'hôpital, c'est toute la santé, c'est toute la justice. Le Centre de détention. C'est ça qui les attire ici. Ils viennent de finir leur temps, puis… Ils s'enfargent les pieds à [nom de la communauté], ils se rendent pas jusqu'à [nom de la communauté située en zone isolée]. » (Personne-ressource, zone 1)

Bien entendu, la détention constitue aussi une stratégie de survie saisonnière pour les personnes en situation d'itinérance visible (personnes sans abri). À défaut d'avoir un endroit chaud pour dormir, certaines personnes commettent volontairement un délit afin d'avoir accès à un lit et à de la nourriture, mais surtout à un milieu où il ne fait pas froid.

- « Parallèlement, on a même déjà vu des gens qui font par exprès d'aller en prison l'hiver.
- Oui.
- Bien oui, ils mangent!
- Ça, c'est important!
- …aller en vacances, comme on peut dire.
- […]
- C'est une façon d'être au chaud puis à…
- …être nourri, à la chaleur… » (Personnes-ressources, zone 1)

De façon différente, certaines personnes se retrouvent sans endroit où dormir à la suite de séjours à l'hôpital après avoir rencontré des problèmes de santé mentale ou physique. En raison de l'encadrement qu'exige leur prise en charge ou des actes de violence commis dans le passé, certaines familles refusent d'héberger ces personnes. De façon différente, d'autres acceptent d'héberger un membre de la famille, bien qu'ils ne se sentent pas en mesure de le faire. Dans un contexte de surpeuplement et de promiscuité qui constitue une réalité bien présente

dans les communautés, de telles situations sont susceptibles de créer des tensions familiales importantes au sein de ces ménages.

La plupart des répondants estiment ces situations « peu fréquentes » dans la communauté puisque les personnes en question trouvent généralement des occasions d'être hébergées au sein de leur propre réseau social. Or, ces occasions d'hébergement ne représentent cependant pas des occasions de logement stables et constituent, pour ainsi dire, une forme d'itinérance cachée.

> « […] c'est sûr que la personne elle est, disons, plus à risque parce qu'elle a fait un séjour hors communauté pour peu importe la raison, mais la personne trouve généralement un milieu. Même si c'est [*sic*] pas dans son milieu où il était initialement, en général, il aura [*sic*] pas de difficulté à trouver quelqu'un qui va le dépanner. Mais "être dépanné", pour moi, ça demeure quand même une personne à risque. Ne sera pas, pour ainsi dire, "sans abri". » (Personne-ressource, zone 2)

L'absence de ressources d'hébergement intermédiaire appartenant à la communauté représente un problème important pour plusieurs personnes-ressources, notamment les intervenants sociaux et les intervenants en dépendance. Faute de logements libres sur le territoire, les personnes qui terminent un séjour de détention ou de traitement n'ont souvent d'autres choix que de retourner vivre au sein du milieu dans lequel ils vivaient précédemment. Ces milieux se caractérisent souvent par des habitudes de consommation, favorisant ainsi la rechute de ces personnes ayant une volonté réelle de changement de leurs habitudes de vie.

> « Parce qu'en venant dans la communauté, il n'y a pas vraiment d'endroit pour eux, et ils aboutiront au même endroit où ils étaient. […] Ils retourneront dans les mêmes conditions dans lesquelles ils étaient. Il n'y a aucun problème si ces personnes viennent parce qu'elles ont de l'argent et elles peuvent acheter de l'alcool. Elles sont les bienvenues. » (Personne-ressource, zone 1)

4.3.2 Personnes en foyer d'hébergement pour victimes de violence familiale

La violence familiale ou conjugale abordée lors des entrevues repose sur des abus d'ordre physique, sexuel, psychologique et financier pouvant être perpétrés envers les femmes, les enfants, les hommes et les aînés. Afin d'éviter l'exclusion de certaines formes de violence qui pourraient expliquer la perte d'un logement pour les victimes, ces dernières ont toutes été identifiées lors des entretiens.

Sur la totalité des communautés participantes (13), cinq d'entre elles possèdent une maison d'hébergement pour victimes de violence familiale ou conjugale, sur leur territoire ou à proximité, et offrent des services adaptés aux Premières Nations. Les victimes de violence familiale issues des communautés n'ayant pas développé une telle offre recourent aux services offerts dans des villes situées parfois à plus de quatre heures de route, ne serait-ce que pour obtenir un soutien culturellement adapté aux Premières Nations.

4.3.2.1 Profil des personnes à risque

Bien que toutes les victimes de violence familiale ne soient pas sans logement, les jeunes femmes avec enfants et les aînés sont considérés comme étant particulièrement à risque (les jeunes femmes en raison de la violence conjugale et les aînés en raison de la violence économique). La maltraitance envers les aînés est un phénomène dont les intervenants sont parfois témoins. Si les femmes victimes de violence conjugale sont reconnues pour vivre cette situation de façon cachée, les aînés ne dénoncent que rarement les situations d'abus vécues, car ces derniers souhaitent généralement demeurer (malgré tout) avec la famille.

4.3.2.2 Ampleur du phénomène

Loin de nier la présence de ce phénomène dans leur communauté respective, plusieurs répondants considèrent qu'il est très difficile d'estimer l'ampleur de ce phénomène en raison du faible taux de dénonciation qui prévaut. Dans certaines communautés, les situations de violence conjugale seraient l'objet d'un tabou, incitant les victimes à vivre ces difficultés dans l'ombre ou encore à s'organiser elles-mêmes afin d'améliorer leur situation. Les femmes victimes de violence conjugale et qui sont accompagnées de leurs enfants font souvent appel à leur réseau familial afin de trouver un hébergement. Selon les répondants, ces situations favorisent ainsi le surpeuplement des logements.

4.3.3 Jeunes des Premières Nations sans logement et ayant un historique de placement

4.3.3.1 Facteurs explicatifs

À la lumière des propos tenus par les répondants, l'approche de la majorité représente un problème pour certains jeunes placés en famille d'accueil, mais pour différentes raisons. D'une part, faire l'objet d'un placement lors de l'enfance constituerait moins un facteur de risque lié à l'itinérance que les raisons ayant justifié leur signalement, comme les abus et la négligence. Ainsi, les troubles d'adaptation et de développement qui sont fortement associés à l'expérience de traumatismes pendant l'enfance placeraient ces jeunes en situation à risque à l'âge adulte.

« Moi, je dirais que oui [qu'ils sont surreprésentés au sein de la population en situation d'itinérance]. Pas tant parce qu'ils ont été placés ou parce qu'ils ont eu des mesures en DPJ, je dirais que c'est plus les raisons pour lesquelles ils ont été mis sous la Loi de la protection de la jeunesse […] donc traumatismes, troubles de développement, troubles d'adaptation, négligence, donc ce qui les amène des fois à vivre des périodes d'insécurité, de détresse, les rendent vulnérables à l'âge adulte. » (Personne-ressource, zone 2)

D'autre part, certains obstacles se présentent à ceux ayant fait l'objet de placement à l'extérieur de la communauté. Si la majorité des communautés sont en mesure d'accueillir ces jeunes sur leur propre territoire, le nombre de familles disponibles est souvent insuffisant. Dès leur jeune âge, certains jeunes sont donc placés à l'extérieur (en milieu allochtone) ou dans une communauté différente de celle qui les a vus naître.

Selon la documentation consultée, à l'approche de la majorité, ces jeunes manifestent souvent le désir de retourner vivre dans leur communauté d'origine (Goyette et Grenier, 2009). Or, ces derniers font souvent face à un manque d'identification envers leur milieu d'adoption ainsi qu'à des obstacles de réinsertion dans leur communauté de naissance où il est difficile de « reprendre contact » (Goyette et Grenier, 2009).

Les propos recueillis dans le cadre des entretiens s'inscrivent dans le même sens. Par ailleurs, dans un contexte où les jeunes des Premières Nations ayant un historique de placement font face à des obstacles identitaires de taille, ces derniers sont aussi confrontés, à l'âge adulte, à des obstacles en matière de services sociaux dans leur communauté d'adoption. En effet, l'accessibilité des services offerts par la communauté dépend de l'existence d'ententes entre cette dernière et la communauté d'origine.

« […] pour les enfants qui ont été placés à [nom de la communauté] et ont vécu ici la majorité de leur vie, où devraient-ils aller après et où vont-ils? Parce qu'ils n'ont pas été élevés dans leur propre communauté et ce n'est pas l'endroit le plus sécuritaire pour eux. Ou ce n'est pas leur communauté non plus, ils n'ont pas vraiment accès aux services ici lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans. […] Je pense qu'ils sont déchirés. Je pense que leur famille a bien pris soin d'eux, mais ils sont toujours déchirés par l'autre famille qui les attend, peut-être, pour aller à la maison lorsqu'ils ont 18 ans. […] » (Personne-ressource, zone 1)

4.3.3.2 Ampleur du phénomène

Une surreprésentation des jeunes des Premières Nations ayant un historique de placement auprès de personnes en situation d'itinérance a été soulignée dans une communauté où la plupart des jeunes connus des intervenants interrogés ont été placés dans un centre de réadaptation à l'extérieur du territoire. Ces personnes-ressources déplorent la méfiance de ces derniers envers les services sociaux (ainsi que tout type de professionnels qui représente en quelque sorte l'autorité) que développent souvent ces jeunes. Cette dynamique entraînerait une certaine réticence envers les services de première ligne qui, rappelons-le, s'adressent à une clientèle volontaire. Selon ces répondants, il est très difficile de développer une relation d'aide avec ces personnes.

« […] ceux qui sortent de la protection [de la jeunesse] ont développé une certaine forme d'hostilité envers les services sociaux… Et ils sont difficiles. Ils sont très difficiles à ramener dans le volontariat quand ça a été imposé, des services, toute leur vie. Comme ceux qui sortent d'institutions, dans le fond. Il y a une hostilité envers les travailleurs sociaux… » (Personne-ressource, zone 1)

« Ils sont très méfiants à l'égard des services, de un. Quand j'ai posé la question à un ancien usager de la protection de la jeunesse, il me disait : "Vous avez été tellement présents dans ma vie que ça me tente plus de vous voir." Donc, souvent, ceux qui sortent de la protection de la jeunesse vont éviter à tout prix de venir me voir même pour demander de l'aide par rapport à l'hébergement. Ils vont souvent essayer de trouver leur propre logement chez des amis, chez de la famille, la jeunesse est encore très méfiante par rapport à nous. » (Personne-ressource, zone 1)

De façon différente, un répondant considère qu`à l'âge adulte, les jeunes ayant fait l'objet de placement bénéficient généralement de « possibilités d'enracinement » plus nombreuses. En d'autres mots, ces derniers pourraient compter sur des occasions d'hébergement au sein de leur famille d'accueil, mais aussi sur un soutien de la part de leur famille biologique. Un retour au sein de la famille biologique comporte cependant des risques importants pour ces jeunes, notamment lorsqu'il s'agit d'un milieu où des problématiques de consommation et de violence sont présentes.

Solidarité

5. MIGRATION ET MOUVANCE CIRCULAIRE

Selon les études consultées, les Autochtones du Canada sont très mobiles (AADNC, 2013), voire beaucoup plus mobiles que la population canadienne en général (SCHL, 1996; Norris et Clatworthy, 2003). Si ce phénomène est symptomatique des conditions de vie difficiles des Premières Nations, il contribue aussi à favoriser leur situation de vulnérabilité.

Norris et Clatworthy (2003) définissent le « migrant » à partir de la définition utilisée dans le recensement canadien, soient « ceux qui ont changé de communauté » et la « mobilité » en tant que processus qui « englobe tous les déplacements impliquant un changement de domicile » à l'extérieur de la communauté ou vers cette dernière (p. 57). Ainsi, le concept de migration repose sur le déplacement des personnes d'une collectivité à une autre, ce qui inclut des déplacements d'une collectivité urbaine à une autre, de la communauté à la ville, de la ville à la communauté et, enfin, d'une communauté à une autre. Pour les bienfaits du présent portrait, seuls les déplacements touchant la communauté sont examinés.

Les Premières Nations du Québec ne semblent pas échapper à ce phénomène important de migration. Près de la moitié, soit 45,5 % des membres des Premières Nations âgés de 18 ans et plus, affirment avoir déjà habité à l'extérieur de leur communauté (CSSSPNQL, 2013c). Parmi ces migrants, 13,2 % ont déjà quitté la communauté pour une autre. Une enquête réalisée auprès d'un échantillon de 1 000 Autochtones vivant en milieu urbain révèle que 29 % de ces derniers ont grandi dans une ville et dans une communauté avant l'âge de 18 ans (Labrana et coll., 2014, p. 15).

En raison de l'accroissement de la population autochtone dans plusieurs villes canadiennes, une croyance populaire selon laquelle les réserves se vident au profit des centres urbains circule. Il s'agirait cependant d'un mythe puisque, de 1996 à 2006, le nombre « d'entrants » au sein des communautés a surpassé le nombre de « sortants ».
(AADNC, 2013)

5.1 Motifs de migration chez les Premières Nations en général

Les communautés des Premières Nations offrent généralement peu d'occasions d'emplois en raison de la faible activité économique en communauté (Lepage, 2009). Comme le mentionne le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ, 2008), devant la précarité de la situation sociale et économique prévalant au sein des communautés, plusieurs migrent à l'extérieur pour améliorer leur situation (p. 8). La migration vers la ville devient ainsi une nécessité pour plusieurs qui souhaitent améliorer leurs conditions de vie (Patrick, 2015). Parmi les adultes des Premières Nations ayant déjà migré à l'extérieur de la communauté, les principales raisons évoquées sont les études (35,4 %), le travail (24,6 %), les relations amoureuses (14,6 %) et le logement (11,1 %) (CSSSPNQL, 2013c)[25]. Parmi la population canadienne d'Indiens inscrits, les femmes présentent des taux de migration « hors réserve » plus importants que les hommes qui, de façon différente, sont proportionnellement plus nombreux à migrer vers d'autres « réserves » (Norris et Clatworthy, 2003, p. 62). Selon les mêmes auteurs, cette tendance suppose qu'il existe des « facteurs d'attrait et d'exode différents » pour les hommes et les femmes.

Selon les propos recueillis lors des entretiens, si la migration hors communauté peut être vue comme une solution à un problème vécu sur le territoire, elle peut aussi être vécue de façon positive.

25 À noter que ces données sont tirées d'un échantillon des Premières Nations vivant dans une communauté au moment de l'enquête.

> « Soit ils vont au [centre d'hébergement temporaire situé à environ 40 km de distance], ou ils vont dans le logement chez la famille quelques semaines, ils reviennent ici, ils passent quelques mois, ils retournent. Oui. Je te dirais que c'est fréquent. […] Moi, j'ai le goût de te dire que pour beaucoup de gens, partir de la communauté puis aller ailleurs, ça leur donne un souffle. Ça leur permet de souffler. […] je pense que c'est vécu positivement. Ça leur donne un espoir, un souffle. Ça leur donne la possibilité de penser qu'il y a peut-être autre chose ailleurs. » (Personne-ressource, zone 3)

À la lumière des écrits, la transition de la communauté vers la ville apporte cependant un lot de difficultés, telles que l'isolement social (Norris et Clatworthy, 2003), le choc culturel et social (Wente, 2000, dans Distasio, Sylvestre et coll., 2005; CSSSPNQL, 2013c) pouvant être liés à la difficulté de parler l'anglais ou le français dans certains cas. La discrimination est aussi relevée en tant qu'obstacle au logement décent ou à l'emploi. En raison de préjugés ou de l'absence d'antécédents en matière de crédit, plusieurs propriétaires refusent de louer un logement aux Premières Nations. Ainsi, plusieurs familles, notamment des femmes et leurs enfants, se retrouvent ainsi dans des logements inadéquats et surpeuplés. Ces dernières sont donc particulièrement vulnérables en ce qui concerne l'itinérance cachée.

Selon deux personnes-ressources consultées, la migration vers les grands centres urbains présente aussi certains risques d'itinérance pour les Premières Nations. Malgré toutes les possibilités d'émancipation qu'elle peut offrir, la ville peut générer un choc culturel important, notamment en raison de l'individualisme qui prévaut. À Montréal, ce risque est considérable pour les femmes autochtones puisqu'elles font rapidement l'objet d'un repérage par les réseaux de prostitution. À leur arrivée à la Gare d'autocars de Montréal, ces dernières se voient offrir des occasions d'hébergement, sans nécessairement se douter de ce qu'impliquent ces « occasions ». Vu la rapidité avec laquelle s'effectue ce recrutement, plusieurs femmes ne se rendent pas jusqu'aux ressources offrant des services d'hébergement, de référence, de soutien ou d'accompagnement visant à faciliter leur intégration. Afin de prévenir de telles situations, il est possible pour le personnel des communautés d'informer le Service de police de la Ville de Montréal de l'arrivée prochaine d'une personne à risque. Ce service peut accompagner ces femmes vers des ressources adaptées à leurs besoins (Foyer pour femmes autochtones de Montréal, Projets Autochtones du Québec, Centre des Femmes de Montréal), et ce, dès leur arrivée.

Selon l'Enquête sur la santé des Premières Nations, les principales raisons évoquées pour expliquer les retours dans la communauté sont la famille (63,8 %), le lien avec la communauté d'origine (36,5 %), les possibilités d'emploi (29,5 %) et la disponibilité des logements (17,4 %) (CSSSPNQL, 2013c). Selon les répondants interrogés, les retours dans la communauté sont souvent motivés par des difficultés rencontrées à l'extérieur de la communauté. La présence de la famille ainsi que les différentes occasions qu'offre la communauté se présentent alors comme une solution à cette adversité.

> « Puis là, les gens vont revenir, essayer d'avoir un peu d'emploi, pour faire leur chômage. Je vais souvent entendre ça. Ils vont aller à l'école, ils vont décider de revenir pendant un an ici, le temps de travailler, ils vont se faire du chômage, ils vont repartir. C'est des raisons financières qui ramènent les gens. C'est que là, ils sont plus capables de payer le logement, ils s'en reviennent. Ils vont, mettons, soit retourner dans leur logement qu'ils avaient ou dans leur famille. C'est des raisons financières majoritairement. » (Personne-ressource, zone 3)

L'accès au logement, après une absence sur le territoire, est restreint de façon importante à certains endroits. Certaines communautés exigent d'être résident depuis quelques années avant d'accéder à un logement. L'établissement d'un tel critère constitue non seulement un obstacle au logement, mais aussi un paradoxe, dans la mesure où il peut être difficile de résider sur le territoire sans avoir accès au logement.

En somme, pour plusieurs raisons, la migration des Premières Nations à l'extérieur de leur communauté d'appartenance place ces dernières à risque de vivre une situation d'itinérance lors de leur arrivée en ville. La combinaison du choc culturel que peut représenter l'arrivée en ville (notamment les centres urbains) et d'une situation économique et scolaire peu avantageuse pour une personne constitue un obstacle très important à l'intégration des Premières Nations qui vivent de tels déplacements.

5.2 Mobilité des personnes en situation d'itinérance

Si la migration est un phénomène qui touche les Premières Nations de façon générale, la mobilité occupe aussi une place importante auprès des personnes vivant une situation d'itinérance. Certains travaux de recherches dénotent en effet l'importance des trajectoires de mobilité « urbaines rurales » chez les Premières Nations en situation d'itinérance (Distasio, Sylvestre et coll., 2005). Ayant examiné la place de la communauté au sein des stratégies de mobilité des Premières Nations en situation d'itinérance dans la ville de Prince Albert (Saskatchewan), Peters et Robillard (2009) notent qu'environ le tiers des déplacements incluent la communauté comme lieu d'origine ou de destination (p. 662). Ces propos rejoignent ceux exprimés par les personnes-ressources lors des entretiens selon lesquels il est difficile de connaître les parcours de ces derniers, car ils sont parfois très mobiles.

5.2.1 Raisons pour partir et revenir dans la communauté

Selon les mêmes auteurs, la majorité des déplacements hors communautés des Premières Nations en situation d'itinérance reposent sur une rupture des liens sociaux avec la famille, l'environnement « peu attrayant » de la communauté ou encore des besoins d'incarcération. Ces raisons sont fortement liées au contexte d'héritage colonial ayant fait des communautés des lieux de pauvreté et d'isolement (p. 664). Les jeunes en général s'appuient particulièrement sur les caractéristiques peu attrayantes de la communauté pour justifier le fait de la quitter.

Si les femmes sont plus enclines à revenir dans la communauté pour fuir un conflit familial hors communauté ou se rapprocher de leur famille, les hommes seraient plus nombreux à y revenir en raison d'une libération carcérale ou pour y trouver un logement (Peters et Robillard, 2009). En ce qui concerne les jeunes, ces derniers tendent à revenir dans la communauté pour visiter un adulte ou encore fuir un conflit familial vécu en ville. Malgré des conditions pénibles de logement, on a toujours une place où rester en raison du réseau familial (Distasio, Sylvestre et coll., 2005, p. 665). Ainsi, la communauté représente pour plusieurs un « port d'attache » important (Norris et Clatworthy, 2003, p. 72). Hormis l'emploi et les études, les raisons pour retourner dans la communauté sont donc semblables à celles évoquées pour la quitter (Peters et Robillard, 2009). Ces derniers ne sont cependant pas toujours accueillis à bras ouverts, notamment lorsqu'ils y reviennent après avoir développé des problèmes de santé, tels que le VIH/sida ou la consommation de drogues ou d'alcool (Noël, 2002, dans Girard, LeBlanc et coll., 2007).

Les informations recueillies auprès des répondants confirment certaines raisons évoquées dans ces écrits scientifiques tout en permettant d'en soulever d'autres. Selon les répondants issus de six communautés participantes, plusieurs quittent le territoire en direction des grands centres ou des villes secondaires situées parfois très loin en raison de la présence de services d'hébergement d'urgence et d'aide alimentaire et vestimentaire.

> « [En ville], il y a plus de services pour manger, prendre une douche, se laver. Ça fait trois semaines que je me [*sic*] suis pas lavé… » (Personnes en situation d'itinérance visible, zone 1)

Certains sont aussi attirés par les villes de Québec et de Montréal en raison de la possibilité d'y vivre un mode de vie anonyme. Pour ces derniers, la vie communautaire revêt moins d'intérêt, notamment en raison de la faible confidentialité qui prévaut ou encore de la présence d'un réseau de consommation.

> « C'est sûr, c'est des raisons diverses. Ça varie d'une personne à l'autre. Il y en a qui, par exemple, ça va être les liens trop étroits, donc la machine à rumeurs et tout ça. Il y en a d'autres que : "Je suis [*sic*] pas fait pour la vie en campagne, donc je vais à la ville." » (Personne-ressource, zone 1)

> « Les gens vont quitter parce qu'ils sont [*sic*] pas bien avec leur mode de vie déjà en communauté au niveau de l'alcoolisme et de la toxicomanie, par exemple. Ils vont quitter, ils vont aller s'établir en ville. Là, s'ils ont de la difficulté, il y a beaucoup plus de ressources pour eux. » (Personne-ressource, zone 1)

De façon différente, d'autres quittent la communauté pour des besoins de services de santé.

> « Il y a ceux qui quittent aussi en centre urbain parce qu'ils ont besoin de traitements spécialisés à plus ou moins long terme. On a des cas qui, à long terme, ne peuvent pas revenir dans la communauté parce qu'ils auront [*sic*] pas accès à des ressources, notamment la dialyse, par exemple. Et il y a plusieurs types de dialyse. Il y en a qu'on peut faire [ici], il y en a d'autres que non. Donc les usagers doivent rester souvent dans la région de Québec pour avoir droit à ces traitements-là. Donc eux, c'est [*sic*] pas par choix qu'ils vivent à l'extérieur. » (Personne-ressource, zone 1)

Enfin, les villes situées à proximité constituent aussi un attrait en raison du logement qui y est plus accessible, notamment les logements abordables. Certaines personnes vivant des situations familiales tendues en raison du surpeuplement se déplacent à l'extérieur. Si ces départs ne sont pas toujours souhaités, ils s'accompagnent aussi de difficultés liées aux préjugés envers les Premières Nations et qui sont bien présents dans les villes. En limitant l'accès au logement pour les Premières Nations, cette situation contribue à accentuer leur vulnérabilité en matière d'itinérance. La présence d'un réseau familial et social étendu à l'extérieur du territoire est une raison également évoquée pour quitter la communauté.

La communauté représente ainsi un port d'attache important pour plusieurs. Si on y revient parfois en raison d'un échec vécu à l'extérieur (itinérance, finances personnelles, séparation amoureuse, etc.), les retours sont aussi justifiés par un sentiment d'attache qui relie les personnes à la communauté. Comme le mentionne une personne en situation d'itinérance visible interrogée :

> « Je voulais voir le monde icitte [*sic*]. Je voulais voir le monde de chez nous. J'avais envie d'être avec mes amis. » [Personne en situation d'itinérance visible, zone 1]

Bref, de façon similaire aux Premières Nations en général, on s'éloigne de la réserve pour améliorer ses conditions, mais on y revient surtout pour maintenir des connexions sociales et répondre à des besoins culturels (RCAAQ, 2008; CSSSPNQL, 2013c). Les déplacements hors et vers la communauté « sont [ainsi] basés principalement sur la nécessité de jongler entre les besoins en ressources, les relations, la sécurité et le bien-être affectifs » (Patrick, 2015, p. 44).

5.2.2 Mouvance circulaire

Pour souligner l'importance que revêtent les déplacements chez les personnes en situation d'itinérance, certains auteurs font référence à l'« hypermobilité », un phénomène constaté chez les Autochtones en situation d'itinérance aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et en Australie (Lévesque, Cloutier et coll., 2013). Dans certaines villes des Prairies, Distasio et coll. (2005) observent que 20 % des Premières Nations en situation d'itinérance effectuent des visites « saisonnières » au sein de leur communauté.

Cette hypermobilité chez les Premières Nations en situation d'itinérance est liée à l'idée de la « mouvance circulaire » (Distasio, Sylvestre et coll., 2005) qui repose sur des « allers-retours entre la communauté et la ville où les individus se trouvent toujours plus vulnérables d'un cycle à l'autre » (Perreault, Turcotte et coll., 2010, p. 9). Selon les auteures, ces déplacements s'insèrent dans une dynamique « complexe » et influencée par des difficultés, des événements imprévus et le rapport marqué à la culture et à la famille.

> « Après un certain temps dans la ville, sans réseau, sans argent, sans travail, la personne retourne dans sa communauté, bien souvent parce qu'elle n'a pas d'autres endroits où aller, avant de repartir peu de temps après pour la ville. Lorsqu'elle revient en communauté, en plus de retrouver la situation qu'elle avait quittée, la personne fait souvent face à des difficultés additionnelles. » (Lévesque, Cloutier et coll., 2013).

Les propos recueillis auprès de certaines personnes-ressources confirment cette idée selon laquelle les déplacements fréquents entre la communauté et l'extérieur sont motivés par l'adversité et ne contribuent pas à améliorer la situation des personnes en question.

> « [Ces allers-retours fréquents contribuent à] fragiliser, je trouve. Parce que lorsque [cette personne] s'en va à [nom de la communauté voisine] elle va vivre la même chose qu'avec nous. Et il y a pas [*sic*] nécessairement échange d'informations, parce que de notre côté, on n'arrive pas à [la] retracer. Puis c'est en lien avec des problèmes en lien avec l'alcool puis la toxico. Plus l'alcool dans ce cas-ci. Donc qu'est-ce qu'on fait? Quand on pose la question, qu'on lui demande de s'impliquer activement, c'est là que, hop! [elle] s'en va dans une autre communauté. » (Personne-ressource, zone 1)

Le fait de quitter la communauté pour une période plus ou moins longue pose un problème en matière de suivi concernant les services qui y sont offerts. Or, certaines personnes-ressources soulignent que ce mode de vie touche particulièrement les personnes aux prises avec des problèmes de dépendance et de santé mentale. Cette situation peut être particulièrement préoccupante dans la mesure où elle contribue à fragiliser le réseau social et communautaire.

> « Quand une personne quitte plusieurs fois son milieu, puis revient, la situation est généralement grave. Donc les traumatismes, la personne, elle a un traumatisme. Elle est en dépression, elle a vécu de la dépression… c'est là où on va toucher, par exemple, aux problématiques de santé mentale qui sont pas nécessairement génétiques, mais qui sont dues à des traumatismes. Ces personnes-là, dans la communauté, c'est [*sic*] pas bien vu de partir pour aller dans une autre. » (Personne-ressource, zone 2)

> « [Une personne en particulier] qui vient de façon récurrente dans nos services. [Elle] va épuiser ses ressources d'abord familiales, ensuite les services publics – nous autres –, policiers, infirmières, [elle] va mobiliser toute la *gang*. En même temps, il y a un *« pattern »* derrière cette personne-là. […] Une fois qu'[elle] a épuisé ces ressources-là, [elle] va revenir dans la communauté. […] Pour [cette personne], c'est sûr que c'est positif, parce qu'[elle] aura, de un, entre guillemets, la paix, il y a personne qui va l'achaler au niveau de sa médication, parce que nous autres, on cherche à contrôler un peu sa médication, puis [elle] aime pas ça […]. » (Personne-ressource, zone 1)

Brièvement, l'analyse des entretiens révèle que les déplacements des personnes reconnues pour avoir adopté ce mode de vie sont généralement motivés par des difficultés rencontrées, mais aussi par la disponibilité des services à l'intérieur de la communauté comme à l'extérieur de celle-ci. Par ailleurs, ce phénomène semble survenir de façon plus importante au sein des communautés les moins isolées (communautés des zones 1 et 2). En effet, les répondants des communautés participantes situées en zones plus isolées (zones 3 et 4) ont généralement déclaré ne pas être au fait de ce genre de pratique. Cette situation est peu surprenante dans la mesure où les déplacements touchant les communautés situées en zones isolées sont plus compliqués et peuvent aussi s'avérer coûteux.

Enfin, les répondants dénotent que la mouvance circulaire contribue à affaiblir le réseau de ressources des personnes en communauté. Ces propos rejoignent en partie ceux issus de la littérature selon laquelle, à l'extérieur de ces territoires, ce phénomène pose un obstacle important à l'établissement de services viables à la population autochtone urbaine (Distasio, Sylvestre et coll., 2005).

Selon Lévesque et coll. (2013), l'itinérance est parfois associée, à tort, à l'idée de liberté ou encore à celle du nomadisme. En effet, plusieurs personnes en situation d'itinérance tendent à expliquer leur situation sur la base d'un choix libre. La plupart du temps, ce choix s'articule cependant entre deux options qui sont loin d'être idéales pour ces personnes. Bien que le mode de vie traditionnel de certaines Premières Nations du Québec repose effectivement sur le nomadisme saisonnier, considérer l'itinérance comme une simple extension de ce mode de vie serait imprudent, car ces deux réalités sont très différentes (Lévesque, Cloutier et coll., 2013).

5.2.3 Présence de personnes en situation d'itinérance en provenance d'autres communautés

Les répondants issus de six communautés participantes confirment la présence de Premières Nations en provenance d'autres communautés au sein de leur population de personnes en situation d'itinérance. Si ces derniers n'en constituent pas la majorité, ils sont toutefois bien présents, notamment dans les communautés situées en zone urbaine (zone 1).

Les raisons évoquées pour expliquer la présence de ces dernières reposent sur la proximité d'une ville où l'on retrouve plusieurs services, notamment en matière de santé et de justice. Certaines communautés constituent des territoires convoités par le simple fait d'être moins isolées et situées à proximité des services.

> « Ici, la particularité, c'est que la ville est proche. C'est ça. Les gens de [nom d'une communauté isolée] qui viennent dans la communauté, qui sont, qui vivent un peu d'itinérance ou de *couchsurfing*, ils sont ici parce qu'il y a la ville à côté. Les gens [d'ici], ils ne sortiront pas nécessairement pour aller faire de l'itinérance à [nom d'une communauté isolée]. » (Personne-ressource, zone 1)

Dans deux communautés, la présence de ces personnes est attribuable à l'accessibilité à l'alcool. Par voie de résolution des conseils de bande, la vente et la consommation des produits de l'alcool en public sont interdites dans certaines communautés. Attirées par cette disponibilité, des personnes effectuent des déplacements vers les communautés non réglementées en la matière, se retrouvant ainsi en situation d'itinérance pour une période de temps indéterminée.

Traumatisme

6. FACTEURS EXPLICATIFS DE L'ITINÉRANCE DES PREMIÈRES NATIONS EN BREF

À la lumière des propos recueillis et de la documentation consultée, les facteurs individuels ne peuvent être les seuls éléments pris en compte pour cerner les raisons expliquant le fait de vivre un épisode d'itinérance. En effet, les facteurs individuels, tels que les problèmes de santé mentale et de consommation, interagissent avec des facteurs d'ordre structurels qui reposent sur des éléments de nature politique, historique, économique et culturelle. Influencés par leurs propres intentions, leur réseau social ainsi que les occasions offertes au sein de leur milieu, les personnes évoluent dans différents environnements qui s'influencent mutuellement.

Ayant étudié les effets du traumatisme intergénérationnel sur les hommes autochtones en situation d'itinérance, Menzies (2009) souligne que les politiques publiques mises en œuvre à l'intention des peuples autochtones ont perturbé les liens entre les quatre systèmes sociaux traditionnels de la culture autochtone qui reposent sur la personne, la famille, la communauté et la nation. En favorisant le déséquilibre entre ces systèmes, ces politiques auraient généré des conditions sociales « négatives » des peuples autochtones en les rendant considérablement plus vulnérables à plusieurs problématiques, dont celle de l'itinérance.

En raison de leur pertinence au sein des cultures autochtones, ces quatre systèmes offrent un modèle qui s'applique à l'analyse des facteurs explicatifs de l'itinérance dans les communautés. La figure 1 qui suit présente un schéma inspiré de la pensée de Menzies (2009) et du cadre de référence retenu par le MSSS pour l'analyse des facteurs explicatifs de l'itinérance (MSSS, 2008). Afin de faciliter la synthèse des facteurs explicatifs recueillis lors de la collecte d'information et de la collecte documentaire, ces facteurs sont cernés en fonction de ces approches.

Culture

Communautés

FIGURE 1 : SYNTHÈSE DES FACTEURS EXPLICATIFS DE L'ITINÉRANCE DANS LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS

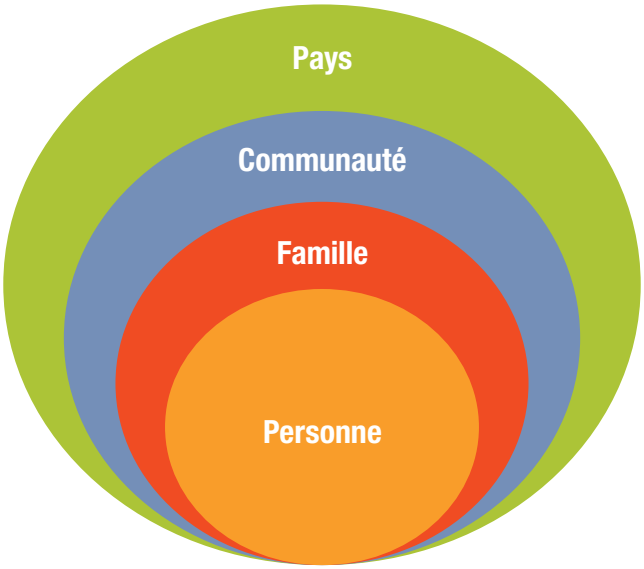

Personne

- Perte d'un membre de la famille (« pivot de la famille »)
- Faible scolarité
- Problèmes de consommation ou dépendance aux drogues ou à l'alcool
- Problèmes de santé mentale
- Incarcération
- Forte mobilité
- Traumatismes importants pendant l'enfance
- Rupture des liens sociaux
- Placement pendant l'enfance
- Faible estime de soi
- Absence d'appartenance à un groupe

Famille

- Culture familiale favorisant l'instabilité résidentielle
- Épuisement de la famille
- Historique de violence familiale
- Expérience de violence familiale
- Consommation ouverte et répétée d'alcool et de drogues dans l'environnement familial

Communauté

- Politiques de logement peu adaptées aux besoins de la communauté
- Manque chronique de logements et surpeuplement
- Exclusion sociale
- Violence latérale
- Absence d'occasions culturelles (transmission de la langue, de l'histoire, des valeurs et de la spiritualité)
- Consommation ouverte d'alcool et de drogues dans la communauté

Pays (environnement social et politique)

- Politiques nationales minant le développement *(Loi sur les Indiens)*
- Représentations sociales négatives des Premières Nations (discrimination et racisme)
- Pauvreté chronique

Légende

- Facteurs explicatifs cernés dans le cadre de la collecte d'information
- Facteurs explicatifs cernés dans la documentation et confirmés dans le cadre de la collecte d'information
- Facteurs explicatifs cernés dans la documentation, mais n'ayant pas pu être confirmés à l'aide des entretiens

7. DISCUSSION

La réalisation de ce portrait nous a permis d'établir certaines distinctions en matière de genres, mais aussi de constater la faiblesse des services communautaires visant à soutenir ou à accompagner les personnes en situation d'itinérance. Il importe également de mentionner certaines limites que présente ce portrait au regard de l'ampleur du phénomène de l'itinérance dans les communautés.

7.1 Les hommes

À la lumière des entretiens réalisés, les hommes représentent une proportion importante des personnes vivant une situation d'itinérance en communauté, notamment les situations de logement précaire (itinérance cachée) ainsi que les situations d'itinérance visible. Ces derniers sont aussi plus nombreux à en faire l'expérience à la suite d'une sortie d'institution telle qu'un centre de réhabilitation ou de traitement. Cette surreprésentation s'explique par une variété de facteurs qui favorisent peu leur autonomie, notamment lorsque ces derniers vivent une situation de crise ou un changement important dans leur vie. Les politiques de logement mises en place au sein des communautés, lorsqu'elles existent, ne favorisent que très rarement l'attribution des logements de bande aux personnes sans enfants à charge (souvent les hommes). Comme mentionné à la section 4.1.1 portant sur les situations de logement précaire (*couchsurfing*), les femmes sont souvent celles qui conservent le logement à la suite d'une séparation conjugale, car elles assument généralement les responsabilités liées à l'éducation des enfants. Or, le manque chronique de logements qui prévaut dans les communautés, combiné à des politiques locales qui favorisent l'accessibilité du logement aux familles, réduit grandement les possibilités de logement qui s'offrent aux hommes et ainsi le développement de leur autonomie en période de grande difficulté.

Les hommes sont aussi reconnus pour vivre des situations d'itinérance de façon solitaire. Les situations où ces derniers sont surreprésentés sont également associées à des problématiques de consommation ou de dépendance aux drogues ou à l'alcool.

> « […] c'est plus fréquent chez les hommes à cause des problèmes de consommation. Souvent, ils vivent des problèmes de consommation et de santé mentale, ils vont se faire mettre dehors, puis ils ont comme, on voit [*sic*] pas tant ça souvent chez les femmes. Par contre, chez les femmes, ce qu'on va rencontrer, des femmes qui ont des enfants, puis qui cherchent, qui ont pas de logement adéquat pour eux pour avoir un enfant. Elles vont être obligées de rester chez leurs parents, chez un oncle, chez une tante, comprends-tu? » (Personne-ressource, zone 3)

Lorsque les habitudes de consommation s'accompagnent de troubles de santé mentale, l'accompagnement de ces personnes vers une situation de logement stable devient particulièrement ardu, notamment dans un contexte où les services d'hébergement de transition pour hommes se font presque inexistants en communauté.

7.2 Les femmes

Selon les personnes-ressources rencontrées, les femmes tendent à employer des stratégies différentes afin d'éviter la rue. Conscientes des risques de prédation sexuelle auxquels elles s'exposent par le logement précaire (*couchsurfing*), elles ont plutôt recours à la famille pour trouver de l'hébergement. De plus, elles sont souvent accompagnées de leurs enfants, ce qui favorise la solidarité familiale à leur égard. À la différence des hommes, les femmes (et leurs enfants) sont donc plus à même de vivre des situations de surpeuplement sévère qui, rappelons-le, génèrent des tensions familiales et offrent un contexte propice aux abus de toutes sortes.

Les femmes sont également exposées à vivre des situations de violence familiale minant leur santé ainsi que leur sécurité (et celles de leurs enfants). Lorsque ces dernières vivent une situation de crise, elles tendent à demeurer à l'écart des services offerts par crainte de voir la garde de leurs enfants retirée, alors qu'elles pourraient bénéficier de soutien et de services d'hébergement adaptés à leur situation (parfois accessibles au sein même de la communauté) à un moment où elles en auraient bien besoin.

« Souvent, une femme victime de violence conjugale viendra pas nous voir, de un, par peur que la DPJ se présente et prenne tous les enfants, c'est souvent la crainte d'une maman. […] Elles ont peur de voir leur enfant placé, parce qu'elles-mêmes [*sic*] ont fait l'objet d'un placement, elles ont eu un suivi à un moment donné dans leur vie. Donc à [nom de la communauté], il y a encore un peu de difficulté avec le service de première ligne. » (Personne-ressource, zone 1)

Comme mentionné à la section 4.3.2 sur les personnes en foyer d'hébergement pour violence familiale, les communautés ne possèdent pas toutes des ressources d'hébergement et d'accompagnement pour venir en aide aux victimes de violence familiale (cinq communautés sur 13 avaient mis sur pied ce type de ressource au moment de la collecte d'information). Elles doivent donc recourir à des ressources adaptées à leur situation parfois situées à plusieurs centaines de kilomètres. En faisant face à une double difficulté qui est celle de la violence et de la migration, ces femmes qui sont sans logement deviennent particulièrement vulnérables face à l'itinérance.

7.3 Les jeunes des Premières Nations

Selon la documentation consultée, en 2001, les jeunes Autochtones représentaient près de 20 % des jeunes sans abri à Ottawa alors qu'ils ne formaient que 2 % de la population de la ville entière (SCHL, 2001). Les raisons susceptibles d'expliquer cette surreprésentation reposent sur l'environnement familial parfois difficile duquel ces jeunes proviennent. En raison du contexte socioéconomique désavantageux qui touche les Premières Nations de façon disproportionnée, ces dernières sont plus susceptibles de provenir de familles où les problématiques liées à la violence, à l'abus d'alcool ou de drogues et au logement inadéquat sont présentes (Patrick, 2015). Ainsi, même s'ils n'ont pas fait l'expérience d'un placement au cours de leur enfance, les jeunes des Premières Nations peuvent subir, de façon importante, les désavantages de la marginalisation des peuples autochtones.

Ces données sont préoccupantes puisque les jeunes de la rue adoptent des « styles de vie » particulièrement risqués pour leur santé. Un nombre important d'entre eux se livre à des activités illicites, telles que la prostitution, le vol et la vente de drogues. Le VIH/sida, l'hépatite C et d'autres maladies transmises sexuellement ainsi que le suicide constituent des préoccupations importantes pour les organismes communautaires de première ligne (SCHL, 2001). Les taux de mortalité des jeunes hommes au sein de cette population seraient d'ailleurs neuf fois plus élevés que pour l'ensemble des jeunes du Québec et 31 fois plus élevés pour les jeunes femmes (SCHL, 2001, p. 2).

Les personnes-ressources rencontrées soulignent la faible adéquation entre les programmes d'employabilité et la réalité des jeunes en difficulté. Trop souvent, les critères d'admissibilité des programmes d'aide à l'emploi s'adresseraient aux jeunes ayant complété les niveaux de scolarité de 3e ou de 5e secondaire, alors que plusieurs jeunes des Premières Nations n'ont pas atteint un tel niveau de scolarité pour s'y qualifier. À défaut d'avoir accès à ces programmes qui leur permettraient de développer des compétences liées à un métier pouvant favoriser leur indépendance financière, ces jeunes sont considérés à risque d'itinérance. Par ailleurs, l'aspect ponctuel des programmes mis en place ne favorisant pas le maintien des jeunes en emploi est aussi déploré.

> « Puis, ce qui arrive, aussi, une chose par rapport au développement de la main-d'œuvre […], c'est qu'il y a une dépendance aux mesures d'emploi. Tu sais, malheureusement, il y en a qui vont se trouver des emplois, l'employeur va le garder parce qu'il y a une mesure financée, mais un coup que la mesure est finie, là, c'est terminé. Ciao, bye! Puis le conseil, c'est le premier à le faire. » (Personne-ressource, zone 1)

7.4 Regard sur les services

Les propos recueillis dans le cadre des entretiens mettent en lumière la faiblesse des services offerts aux personnes à risque ou en situation d'itinérance dans les communautés. En l'absence de services d'hébergement d'urgence ou de transition, ces services reposent principalement sur des pratiques de référencement vers des refuges situés à l'extérieur du territoire. Or, les services d'hébergement et d'accompagnement, destinés aux personnes en situation d'itinérance et situés à l'extérieur des communautés, ne sont pas toujours accessibles ou encore adaptés aux besoins des Premières Nations. Lorsque les refuges en question sont situés à une distance importante de la communauté, la prise en charge des frais de transport n'est assumée par aucun programme, causant ainsi un problème d'accessibilité pour les personnes qui nécessitent un lit d'urgence.

Parmi les 13 communautés participantes, une seule ressource en hébergement d'urgence, s'adressant expressément aux personnes en situation d'itinérance, a été recensée. Cette ressource est une maison privée où une aidante naturelle accepte d'accueillir ces personnes pour une période de temps pouvant varier d'un à quelques jours. Bien que cette présence soit louable, ce type de ressource se limite à l'hébergement d'urgence. Les personnes qui fréquentent cette ressource ne bénéficient pas pour autant de mesures d'accompagnement visant à les outiller afin qu'ils améliorent leur condition de logement à long terme.

Pour plusieurs personnes-ressources, notamment les intervenants sociaux et les intervenants en dépendance, l'absence de ressources d'hébergement intermédiaire au sein de la communauté constitue une lacune importante du continuum de services offerts. Faute d'accessibilité au logement sur les territoires, les personnes qui terminent un séjour de détention ou de traitement pour dépendance n'ont souvent d'autres choix que de retourner dans le milieu dans lequel elles vivaient

précédemment. Ces milieux se caractérisent souvent par des habitudes de consommation qui favorisent la rechute de ces personnes qui, à leur retour, avaient une volonté réelle de changement de leurs habitudes de vie.

Limité à des actes de référencement, le soutien offert aux personnes vivant une situation d'itinérance en communauté demeure somme toute assez timide. En plus de contraindre les personnes les plus vulnérables à migrer à l'extérieur de la communauté afin d'avoir accès à des ressources, ce contexte favorise peu le développement d'une pratique professionnelle qui aurait l'avantage d'offrir un soutien adapté.

7.5 Difficultés liées à l'estimation de l'ampleur de l'itinérance dans les communautés

Pour toutes les formes d'itinérance ayant été abordées dans le cadre de la collecte d'information, les répondants ont généralement manifesté peu d'aisance avec l'idée d'estimer le nombre de personnes aux prises avec de telles problématiques. Ce malaise repose, d'une part, sur le fait que les cas d'itinérance connus sont susceptibles de varier en fonction des saisons et des années, des conditions de vie, des conditions d'habitation qui se caractérisent souvent par diverses formes de vulnérabilité ainsi que de la signification du chez-soi pour les Premières Nations. D'autre part, plusieurs situations peuvent demeurer inconnues des personnes-ressources en raison du champ limité de leur fonction ainsi que de l'absence de ces personnes au sein du continuum de services offerts dans la communauté. Cela dit, bien que les propos recueillis offrent une idée de l'importance de chacune des problématiques abordées, ils ne doivent pas être généralisés. Ils doivent donc être interprétés avec prudence par le lecteur.

Or, cette difficulté pourrait être dépassée dans le cadre de travaux ultérieurs de recherche utilisant d'autres stratégies méthodologiques. Il est aussi important de noter l'existence du système d'information I-CLSC, un répertoire des interventions réalisées en matière de santé et de services sociaux faisant présentement l'objet d'une implantation dans les communautés des Premières Nations. Ce système a pour fonction de répertorier les différents actes cliniques posés notamment en matière d'itinérance et de logement ainsi que les raisons (types de problèmes) qui les justifient. À ce jour, les interventions liées à l'itinérance n'ont pas été colligées uniformément dans ICLSC, ce qui nous empêche d'utiliser ces données. Toutefois, il s'agit d'une source potentielle de renseignements particulièrement intéressante pour documenter le phénomène de l'itinérance au sein des communautés au cours des années à venir.

Les Premières Nations connaissent une croissance démographique importante, faisant d'eux une population particulièrement jeune. En 2008, plus du tiers des adultes étaient âgés de moins de 35 ans. Si l'âge médian des Premières Nations était de 28 ans en 2008, il était de 41 ans en 2006 pour l'ensemble de la population québécoise (CSSSPNQL, 2013a).

CONCLUSION

En somme, la recherche documentaire et la collecte d'information réalisée auprès des personnesressources et de celles vivant une situation d'itinérance au sein de 13 communautés des Premières Nations au Québec ont permis de mettre en lumière le phénomène de l'itinérance tel qu'il s'opère sur ces territoires. Brièvement, ce portrait a permis de lever le voile sur un phénomène peu documenté et a su contribuer à une prise de conscience collective sur l'existence de ce phénomène dans les communautés. En d'autres mots, une meilleure connaissance de cette réalité, ainsi que des personnes qui tendent à vivre de telles situations, constitue un passage obligé vers l'établissement d'une offre de services communautaires adaptée à ces dernières.

Le choix des personnes-ressources en tant que principaux répondants de cette étude comporte néanmoins certaines limites. Si la stratégie d'entretien auprès de ce type de répondants constitue une porte d'entrée pertinente pour dresser un portrait riche d'une situation, ces acteurs demeurent largement influencés par leur pratique professionnelle, elle-même déterminée en bonne partie par les services offerts par la communauté. Autrement dit, le regard posé par les personnes-ressources sur l'itinérance relève d'une interprétation subjective du phénomène. C'est pourquoi l'information qui en découle ne peut pas être généralisée.

Si cette méthode de recherche a permis de poser un regard assez large sur le phénomène, l'adoption de stratégies différentes dans le cadre de travaux ultérieurs aurait pour mérite d'aborder le phénomène plus en profondeur. En guise d'exemple, la réalisation d'une étude des trajectoires de personnes en situation d'itinérance en contexte de communauté permettrait de faire l'analyse des choix, des événements et des contraintes pouvant influencer le parcours de ces dernières. Une telle recherche favoriserait non seulement la mise en lumière de la complexité des parcours, mais aussi de la diversité des conditions qui expliquent la progression et le maintien des personnes dans une situation d'itinérance.

Bien que la question des services ne figure pas parmi les objectifs de ce portait, l'analyse des propos des répondants révèle une faiblesse importante en cette matière sur les territoires des communautés. Devant cette lacune, la réalisation d'une étude sur les besoins ainsi que sur les ressources disponibles pour le développement de ces services en communauté serait tout indiquée. Une meilleure connaissance de ces dimensions communautaire et gouvernementales pourrait favoriser la prise en compte des personnes en situation d'itinérance au sein du continuum de services offerts dans les communautés.

Enfin, il faut prendre conscience qu'à l'instar de l'itinérance en général, l'itinérance chez les Premières Nations engendre des coûts financiers importants pour la société. En effet, les analyses économiques démontrent une utilisation des soins de santé, des services de police et du système pénal beaucoup plus élevée parmi les personnes en situation d'itinérance que parmi les personnes logées. De plus, ces travaux révèlent que cette relation est bidirectionnelle, dans la mesure où des problèmes de santé ou encore la judiciarisation d'une personne peuvent favoriser sa progression vers une situation d'itinérance, mais aussi que l'itinérance occasionne des besoins importants en matière de services.

Outre son impact financier, l'itinérance génère également un coût social important en ce qui concerne les personnes qui font l'expérience de ce triste phénomène, leur famille, mais aussi toute la communauté. En vivant une situation d'itinérance, la personne s'expose à des risques importants en matière de santé et de judiciarisation qui minent son épanouissement en tant que personne ayant un pouvoir d'agir sur son existence, mais aussi sur le développement de sa communauté. De plus, ce portrait révèle que l'expérience d'une situation d'itinérance ainsi que l'instabilité résidentielle peut avoir des impacts sur les générations suivantes. Tel qu'il a été souligné dans le cadre des entretiens, l'itinérance s'accompagne d'un savoir et d'habitudes de vie que les enfants tendent à reproduire à l'âge adulte.

BIBLIOGRAPHIE

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (2013). *Migration et urbanisation des Autochtones au Canada, 1961-2006*. 4 p.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (2015a). *Peuples et collectivités autochtones*. Consulté le 23-11-2015, https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100013785/1304467449155.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (2015b). *Inuit*. Consulté le 23-11-2015, https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014187/1100100014191.

Anaya, J. (2014). *Report of the Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples, James Anaya, on the situation of indigenous peoples in Canada*, Nations Unies.

Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (2014a). *Les besoins en logement des Premières Nations du Québec et du Labrador/The Housing Needs of the First Nations of Quebec and Labrador*. Québec, APNQL.

Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (2014b*). Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador*. Wendake, APNQL.

Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador et Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (2008). *Le phénomène de l'itinérance chez les Premières Nations au Québec*. Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales. Wendake.

Belanger, Y., O. Awosoga et G. Weasel Head (2013). *Homelessness, Urban Aboriginal People, and the Need for a National Enumeration*. Aboriginal policy studies 2(2): 4-33.

Bélanger, Y., G. Weasel Head et O. Awasoga (2012). *Assessing Urban Aboriginal Housing and Homelessness in Canada*. Rapport final préparé pour l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA) et le bureau de l'interlocuteur fédéral pour les Métis Indiens non inscrits (BIF). Ottawa.

Bellot, C. et M.-E. Sylvestre (2012). *La judiciarisation des populations itinérantes : pratiques de profilage*. Revue du CREMIS 5(1).

Birdsall-Jones, C., V. Corunna, N. Turner, G. Smarts et W. Shaw (2010). *Indigenous homelessness*. AHURI Final Report no. 143. Melbourne, Australian Housing and Urban Research Institute, Western Australian Research Centre.

Breton, A., S. Dufour et C. Lavergne (2012). *Les enfants autochtones en protection de la jeunesse au Québec : leur réalité comparée à celle des autres enfants*. Criminologie 45(2).

Cazale, L. et P. Leclerc (2010). *L'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2008 : pour en savoir plus sur la santé des Québécois, Chapitre 8 : Consommation de drogues*. Québec, Institut de la statistique du Québec.

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (2007). *Plan directeur de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec 2007-2017*. Wendake, CSSSPNQL.

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (2012), *Plan d'action régional des Premières Nations pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (document interne).

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (2013a). *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec – 2008. Chapitre 1 : Caractéristiques sociodémographiques*.

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (2013b). *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec – 2008. Chapitre 2 : Logement.*

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (2013c). *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec – 2008. Chapitre 3 : Migration.*

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (2013d). *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec – 2008. Chapitre 4 : Pensionnats.*

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (2013e). *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec – 2008. Chapitre 9 : Alcool, drogues et jeux de hasard.*

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (2013f). *Analyse des trajectoires des jeunes des Premières Nations assujettis à la Loi sur la protection de la jeunesse*. Wendake, CSSSPNQL.

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (2014), *Plan stratégique 2014-2017*, Wendake, CSSSPNQL.

Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance au Québec (2009). *Itinérance : agissons ensemble*. Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance au Québec. Québec, Assemblée nationale.

Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015). *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir*. Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, La Commission.

Commission royale sur les peuples autochtones (1996). *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones.* Ottawa, La Commission.

Dauvergne, M. (2012). *Statistiques sur les services correctionnels pour les adultes au Canada, 2010-2011.* Juristat.

De La Sablonnière-Griffin, M., V. Sinha, T. Esposito, M. Chabot et N. Trocmé (2016). *Trajectories of First Nations youth subject to the Youth Protection Act (Component 3): Analysis of mainstream youth protection agencies administrative data*.

Distasio, J., G. Sylvestre et S. Mulligan (2005). *Home is Where the Heart is and Right now that is Nowhere... And Examination of Hidden Homelessness Among Aboriginal Peoples in Prairie Cities*. Winnipeg, Institute of Urban Studies, Université de Winnipeg.

Eberle, M., D. Kraus et L. Serge (2009). *Results of the pilot study to estimate the size of the hidden homeless population in Metro Vancouver.*

Gaetz, S. (2012). *Le coût réel de l'itinérance : peut-on économiser de l'argent en faisant les bons choix?* Toronto, Canadian Homelessness Research Network Press.

Gaetz, S., T. Gulliver et T. Richter (2014). *L'état de l'itinérance au Canada 2014*. Toronto, The Homeless Hub.

Gauthier, M.-A. (2014). *Regard sur deux décennies d'évolution du niveau de scolarité de la population québécoise à partir de l'Enquête sur la population active*. Québec, Institut de la statistique du Québec.

Girard, C., P. LeBlanc, V. Fortin et V. Tremblay (2007). *La migration des jeunes autochtones au Québec : premier regard*. Observatoire Jeunes et Société, Université du Québec à Chicoutimi, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Goffman, E. (1968). *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Paris, Éditions de Minuit.

Goyette, M. et S. Grenier (2009). *Enjeux relatifs au passage à la vie adulte de jeunes autochtones : vers une meilleure compréhension de la particularité du contexte des communautés algonquines de l'AbitibiTémiscamingue*. École nationale d'administration publique. Université du Québec.

Graham, S. (2011). *Knowledge for Action: Hidden Homelessness in Prince George, Kamloops, Kelowna, Nelson and Nanaimo*. Burnaby, Social Planning and Research Council of British Columbia.

Groupe de travail sur le bien-être des enfants autochtones (2015). *Bien-être des enfants autochtones. Rapport aux premiers ministres des provinces et territoires*. Ottawa, Secrétariat du Conseil de la fédération.

Keys, Y. (1998). *Homelessness in the Aboriginal and Torres Strait Islander Context and its possible implications for the Supported Accommodation Assistance Program (SAAP)*. Sidney, Department of Family and Community Services.

Labrana, R., C. Lévesque, E. Cloutier et T. Sirois (2014). *Les Autochtones des villes au Québec : conditions socioéconomiques et dynamiques de mobilité. Première série de résultats de l'enquête provinciale ODENA*. Cahiers ODENA. Au croisement des savoirs nº 2014-03.

Latimer, E., J. McGregor, C. Méthot et A. Smith (2015). *Je compte MTL : Dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 mars 2015*. Montréal, Ville de Montréal.

Lepage, P. (2009). *Mythes et réalités sur les peuples autochtones (2e édition)*. Québec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Québec.

Lévesque, C., E. Cloutier et A.-M. Turcotte (2013). *Caractéristiques et particularités de la condition itinérante chez les personnes autochtones : mieux comprendre pour mieux agir*. ODENA, Réseau dialogue.

Memmott, P., S. Long, C. Chambers et F. Spring (2003). *Categories of Indigenous "homeless" people and good practice responses to their needs*. AHURI Final Report no. 49. Brisbane, Australian Housing and Urban Research Institute.

Menzies, P. (2009). *Homeless Aboriginal Men: Effects of Intergenational Trauma. Finding Home: Policy Options for Addressing Homelessness in Canada*. J. D. Hulchanski, P. Campsie, S. Chau, S. Hwang et E. Paradis. Toronto, Université de Toronto.

Milloy, J. S. (1999). *A national crime: The Canadian government and the residential school system, 1879-1986.* Winnipeg, Université du Manitoba.

Ministère de la Famille et des Aînés (2011). *Un portrait statistique de la famille au Québec*. Québec, gouvernement du Québec.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2008). *L'itinérance au Québec. Cadre de référence*. Québec, gouvernement du Québec.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2014a). *Ensemble, pour éviter la rue et en sortir. Politique nationale de lutte à l'itinérance*. Québec, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2014b). *Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance. Plan d'action interministériel 2015-2020*. Québec, gouvernement du Québec.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2014c). *L'itinérance au Québec : Premier portrait*. Québec, gouvernement du Québec.

Norris, M. et S. Clatworthy (2003). *Mobilité et migration des Autochtones au sein du Canada urbain : résultats, facteurs et conséquences.* Des gens d'ici. Les Autochtones en milieu urbain. D. Newhouse et E. Peters. Ottawa : 55-85.

Patrick, C. (2015). *L'itinérance autochtone au Canada. Revue de littérature*. Toronto, Le rond-point de l'itinérance.

Penkadur, K. et R. Penkadur (2013). *Aboriginal Income Disparity in Canada*. Canadian Public Policy 37(1) : 61-83.

Perreault, J., A.-M. Turcotte, C. Lévesque et E. Cloutier (2010). *La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec : pistes de réflexion et d'analyse*. Cahiers ODENA. Au croisement des savoirs nº 2010-03: 55.

Peters, E. (2012). *"I like to let them have their time." Hidden homeless First Nations people in the city and their management of household relationship*. Social and Cultural Geography 13(4): 321-339.

Peters, E. J. et V. Robillard (2009). *"Everything You Want is There." The Place of the Reserve in First Nations' Homeless Mobility*. Urban Geography 30(6): 652-680.

Pires, A. P. (1997). *Devis de recherche et échantillonnage*. La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques. D. Poupart, Groulx, Laperrière, Mayer et Pires. Montréal, Gaëtan Morin Éditeur : 85172.

Poupart, J. (1997). *L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques*. La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques. D. Poupart, Groulx, Laperrière, Mayer et Pires. Montréal, Gaëtan Morin Éditeur : 175-209.

Reading, C. L. et F. Wien (2009). *Inégalités en matière de santé et déterminants sociaux de la santé des peuples autochtones*. Prince George, Centre de collaboration nationale de la santé autochtone.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (2008). *Mémoire sur le phénomène de l'itinérance chez les Autochtones en milieu urbain du Québec*. Wendake, RCAAQ.

Revillard, A. (2008). *Fiche technique servant de support à la réalisation de l'entretien demandé dans le cadre du TD d'initiation à l'investigation empirique*. Licence 1 Sociologie et science politique. Université Paris Nord Villateneuse.

Ruttan, L., P. LaBoucane-Benson et B. Munro (2010). *"Home and Native Land": Aboriginal Young Women and Homelessness in the City*. First People Child & Family Review 5(1): 67-77.

Secrétariat aux affaires autochtones (2011). *Amérindiens et Inuits : Portrait des nations autochtones du Québec*. 2e édition, gouvernement du Québec.

Segaert, A. (2012). Étude nationale sur les refuges 2005-2009 : L›utilisation des refuges d›urgence au Canada. Secrétariat des partenariats de lutte contre l'itinérance, Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Sider, D. (2005). *A Sociological Analysis of Root Causes of Aboriginal Homelessness in Sioux Lookout, Ontario*. The Canadian Race Relations Foundation.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (1996). Le point en recherche et développement : Migration et mobilité de la population autochtone du Canada. Série socio-économique. Ottawa (21).

Société canadienne d'hypothèques et de logement (2001). Étude contextuelle sur le problème des jeunes sans-abri. Le point en recherche (86) : 4 p.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (2003). *Itinérance des familles : Causes et solutions*. Le point en recherche, Série socio-économique 03-006, juillet 2003 : 6.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (2004). *Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001 : numéro 6 révisé – ménages autochtones*. Le point en recherche.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (2011). *Conditions de logement dans les réserves*. Le point en recherche. Série sur le logement selon les données du Recensement de 2006 (no 13).

Statistique Canada (2009). *Enquête sociale générale*.

Turcotte, A.-M., J. Perreault, E. Cloutier, C. Lévesque et S. Hunter (2010). *La rue comme territoire. Regards autochtones sur l'itinérance*. Cahiers ONENA. Au croisement des savoirs. Cahier no 2010-04 : 14.

Van Gaalen, R., P. K. Wiebe, K. Langlois et E. Costen (2009). *Réflexions sur le bien-être mental des collectivités des Premières Nations et des Inuits. Des collectivités en bonne santé mentale : points de vue autochtones*. Ottawa, ICIS : 9-18.

Vastel, M. (2013). *C'est la crise au Canada, dit le rapporteur spécial de l'ONU*. Le Devoir, 16 octobre 2013.

ANNEXE 1
CANEVAS D'ENTRETIEN AUPRÈS DES PERSONNES-RESSOURCES

Introduction à l'entretien

- Présenter au répondant ses droits concernant sa participation (confidentialité, anonymat, droit de retrait sans préjudice, non-obligation de répondre à toutes les questions, etc.) qui figurent sur le formulaire de consentement.
- Informer le répondant de la durée approximative de l'entretien soit **environ 90 min**.
- Une fois le consentement obtenu (signature), commencer l'entretien par rappel synthétique du **contexte du projet** (le bailleur de fonds, le manque de connaissances sur l'itinérance en contexte de communauté), les **objectifs** (4) ainsi que les diverses **formes d'itinérance** et de précarité résidentielle identifiées dans le devis de recherche inspirées de la *Typologie européenne de l'exclusion liée au logement* (2007) (voir annexe a). Enfin, souligner que la participation du répondant au projet favorisera une meilleure connaissance des enjeux relatifs à l'itinérance dans les communautés, ce qui constitue une étape essentielle à la sensibilisation des différents acteurs et à la réduction des préjugés en la matière.
- **Enregistrement de l'entretien** : demander l'accord du répondant.

Profil du répondant

1. Homme ☐ Femme ☐
2. Nom de la communauté : _____
3. Êtes-vous membres de cette communauté? Oui ☐ Non ☐
4. Parlez-moi de votre **parcours professionnel** :
   - Rôle et fonction au sein de la communauté? _____
   - Depuis quand occupez-vous ces fonctions? _____
   - Quelles étaient vos fonctions avant d'occuper cet emploi? _____
   - Avez-vous un contact direct avec des personnes itinérantes? _____
     - Si oui, s.v.p. précisez de quel type d'itinérance il s'agit : _____

Formes d'itinérance présentes dans la communauté et ampleur du phénomène

5. Pour chaque forme d'itinérance et de précarité résidentielle que je vais nommer, j'aimerais que vous me disiez lesquelles sont actuellement présentes dans votre communauté?

   ☐ **Personnes sans-abri** (personnes qui dorment dans la rue, dans le bois, dans une voiture, un campement ou une tente sur le territoire) :

   ☐ Non fréquent ☐ Peu fréquent ☐ Fréquent ☐ Très fréquent

   - À combien estimez-vous présentement les individus vivant cette situation? _____

- Quelles sont, selon vous, les principales raisons qui expliquent la perte d'un logement de ces personnes?[26] _____
- Proportion homme/femme :_____
- Proportion jeune (25 ans et moins)/adulte/aîné : _____
- Situation familiale (célibataire, couple, parents) : _____
- Origine (de la communauté ou non) : _____
- Pouvez-vous préciser le nombre et la provenance des estimations (expérience, dénombrement des interventions, etc.):_____

☐ **Personnes hébergées provisoirement par la famille ou des amis** :

☐ Non fréquent ☐ Peu fréquent ☐ Fréquent ☐ Très fréquent

- À combien estimez-vous présentement les individus vivant cette situation? _____
- Quelles sont, selon vous, les principales raisons qui expliquent la perte du logement de ces personnes? _____
- Proportion homme/femme :_____
- Proportion jeune (25 ans et moins)/adulte/aîné : _____
- Situation familiale (célibataire, couple, parents) : _____
- Origine (de la communauté ou non) : _____
- Pouvez-vous préciser le nombre et la provenance des estimations (expérience, dénombrement des interventions, etc.):_____

☐ **Personnes sans logement parce que menacées de violence domestique (familiale ou conjugale) :**

☐ Non fréquent ☐ Peu fréquent ☐ Fréquent ☐ Très fréquent

- À combien estimez-vous présentement les individus vivant cette situation? _____
- Proportion homme/femme :_____
- Proportion jeune (25 ans et moins)/adulte/aîné : _____
- Situation familiale (célibataire, couple, parents) : _____
- Origine (de la communauté ou non) : _____
- Pouvez-vous préciser le nombre et la provenance des estimations (expérience, dénombrement des interventions, etc.):_____

☐ **Personnes vivant dans des conditions de surpeuplement sévère :**

☐ Non fréquent ☐ Peu fréquent ☐ Fréquent ☐ Très fréquent

- À combien estimez-vous présentement les individus vivant cette situation? _____
- Proportion homme/femme :_____
- Proportion jeune (25 ans et moins)/adulte/aîné : _____
- Situation familiale (célibataire, couple, parents) : _____

26 Cocher la situation qui s'applique parmi celles identifiées à l'annexe b

- Origine (de la communauté ou non) : _____
- Pouvez-vous préciser le nombre et la provenance des estimations (expérience, dénombrement des interventions, etc.):_____

☐ **Personnes en logement inadéquat**
(habitations dont la qualité représente une menace pour la santé/sécurité des occupants) :

☐ Non fréquent ☐ Peu fréquent ☐ Fréquent ☐ Très fréquent

- À combien estimez-vous présentement les individus vivant cette situation? _____
- Proportion homme/femme :_____
- Proportion jeune (25 ans et moins)/adulte/aîné : _____
- Situation familiale (célibataire, couple, parents) : _____
- Origine (de la communauté ou non) : _____
- Pouvez-vous préciser le nombre et la provenance des estimations (expérience, dénombrement des interventions, etc.):_____

☐ **Personnes sortant d'institutions (hôpital, détention, centres jeunesse) :**

☐ Non fréquent ☐ Peu fréquent ☐ Fréquent ☐ Très fréquent

- À combien estimez-vous présentement les individus vivant cette situation? _____
- Quelles sont, selon vous, les principaux obstacles en matière de logement pour ces personnes?_____
- Proportion homme/femme :_____
- Proportion jeune (25 ans et moins)/adulte/aîné : _____
- Origine (de la communauté ou non) : _____
- Pouvez-vous préciser le nombre et la provenance des estimations (expérience, dénombrement des interventions, etc.) _____

6. Quelles sont les principales **sources de revenu** de toutes ces personnes?_____
7. Est-ce que votre communauté collecte des informations concernant le nombre de personnes itinérantes dans la communauté?
   - Si oui, serait-il possible d'obtenir cette information (obtenir le nom de la personne à contacter)? _____
8. **Parmi les jeunes**, est-ce que ceux ayant un historique de placement (à l'extérieur ou à l'intérieur de la communauté) avec la protection de la jeunesse sont particulièrement nombreux au sein de la population itinérante ou à risque d'itinérance? _____
   - Si oui, précisez lesquels : _____
9. Arrive-t-il que des personnes vivent plus d'une situation au cours de la même année? _____
   - Si oui, précisez le nombre et les situations en question : _____
10. Est-ce que, selon vous, certaines des situations énumérées ci-dessus ne devraient pas être identifiées à l'itinérance? _____
    - Si oui, expliquez pourquoi : _____

Évolution du phénomène

11. Depuis le début de votre implication auprès des personnes itinérantes, diriez-vous de ce phénomène :

    ☐ a fortement diminué

    ☐ a légèrement diminué

    ☐ est demeuré stable (si « stable », passer à la question nº 13)

    ☐ a légèrement augmenté

    ☐ a fortement augmenté

12. Pour quelle(s) raison(s) y a t-il diminution/augmentation (le cas échéant)?

    - S.v.p. précisez de quelles formes d'itinérance est-il surtout question)? _____

13. Est-ce que ces nombres tendent à varier au cours de l'année (selon les saisons ou les activités culturelles par exemple)?

    - Si oui, comment et pour quelle(s) raison(s)? _____

Migration et mobilité des personnes itinérantes

14. Parmi les personnes itinérantes qui se trouvent sur votre territoire, y a t-il (ou y a t-il déjà eu) des membres issus d'autres communautés?

    - Si oui, qu'est-ce qui les attire chez vous? _____

Départs de la communauté :

15. Y a t-il des personnes itinérantes qui quittent le territoire de la communauté?

    - Si oui, pour aller où (ville, autre communauté, etc.) et pour quelle(s) raison(s)? Donner des exemples au besoin (fuir une situation familiale tendue, obtenir des services, un logement, un emploi ou encore pour poursuivre un projet d'études, visiter des amis ou de la famille). _____

    - Lorsque tel est le cas, auprès de quel organisme à l'extérieur sollicitent-ils des services de soutien? _____

Retours dans la communauté :

16. Est-ce que ces personnes tendent à revenir dans la communauté? Si oui, pourquoi? Donner des exemples au besoin (pour fuir une mauvaise situation à l'extérieur, pour se rapprocher de la famille/amis, pour obtenir un logement, des services de santé, etc.).

17. Est-ce que certains effectuent des déplacements particulièrement fréquents (au moins quelques fois au cours d'une même année)?

    - Si oui, qui sont ces personnes et comment vivent-elles ces déplacements? Est-ce que, selon vous, cela contribue fragiliser ou à améliorer leur situation? _____

    - Lorsque ces personnes sont de retour dans la communauté, sollicitent-elles des demandes de services? Si oui, précisez.

Pour conclure…

18. Dans un monde idéal, si vous aviez le pouvoir de changer deux choses afin de diminuer ou de prévenir la prévalence de l'itinérance au sein de votre communauté, quelles seraient-elles? (ou moyens à mettre en place pour résoudre diminuer le phénomène)

ANNEXE A
TYPOLOGIE DE L'ITINÉRANCE DANS LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS AU QUÉBEC

Catégorie conceptuelle	Catégorie opérationnelle	Définitions génériques
Sans-abri	Personnes vivant dans la rue	• Qui vit dans la rue, dans des espaces publics, sans hébergement.
	Personnes vivant dans des endroits non conçus pour l'habitation humaine	• Garages, remises, tentes, abris de fortune, voitures, etc. (dans la forêt ou sur le territoire habité).
Sans logement	Personnes sortant d'institutions	• Pas de logement disponible avant libération (institutions pénales), sortie d'hôpital ou de centre de traitement ou de réhabilitation; • Pas de logement déterminé (p. ex. au 18e anniversaire).
	Personnes en foyer d'hébergement pour victimes de violence familiale	• Personnes hébergées du fait de violence familiale et lorsque l'intention est que la durée soit courte.
Logement précaire	Personnes en habitat précaire *(couchsurfers)*	• Personnes hébergées provisoirement par la famille ou des amis du fait d'une absence de logement. • Sans bail (location ou sous-location).
Logement inadéquat	Personnes en logement indigne	• Habitations dont la qualité menace de façon importante la sécurité ou la santé des occupants.
	Personnes vivant dans des conditions de surpeuplement sévère	• Personnes vivant dans un logement dont le ratio d'occupation dépasse largement une personne par pièce. • Présence d'une promiscuité qui favorise des tensions sociales au sein des ménages.

Note : Cette typologie est inspirée de la *Typologie européenne de l'exclusion liée au logement* (2007). Les catégories opérationnelles qui reposent sur des situations peu probables, voire inexistantes dans les communautés ont été retirées et certains éléments ont été ajoutés afin d'inclure uniquement les formes d'itinérance possibles en contexte de communauté des Premières Nations.

ANNEXE B
PRINCIPALES RAISONS POUVANT EXPLIQUER LA PERTE DU LOGEMENT DES PERSONNES ITINÉRANTES DANS VOTRE COMMUNAUTÉ

**Ne pas lire la liste. Utiliser seulement pour « uniformiser » les raisons évoquées par les répondants.

Problème financier	Emprisonnement
Dépendance aux drogues/alcool	Sortie de l'hôpital/centre de traitement
Séparation	Sortie d'un centre jeunesse
Surpeuplement au sein du logement	Problème avec colocataires
Problème de jeu	Tensions familiales
Expulsion par le propriétaire	Perte d'emploi
Problème de santé mentale	Incendie
Violence/abus	Décès d'un proche
Prostitution	Problème avec le propriétaire
Traumatisme	Problème de santé physique
Expulsé par la communauté	Choix personnel
Insalubrité ou infestation	Autre :

ANNEXE 2
CANEVAS D'ENTRETIEN AUPRÈS DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

Introduction à l'entretien

- Présenter au répondant ses droits concernant sa participation (confidentialité, anonymat, droit de retrait sans préjudice, non-obligation de répondre à toutes les questions, etc.) qui figurent sur le formulaire de consentement.
- L'informer de la durée approximative de l'entretien, soit **environ 90 minutes**.
- Une fois le consentement obtenu (signature), commencer l'entretien par un rappel synthétique du **contexte du projet** (bailleur de fonds, « inédisme » d'un tel portrait) et les **objectifs** (4). Enfin, souligner que la participation du répondant au projet favorisera une meilleure connaissance des enjeux relatifs à l'itinérance dans les communautés, ce qui constitue une étape essentielle à la sensibilisation des différents acteurs et à la réduction des préjugés en la matière.
- **Enregistrement de l'entretien** : Demander l'accord du répondant.

Description de la situation actuelle du répondant

Sexe du répondant: Masculin ☐ Féminin ☐ Autre ☐

1. Pouvez-vous me dire votre âge, au moins approximativement? _____
2. Scolarité : _____
3. Êtes-vous en couple? _____
4. Avez-vous des enfants/êtes-vous responsable d'enfants de moins de 18 ans? _____
5. Quelles sont vos sources de revenu et estimer le montant : _____

**Rappeler que les réponses à ces questions demeurent strictement confidentielles

☐ Aucun revenu	☐ Régie des rentes	☐ Refus
☐ Prestation d'aide sociale	☐ Emploi à temps plein	☐ Autre
☐ Prestation d'invalidité	☐ Emploi à temps partiel	
☐ Sécurité de la vieillesse	☐ Travail non déclaré à temps plein	
☐ Assurance chômage	☐ Travail non déclaré à temps partiel	
☐ Quête	☐ Ne sais pas	

6. À quel groupe des Premières Nations vous identifiez-vous? _____
7. Avez-vous votre propre domicile fixe où vous pouvez passer la nuit si vous voulez? _____

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas ☐

Si oui, passer à la question nº 11

8. Où dormez-vous présentement? Préciser le genre d'endroit selon les diverses formes de la typologie ETHOS.

**Ne pas lire la liste, mais plutôt cocher la situation appropriée

- ☐ Dehors
- ☐ Un abri de fortune, une tente sur le territoire
- ☐ Hébergé chez quelqu'un d'autre
- ☐ Maison d'hébergement pour victimes de violence domestique
- ☐ Maison d'hébergement transitoire
- ☐ Auto, garage, etc.
- ☐ Refuge d'urgence (hors territoire)
- ☐ Centre de désintoxication ou maison de thérapie
- ☐ Hôpital
- ☐ Logement indigne à l'habitation humaine
- ☐ Ne sait pas
- ☐ Autre :

9. Depuis combien de temps (nuits, semaines, mois ou années)?

10. Est-ce le seul endroit où vous dormez ou alternez-vous avec d'autres endroits?

11. Partagez-vous cet endroit avec d'autres personnes? Si oui, combien?

Enfants : _____ Adultes : _____

Adolescents :_____ Aînés : _____

12. Quelle est la condition générale de cet endroit?_____

- Avez-vous accès à l'eau courante? _____
- Chauffage, sanitaire, salle de bain? _____
- Pouvez-vous cuisiner vos repas? _____
  - Si non, comment procédez-vous pour vous nourrir?_____

13. Combien de fois avez-vous été en situation d'itinérance dans votre vie? _____

14. Est-ce que vous (ou un membre de votre famille) avez déjà fréquenté un pensionnat? _____

- Si oui, est-ce que cela vous a affecté (vous ou votre famille)? _____
- Spécifiez comment : _____

Mobilité du répondant

(Cette section vise à examiner l'importance que prend la mobilité dans la vie du répondant à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté. Elle vise aussi à identifier les raisons qui motivent ces déplacements, s'ils ont lieu.)

15. Où dormiez-vous auparavant? _____

- Est-ce que votre situation a changé plus d'une fois au cours de la dernière année? _____
- Si oui, pour quelle(s) raison(s)? _____

16. Vous arrive-t-il d'effectuer des déplacements à l'extérieur de la communauté pour des périodes de plusieurs jours?_____

- Si oui, pour quelle(s) raison(s)? _____
- Pour aller où (ville, autre communauté, etc.) _____
- Pour quelle(s) raison(s) y revenez-vous? _____

17. Si le répondant provient d'une autre communauté : Qu'est-ce qui vous a amené ici?_____

- Comment était la vie dans cette communauté? _____
- Aimeriez-vous y retourner? Pourquoi?_____

Parcours du participant

(Cette section vise à laisser la place au répondant afin d'entendre son propre point de vue sur les éléments qui expliquent sa situation actuelle.)

18. Racontez-moi votre histoire…

- Parlez-moi du moment où vous avez perdu votre dernière résidence permanente?_____
  - Quel âge aviez-vous? _____
  - Pourquoi avez-vous dû partir?_____
  - Quel était votre contexte familial et social à ce moment? _____
  - Quels choix s'offraient à vous et quelles décisions avez-vous dû prendre? _____
- Comment s'est passé votre première expérience? _____
  - Étiez-vous seul?_____
  - Où avez-vous dormi? _____
- Quels sont les principaux défis que vous avez l'habitude de rencontrer? _____
  - Comment faites-vous pour dormir? _____
  - Comment faites-vous pour manger? _____
- Comment vous sentez-vous dans le fait de ne pas avoir votre propre logement? _____

État de santé du répondant

(Cette section vise à vérifier si un mauvais état de santé (physique et mentale) du répondant était présent avant de vivre une situation d'itinérance, si cet état s'est aggravé depuis ou encore si ce dernier a développé des problèmes de santé en raison de sa condition.)

19. Comment qualifiez-vous votre état de santé actuel?

Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais ☐

- Pouvez-vous expliquer pourquoi? _____
- Depuis quand estimez-vous avoir ce/ces problème(s)? _____

20. Consommez-vous de l'alcool ou des drogues? _____

- Si oui, à quelle fréquence?

À chaque jour ☐ Quelques fois /sem. ☐ Quelques fois/mois ☐ Jamais ☐

Pour conclure :

21. Avez-vous déjà fait une demande de soutien ou de services dans la communauté? _____

- Si oui, auprès de qui? _____
- Où allez-vous quand vous avez besoin d'aide? _____

22. Si vous aviez une baguette magique, que changeriez-vous de votre vie? Quel est votre espoir le plus cher? _____

_____

_____

_____

_____

ANNEXE 3
MODÈLE DE NOTE D'INFORMATION UTILISÉ

COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

Wendake, le 19 octobre 2015

NOTE D'INFORMATION

Destinataires : Directeurs de la santé et services sociaux, directeurs généraux, directeurs des centres d'amitié autochtones du Québec et directrice générale du RCAAQ

Objet : Portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec[27] - Projet de recherche

---

Madame, Monsieur,

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) est heureuse de vous informer qu'elle amorce un projet de recherche dans le but d'établir un portrait de l'itinérance au sein des communautés des Premières Nations au Québec, lequel s'échelonnera jusqu'au 31 août 2016. Ce projet est rendu possible grâce à une subvention reçue dans le cadre du *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020* du gouvernement du Québec.

En plus d'acquérir une meilleure connaissance des causes pouvant amener ou maintenir des personnes des Premières Nations en situation d'itinérance, nous souhaitons, par ce portrait, mieux documenter le phénomène et appuyer les décideurs et les intervenants dans leur réflexion à ce sujet. Enfin, nous espérons que ce projet contribuera à diminuer les préjugés à l'égard des Premières Nations et que les données recueillies permettront de mettre de l'avant des actions concrètes pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les dépendances.

Dans le cadre de ce projet de recherche, les communautés et certains organismes offrant des services aux Premières Nations à risque ou en situation d'itinérance seront invités à participer volontairement à la collecte d'information.

Objectif de la recherche

Cette recherche nous permettra de documenter le phénomène de l'itinérance chez les Premières Nations, en dressant un portrait à l'aide des données existantes et recueillies dans le cadre du projet. Plus particulièrement, il sera question de :

- documenter le phénomène de l'itinérance voilée;
- documenter le phénomène de la migration;
- obtenir un profil à l'aide des principaux déterminants sociaux de la santé.

Collecte d'informations

Afin de collecter l'information nécessaire à la documentation du phénomène de l'itinérance, diverses stratégies seront employées. L'agente de recherche de la CSSSPNQL effectuera une revue des écrits afin de prendre connaissance des différentes recherches réalisées en la matière. Elle effectuera également des collectes d'informations auprès de personnes-ressources des communautés et des organismes offrant des services aux personnes à risque ou en situation d'itinérance. Chacune des activités de la collecte sera planifiée afin de minimiser le temps que les participants devront y consacrer. Les données seront ainsi recueillies de janvier 2016 à mars 2016.

27 Cette recherche ne vise pas la Nation crie ni les Inuits.

Ce projet de recherche sera réalisé dans le respect du *Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador* (APNQL, 2014) et des principes de propriété, contrôle, accès et possession (PCAP[MD]) des données par les Premières Nations.

Rapport de recherche

Le rapport présentant les résultats de cette recherche sera validé, entre autres, par les communautés participantes au projet et par le comité d'experts. De plus, ce rapport sera partagé avec les différents partenaires du projet.

Si vous désirez de plus amples renseignements, nous vous invitons à communiquer avec M[me] Marie-France Harvey, au 418-842-1540, poste 351, ou à mharvey@cssspnql.com.

Nancy Gros-Louis Mchugh
Gestionnaire du secteur de la recherche

c. c. Marjolaine Siouï, directrice générale – CSSSPNQL
Nadine Rousselot, gestionnaire des services à la petite enfance – CSSSPNQL
Niva Sioui, gestionnaire du développement social – CSSSPNQL
Richard Gray, gestionnaire du secteur des services sociaux – CSSSPNQL
Sophie Picard, gestionnaire du secteur de la santé – CSSSPNQL

ANNEXE 4
MODÈLE DE LETTRE UTILISÉ

COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

Wendake, date

Objet : Invitation à participer au projet de recherche sur l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec

---

Chef [nom],

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) souhaite vous informer qu'elle amorcera sous peu une collecte d'informations dans les communautés des Premières Nations au Québec[28], dans le cadre du projet de recherche sur l'itinérance dans ces milieux. C'est avec plaisir que la Commission vous invite à participer à cette collecte d'informations.

Tel qu'il est indiqué dans la note d'information qui vous a été acheminée le 22 octobre, ce projet consiste à établir un portrait de l'itinérance au sein des communautés des Premières Nations au Québec. Si plusieurs études sur l'itinérance des Premières Nations en contexte urbain ont été réalisées, peu de travaux sur ce phénomène ont été réalisés au sein même des communautés. Par ce portrait, nous souhaitons ainsi documenter les formes (itinérance visible et voilée) que peut prendre cette problématique dans les milieux. Cette recherche a aussi pour objectif d'acquérir une meilleure connaissance des facteurs (crise du logement, consommation de substances, santé mentale, etc.) associés à l'itinérance.

Ultimement, nous espérons que les informations recueillies contribuent à diminuer les préjugés à l'égard des Premières Nations et à mettre de l'avant des actions concrètes pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les dépendances.

Réalisé grâce à une subvention reçue dans le cadre du Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 du gouvernement du Québec, ce projet s'échelonnera jusqu'au 31 août 2016.

Objectifs de la recherche

Cette recherche nous permettra de documenter le phénomène de l'itinérance chez les Premières Nations, en dressant un portrait à l'aide des données existantes et recueillies dans le cadre du projet. Plus particulièrement, il sera question de :

- documenter le phénomène de l'itinérance cachée;
- documenter le phénomène de la migration;
- obtenir un profil à l'aide des principaux déterminants sociaux de la santé.

28 Cette recherche ne vise pas la Nation crie ni les Inuits.

Collecte d'informations

Afin de recueillir l'information nécessaire à la documentation du phénomène de l'itinérance, diverses stratégies sont employées. Dans un premier temps, l'agente de recherche de la CSSSPNQL a effectué une revue des écrits afin de prendre connaissance des différentes recherches réalisées en la matière. Dans un deuxième temps, elle réalisera une collecte d'information auprès de personnes-ressources des communautés concernées par la problématique de l'itinérance ou auprès de personnes (et de leurs proches) faisant l'expérience du phénomène en question. Chacune des activités de la collecte sera planifiée afin de minimiser le temps que les participants devront y consacrer. Les données seront ainsi recueillies de janvier 2016 à mars 2016.

Éthique de la recherche et confidentialité des données

Ce projet de recherche est réalisé dans le respect du Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador (APNQL, 2014) et des principes de propriété, contrôle, accès et possession (PCAP[MD]) des données par les Premières Nations. Les informations recueillies dans le cadre de ce projet seront traitées de façon confidentielle. En aucun cas, les propos compris dans le rapport final de recherche ne permettront d'identifier votre communauté.

Rapport de recherche

Le rapport présentant les résultats de cette recherche sera validé auprès des communautés des Premières Nations participantes et du comité d'experts qui a été mis sur pied dans le cadre du projet.

Nous sollicitons votre consentement afin que votre communauté participe à ce projet de collecte d'information. Pour ce faire, nous vous demandons de remplir et nous acheminer le formulaire de consentement ci-joint avant le 11 décembre 2015.

Si vous désirez de plus amples renseignements, nous vous invitons à communiquer avec M[me] Marie-France Harvey, au 418-842-1540, poste 351, ou à mharvey@cssspnql.com.

Nancy Gros-Louis Mchugh
Gestionnaire du secteur de la recherche

c. c. [Direction générale de la communauté]
[Direction de la santé et des services sociaux de la communauté]
Marjolaine Siouï, directrice générale – CSSSPNQL
Nadine Rousselot, gestionnaire des services à la petite enfance – CSSSPNQL
Niva Sioui, gestionnaire du développement social – CSSSPNQL
Richard Gray, gestionnaire du secteur des services sociaux – CSSSPNQL
Sophie Picard, gestionnaire du secteur de la santé – CSSSPNQL

VEUILLEZ REMPLIR CETTE SECTION :

Par la présente, je consens à ce que ma communauté, _____ (indiquez le nom de votre communauté), participe au projet de recherche sur l'itinérance au sein des communautés des Premières Nations du Québec.

Signature du Grand Chef /Chef :

_____

Date :

_____

Veuillez, s.v.p., retourner la copie originale remplie par la poste, à l'attention de :

Marie-France Harvey
Agente de recherche

CSSSPNQL
250, place Chef-Michel-Laveau, bureau 102
Wendake (Québec) G0A 4V0

ANNEXE 5
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre du projet :
Portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec

Équipe de recherche :
Marie-France Harvey
Agente de recherche, CSSSPNQL
mharvey@cssspnql.com
418 842-1540 (poste 351)

Nancy Gros-Louis Mchugh
Gestionnaire du secteur de la recherche, CSSSPNQL
nancy.gros-louismchugh@cssspnql.com
418 842-1540 (poste 238)

Source de financement :
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Durée prévue de la recherche :
Le projet s'échelonnera jusqu'au 31 août 2016

Objectifs de la recherche
- Documenter les formes d'itinérance présentes au sein des communautés, en tenant compte des enjeux relatifs à l'itinérance cachée et au phénomène de la migration;
- Établir un profil de la population en situation d'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec à l'aide des principaux déterminants de la santé;
- Identifier les facteurs explicatifs de l'itinérance;
- Estimer l'ampleur du phénomène de l'itinérance auprès des communautés répondantes.

Méthodologie employée
La collecte d'informations se déroule auprès de personnes-ressources des communautés des Premières Nations du Québec qui connaissent bien la problématique de l'itinérance au sein de leur communauté. Des entretiens (téléphoniques ou en personne) d'environ une heure et demie sont réalisés pendant les mois de janvier, février et mars 2016.

Bénéfices/Risques
La participation à ce projet ne bénéficie pas directement au participant. Les résultats issus de cette recherche pourraient cependant contribuer à une meilleure compréhension des enjeux liés à l'itinérance dans les communautés des Premières Nations du Québec. Par ailleurs, nous espérons que ces connaissances contribueront à diminuer les préjugés à l'égard des Premières Nations. Outre le temps accordé pour l'entrevue, la participation au projet ne présente pas de risques connus.

Protection des renseignements personnels
Les informations recueillies sont traitées de façon confidentielle. Le rapport présentant les résultats de cette recherche ne permettra pas d'identifier les participants. Les informations seront validées, entre autres, par les communautés participantes et par le comité d'experts lié au projet.

Durée de conservation des informations
Les informations recueillies seront conservées pendant cinq ans suivant la fin du projet. Par la suite, elles seront détruites, selon la politique de la CSSSPNQL.

Questions
Toutes questions concernant le projet de recherche peuvent être adressées à Marie-France Harvey, agente de recherche attitrée au projet (voir les coordonnées figurant à la page précédente).

Clause de responsabilité
En acceptant de participer à cette recherche, le participant ne renonce à aucun de ses droits ni ne libère le chercheur principal et les organismes et institutions impliqués de leurs obligations légales et professionnelles à son égard.

Droit de refus ou de se retirer
J'ai lu le formulaire de consentement et j'ai discuté de mes questions avec l'agent de recherche. Ma participation à ce projet de recherche est volontaire, et je peux me retirer à n'importe quel moment, sans avoir à fournir de raisons ni à subir de préjudice quelconque.

Je, soussigné(e) _____ (***nom en lettres moulées***), consens librement à participer au projet de recherche intitulé « Portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec ».

Signature du participant/de la participante : Date :

_____ _____

Nom de l'agente de recherche : Date :

Marie-France Harvey _____

Signature de l'agente de recherche : Date :

_____ _____

ANNEXE 6
TYPOLOGIE EUROPÉENNE DE L'EXCLUSION LIÉE AU LOGEMENT (ETHOS)

	Catégorie opérationnelle		Situation de vie		Définition générique
SANS ABRI	1	Personnes vivant dans la rue	1.1	Espace public ou externe	Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation
	2	Personnes en hébergement d'urgence	2.1	Hébergement d'urgence	Personne sans lieu de résidence habituel qui fait usage des hébergements d'urgence, hébergements à bas prix
SANS LOGEMENT	3	Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	3.1 3.2 3.3	Foyer d'hébergement d'insertion Logement provisoire Hébergement de transition avec accompagnement	Quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
	4	Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	4.1	Hébergement pour femmes	Femmes hébergées du fait de violences domestiques et quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
	5	Personnes en hébergement pour immigrés	5.1 5.2	Logement provisoire/centres d'accueil Hébergement pour travailleurs migrants	Immigrants en hébergement d'accueil ou à court terme du fait de leur statut d'immigrants
	6	Personnes sortant d'institutions	6.1 6.2 6.3	Institutions pénales Institutions médicales (*) Institutions pour enfants / homes	Pas de logement disponible avant la libération Reste plus longtemps que prévu par manque de logement Pas de logement identifié (p.ex. au 18e anniversaire)
	7	Bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme	7.1 7.2	Foyer d'hébergement médicalisé destiné aux personnes sans domicile plus âgées Logement accompagné pour ex-sans-abri	Hébergement de longue durée avec accompagnement pour ex-sans-abri (normalement plus d'un an)
LOGEMENT PRÉCAIRE	8	Personnes en habitat précaire	8.1 8.2 8.3	Provisoirement hébergé dans la famille/ chez des amis Sans bail de (sous-)location Occupation illégale d'un terrain	Qui vit dans un logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel du fait d'une absence de logement Occupation d'une habitation sans bail légal Occupation illégale d'un logement; Occupation d'un terrain sans droit légal
	9	Personnes menacées d'expulsion	9.1 9.2	Application d'une décision d'expulsion (location) Avis de saisie (propriétaire)	Quand les avis d'expulsion sont opérationnels Quand le prêteur possède un avis légal de saisie
	10	Personnes menacées de violences domestiques	10.1	Incidents enregistrés par la police	Quand une action de police est prise pour s'assurer d'un lieu sûr pour les victimes de violences domestiques
LOGEMENT INADÉQUAT	11	Personnes vivant dans des structures provisoires/ non conventionnelles	11.1 11.2 11.3	Mobile homes Construction non conventionnelle Habitat provisoire	Pas conçu pour être un lieu de résidence habituel Abri, baraquement ou cabane de fortune Baraque ou cabine de structure semi permanente
	12	Personnes en logement indigne	12.1	Logements inhabitables occupés	Défini comme impropre à être habité par la législation nationale ou par les règlements de construction
	13	Personnes vivant dans conditions de surpeuplement sévère	13.1	Norme nationale de surpeuplement la plus élevée	Défini comme excédant les normes nationales de densité en termes d'espace au sol ou de pièces utilisables

Note: Un séjour de courte durée est défini comme normalement moins d'un an; un séjour de longue durée est défini comme plus d'un an. Cette définition est compatible avec les définitions du recensement telles qu'elles sont recommandées dans le rapport UNECE/EUROSTAT (2006)

(*) Inclut les centres de désintoxication, les hôpitaux psychiatriques, etc.
Source : http://www.feantsa.org/spip.php?article121&lang=en

COMMISSION DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX
DES PREMIÈRES NATIONS
DU QUÉBEC ET DU LABRADOR

250, place Chef-Michel-Laveau, bureau 102
Wendake (Québec) G0A 4V0

Culture

Dignité

Santé

Communautés

Nations

Consommation

Estime

Traumatisme

Abus

Pauvreté

Individu

Famille

Mouvance
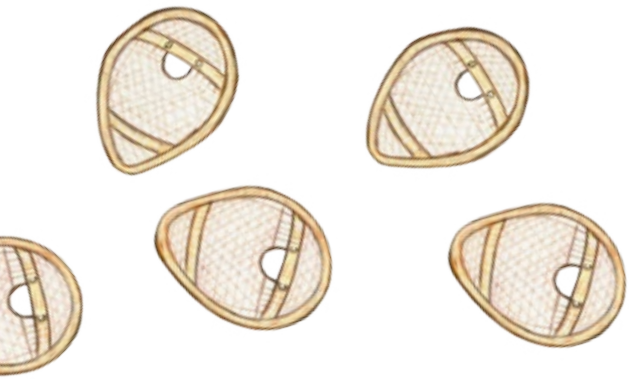
Refuge